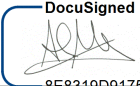
 NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE		n°	2024-P247
		Au	Conseil d'administration
Pour	DÉCISION	Date	2024-10-01
Sujet/titre			
Approbation du Plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier			
Résumé			
Présentation de la version finale du Plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier et obtention de l'approbation du conseil d'administration.			
Aperçu du risque			
Lors de la dernière ronde de consultation publique, des associations communautaires ont formulé des commentaires de non-soutien ou de préoccupation concernant trois des pôles proposés : Pine Hill, le New Edinburgh Club d'Ottawa et l'aéroport de Rockcliffe. Bien que le personnel ait abordé ces préoccupations par courriel ou à des réunions, il est possible que certains résidents, en particulier ceux concernés par Pine Hill, continuent d'exprimer leur désaccord avec certaines des recommandations du Plan.			
Recommandation			
<ul style="list-style-type: none"> • Que le conseil d'administration approuve la version finale du Plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier. 			

Soumis par :  <small>DocuSigned by:</small> <small>8E9319D91759427...</small> Alain Miguelez, vice-président, Gestion, Aménagement de la capitale

1. Priorités stratégiques

- Priorités d'entreprise :
 - Réhabiliter et revitaliser les principaux actifs de la CCN.
 - Planifier, mettre en œuvre et optimiser les réseaux et les infrastructures de transport dans la région de la capitale nationale.
 - Prendre des mesures pour que l'inclusivité et la richesse de la diversité du Canada se reflètent dans l'intendance des actifs de la CCN.
 - Faire preuve de leadership national dans l'aménagement d'une région de la capitale nationale durable et résiliente sur le plan environnemental.
- Plan de la capitale du Canada (2017-2067) – Le parc est l'un des éléments du projet marquant no 10 : Amélioration et accessibilité accrue des berges et des espaces verts.
- Plan des terrains urbains de la capitale, 2015
- Ébauche de la politique préliminaire sur les promenades

2. Autorité

Loi sur la capitale nationale, articles 10, 11 et 12.

3. Contexte

Le Plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier est l'une des priorités d'aménagement de la CCN et est conforme aux objectifs généraux des orientations stratégiques du *Plan de la capitale du Canada (2017-2067)*, du *Plan des terrains urbains de la capitale (2015)* et de l'ébauche de la Politique sur les promenades. Dans le cadre de ses efforts pour exécuter son mandat, qui comprend l'aménagement et la gestion des terrains fédéraux de manière judicieuse et durable au nom de tous les Canadiens, la CCN a travaillé à l'élaboration de plans pour les terrains des parcs de la capitale situés le long du corridor de la rivière des Outaouais. Le Plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier est le troisième de ces plans, les deux autres étant le *Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais* et le *Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais*.

L'objectif principal du Plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier est d'être un plan-cadre pour l'aménagement, la gestion et l'utilisation du secteur. Il atteindra divers objectifs, notamment ceux liés à l'environnement, à l'urbanisme, aux loisirs, à la durabilité et à la résilience climatique. L'équipe du projet a travaillé efficacement à l'élaboration et à la recommandation de mesures à l'appui de la réintégration du « parc » dans la « promenade » le long du corridor de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier à Ottawa (voir l'annexe A, secteur d'étude).

Le plan est fondé sur des principes clés d'aménagement :

- L'environnement d'abord
- La résilience et l'adaptabilité
- Une toile de fonds pour l'histoire culturelle et patrimoniale
- La sûreté et la sécurité
- L'excellence du design
- L'accès universel pour l'aménagement de parcs
- L'équité et l'inclusivité
- La durabilité
- Les changements climatiques
- Les loisirs équilibrés
- Les partenariats et les investissements
- Une partie intégrante du domaine public

Ces principes ont contribué à l'établissement d'une vision pour le Plan, et cette vision sert de guide aux thèmes, aux objectifs et aux politiques du Plan.

L'élaboration du concept du Plan repose sur ces déclarations. Le concept du Plan est mis en œuvre par la création de secteurs et de pôles. Les secteurs permettent aux urbanistes et aux gestionnaires des terrains de mieux gérer un parc de 13 kilomètres de long de manière à tenir compte de la culture, de la topographie, des différences écologiques, de l'utilisation des terres et des expériences offertes sur ces terrains. Les pôles au sein de ces secteurs sont particuliers et uniques et offrent ainsi différentes possibilités en ce qui concerne les commodités, les services et les expériences offerts.

Il s'agit d'un plan à long terme. Ses idées sont proposées pour évoluer au cours des 30 à 50 prochaines années. Les projets qui seront élaborés seront réalisés à la suite d'études plus approfondies et d'autres commentaires du public et des intervenants. Ce plan servira également de base aux propositions d'actifs réels qui visent à accroître les possibilités de production de revenus de la CCN. L'objectif ultime du Plan est de reconnaître et de réaliser la beauté et la valeur intrinsèque du secteur riverain de la rivière des Outaouais et d'optimiser l'accès du public et l'utilisation du parc de manière à assurer l'accessibilité, l'animation et l'intendance responsable de l'environnement pour les générations à venir.

4. Analyse des options / analyse du personnel de la CCN

Le personnel de la CCN a élaboré le Plan avec l'appui d'experts externes dans les domaines du patrimoine culturel et de la planification des transports.

5. Détails financiers

Le Plan a été élaboré par le personnel de la CCN avec un budget de 215 000 \$, y compris toutes les consultations publiques, les activités et les études de soutien technique réalisées au cours des trois dernières années. À mesure que la CCN progresse dans la mise en œuvre du Plan, de nouveaux fonds devront être alloués aux projets définis dans le Plan.

6. Opportunités et résultats attendus

Le Plan représente une occasion importante pour la CCN de tirer parti des qualités pittoresques, naturelles, patrimoniales et culturelles du secteur riverain et de réaliser sa priorité d'entreprise d'améliorer l'accès du public aux secteurs riverains de la capitale et leur attractivité.

L'approbation du Plan permettra à la CCN de mettre en œuvre la gestion, l'aménagement et l'amélioration des expériences offertes par le parc.

7. Harmonisation avec les politiques du gouvernement et de la CCN

Le Plan est conforme au Plan d'entreprise de la CCN, qui s'harmonise à son tour avec les politiques et les priorités du gouvernement. Le processus de planification comprenait des consultations avec les peuples autochtones et de vastes consultations du public et des intervenants. Il met l'accent sur la durabilité et la résilience climatique. Il vise à atteindre l'accessibilité universelle et à offrir des lieux sûrs et sains aux résidents et aux visiteurs de la capitale.

Afin de s'harmoniser volontairement avec la [Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale et économique stratégique](#), la CCN a réalisé une évaluation environnementale et économique stratégique (EEES) pour le Plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier. L'objectif de l'EEES est de veiller à ce que la direction et les membres du conseil d'administration de la CCN soient informés des répercussions environnementales et économiques potentielles du Plan et de ses mesures d'atténuation. Les résultats de l'EEES ont montré que le Plan aura des impacts limités sur les efforts d'atténuation des changements climatiques du Canada, sa biodiversité, sa résilience climatique ou son économie. Toutefois, les impacts actuels et prévus des changements climatiques dans la région de la capitale nationale pourraient influencer la mise en œuvre de ce plan. Les impacts

climatiques prévus comprennent les inondations, la chaleur extrême et les vagues de chaleur ainsi que l'exposition à des phénomènes météorologiques extrêmes qui pourraient endommager l'infrastructure du parc et avoir une incidence sur les programmes et les activités du parc. Ces impacts ont été pris en compte dans l'élaboration du Plan et sont abordés dans les diverses politiques et recommandations du Plan. Les résultats de l'EEES figurent à l'annexe 5.

8. Risques et mesures d'atténuation

Lors de la dernière ronde de consultations publiques, des commentaires négatifs ont été reçus de la part d'associations communautaires concernant trois pôles : Pine Hill, le New Edinburgh Club d'Ottawa et l'aéroport de Rockcliffe.

1. En ce qui concerne Pine Hill, les principales préoccupations portaient sur la perception que les arbres seraient coupés pour créer une vue, que le réseau de sentiers serait modifié, que le parc à chiens serait supprimé et que l'orientation n'est pas nécessaire puisque les utilisateurs du site considèrent le réseau de sentiers comme évident et qu'il n'y a aucun soutien pour que plus de personnes visitent le site.

Dans le cadre de communications avec les personnes concernées, chacun de ces points a été expliqué :

- Il n'est pas prévu de couper des arbres à Pine Hill pour créer une vue sur la rivière des Outaouais. L'élagage sélectif serait l'approche utilisée.
 - Il y a des espèces en péril dans le secteur et de nombreux sentiers non officiels. Le Plan propose d'officialiser un réseau de sentiers qui éloignerait les gens et leurs animaux des zones écologiquement sensibles tout en permettant à certaines zones du site de se régénérer.
 - Il n'y a aucune proposition d'interdire la promenade des chiens sur le site.
 - Dans le cadre des consultations, il a été déterminé que l'orientation constitue un point clé à aborder selon le public. Puisque la CCN aménage et gère des terrains pour tous les Canadiens, elle s'efforce d'offrir des installations que tous les visiteurs peuvent trouver et apprécier.
2. En ce qui concerne le New Edinburgh Club d'Ottawa (ONEC), les membres du club étaient préoccupés par le fait que la carte et les recommandations pour le pôle Acacia-Hillsdale évoquaient la possibilité de remplacer les bâtiments et les installations existants du club par une installation consolidée et plus grande qui pourrait offrir des services supplémentaires au site. Ce

n'est pas l'intention du Plan. Le personnel a rencontré sur place les représentants du club pour écouter leurs préoccupations. Le personnel a révisé le libellé de la recommandation pour qu'il traite de façon plus générale de l'optimisation de l'utilisation du site afin de s'adapter aux nouvelles pressions fonctionnelles. La carte qui l'accompagne a également été modifiée pour préciser que les bâtiments et les installations du club ne seraient pas touchés.

3. L'aéroclub de Rockcliffe a fait savoir qu'il prévoyait des changements à l'exploitation et à la gestion de l'aéroport de Rockcliffe dans l'espoir de le rendre plus accessible aux citoyens d'Ottawa et aux visiteurs de la région. Il aimerait entamer et poursuivre des discussions avec la CCN afin de déterminer où et comment il peut s'associer à la CCN pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan alors qu'il élabore son propre plan. Il a fait part de ses commentaires particuliers sur la conception du pôle B1. Le personnel a fait savoir que le plan est conceptuel et que les détails sur tout aménagement dans la région seront élaborés à mesure que la mise en œuvre du plan sera envisagée. D'autres réunions auront lieu pour que nous puissions discuter de la vision de l'aéroport et de la façon dont nous pouvons travailler ensemble pour atteindre nos objectifs communs.

9. Mobilisation du public et communications

Phase 1 : nov. 2021 – févr. 2022	Énoncé de vision
Comité consultatif public	Novembre 2021
Consultation publique en ligne	Décembre 2021
Réunion publique en ligne	Février 2022
Algonquins de Pikwàkanagàn - en ligne	Mai 2022
Dialogue avec Kitigan Zībī - en ligne	Mai 2022
Contribution du CCUDI	Mai 2022
Phase 2 : déc. 2022 – févr. 2023	Concepts initiaux
Comité consultatif public	Décembre 2022
Comité consultatif technique	Décembre 2022
Réunion publique en personne	Février 2023
Consultation publique en ligne	Janvier-février 2023
Contribution du CCUDI	Août 2023
Phase 3 : mai – juin 2024	Plan final

Comité consultatif public
Consultation publique en ligne

Mai 2024
Mai-juin 2024

L'équipe de planification a également mené des consultations continues et des visites sur place auprès de groupes de quartier, de clubs locaux et de groupes culturels, dont la Société franco-ontarienne du patrimoine et de l'histoire d'Orléans.

10. Prochaines étapes

- Approbation par le conseil d'administration – 1er octobre 2024.

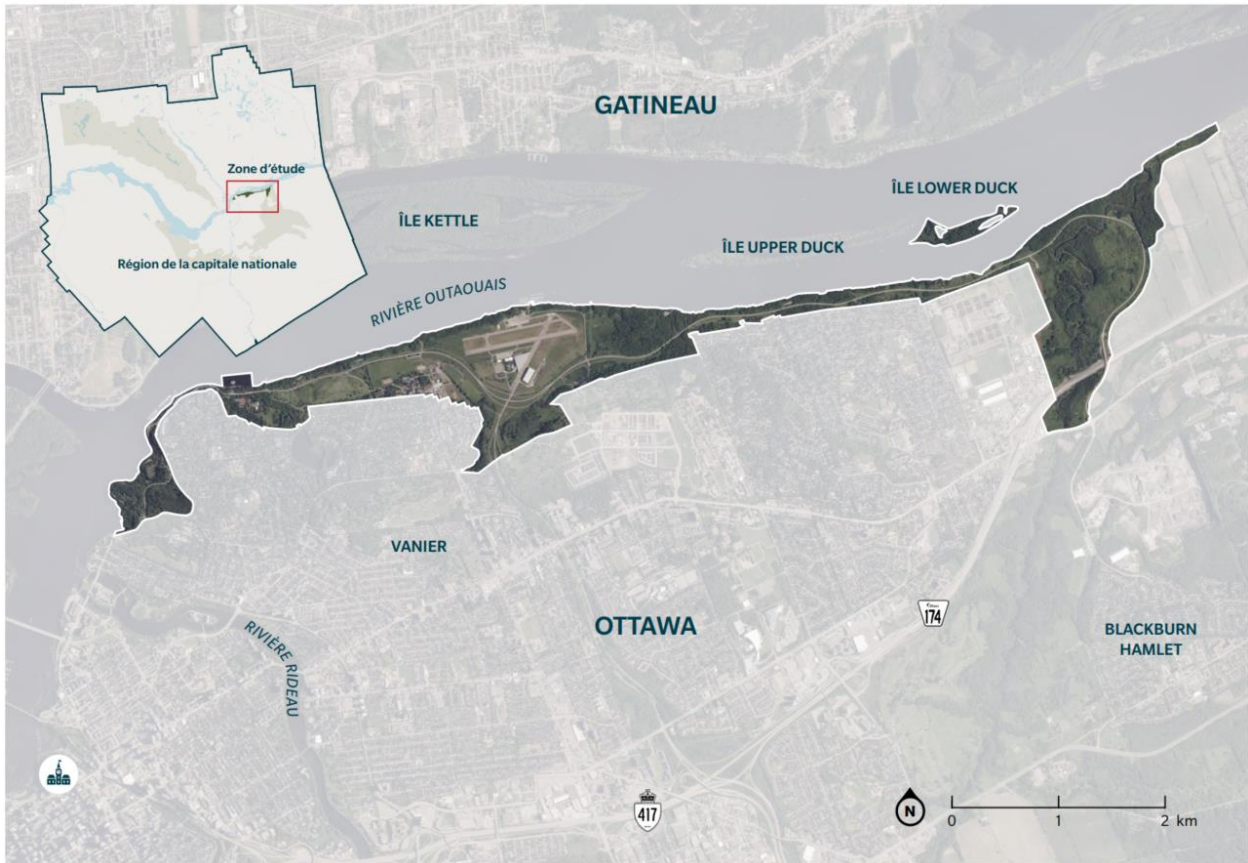
11. Liste des annexes

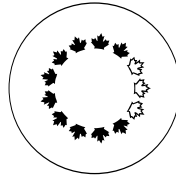
- Annexe 1 – Zone d'étude
- Annexe 2 – Extraits des procès-verbaux des réunions du CCUDI
- Annexe 3 – Points saillants du Plan
- Annexe 4 – Ébauche du Plan du parc Sir-George-Étienne Cartier
- Annexe 5 – Évaluation environnementale stratégique – Sommaire
- Annexe 6 – Rapport de la consultation publique

12. Auteurs de la proposition

- Alain Miguelez, vice-président, Aménagement de la capitale (AC)
- Martin Barakengera, directeur, Planification à long terme et design, AC
- Patrick Bunting, chef par intérim, Planification et design, AC
- Patricia McCann-MacMillan, urbaniste principale, Planification et design, AC
- Jack Graham, urbaniste, Planification et design, AC

Annexe 1
Zone d'étude





**NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE**

**Advisory Committee
on Planning, Design and Realty**

Thursday, May 19, 2022
IN CAMERA MEETING
40 Elgin Street, Ottawa, Room 324
MINUTES

The committee has approved these minutes on Thursday,
August 25, 2022.

**Comité consultatif
de l'urbanisme, du design
et de l'immobilier**

Le jeudi 19 mai 2022
SÉANCE À HUIS CLOS
40, rue Elgin, Ottawa, pièce 324
PROCÈS-VERBAL

Le comité a adopté ce procès-verbal le 25 août 2022.

**2022-P247 Sir George-Étienne Cartier
Park Plan – Draft Vision and Strategic**

Alain Miguelez and Lucie Bureau introduced the Sir George-Étienne-Cartier Parkway Riverfront Park Plan, members provided the following comments:

Experience

- Importance of creating an experience

**2022-P247 Plan du parc Sir George-
Étienne-Cartier – Vision provisoire et
énoncés stratégiques (I)**

Alain Miguelez et Lucie Bureau introduisent le plan du parc Sir George-Étienne-Cartier – Vision provisoire et énoncés stratégiques, les membres font les commentaires suivants :

Expérience

- Importance de créer une expérience

for all Canadians and tourists, as well as showcasing how this park distinguishes Ottawa from other capitals around the world.

- Strategy to bring people to the river edge given the two types of green spaces – the one by the river and the second, along the parkway. Bringing people to the parkway greenspace will be the challenge.
 - The western access to the parkway provides an impressive entrance to the Capital.
 - There are several elements within this park, it should be looked at from the perspective of the sectors and the systems. They should be protected and integrated.
 - Airplanes could serve as one identity for the park. Placemaking opportunities are needed.
 - Historical vegetation should be looked at. Views may have been changed since the original plantings. Selective vegetation removal may have to be considered but it is worth noting that there are some limitations to what can be removed, especially when considering the location, and ease of access of the plant.
 - Climate change and its impacts on the park and its facilities should be considered.
 - The noise generated by the Rockcliffe
- pour tous les Canadiens et Canadiennes et les touristes, ainsi que de démontrer comment ce parc distingue Ottawa des autres capitales du monde.
 - Stratégie d'amener les gens au bord de la rivière compte tenu des deux types d'espaces verts – celui au bord de la rivière et le second, le long de la promenade. Inciter les gens dans les espaces verts de la promenade sera le défi.
 - L'accès ouest de la promenade offre une entrée impressionnante à la capitale.
 - En raison des multiples éléments du parc, il faut l'observer du point de vue des secteurs et des systèmes. Ils doivent être protégés et intégrés.
 - Les avions pourraient servir d'identité pour le parc. Des occasions de créer des lieux d'intérêts sont nécessaires.
 - La végétation historique doit être examinée. Les vues peuvent avoir été modifiées depuis les plantations d'origine. L'enlèvement sélectif de la végétation peut être envisagé, cependant il est important de noter qu'il existe certaines limites à ce qui peut être enlevé, en particulier en tenant compte de l'emplacement et de la facilité d'accès de la plante.
 - Le changement climatique et ses impacts sur le parc et ses installations doivent être pris en compte.
 - Le bruit généré par le Club Rockcliffe

- Flying Club should be considered.
- Preserving the natural environment should also be considered. The shoreline should be protected.
 - Consider indigenous place making in the cultural heritage of the park (i.e., Landscape materials and furnishings).

Movement

- The parkway provides a system of movement patterns that are different from a traditional urban road system. The NCC could create a movement system along the parkway and through the national capital due to its importance in modern transportation.
- Consider improving the eastern movement corridor of the park to provide a better connection into the East end of the city.

Consultations

- Potential challenges associated with stakeholders' feedback in the beginning stages as it can break the unimaginable possibilities.

Flying doit être considéré.

- La préservation de l'environnement naturel doit également être considérée. Les berges devraient être protégées.
- Envisager la création de lieux autochtones dans le patrimoine culturel du parc (c-à-d. matériaux et mobilier paysagers).

Mouvement

- La promenade offre un système de schémas de déplacement qui diffère d'un réseau routier urbain traditionnel. La CCN pourrait créer un système de déplacement le long de la promenade et dans la capitale nationale en raison de son importance dans le transport moderne.
- Contempler l'amélioration du corridor de circulation est du parc afin d'offrir une meilleure connexion avec l'extrémité est de la ville.

Consultation

- Défis potentiels associés aux rétroactions du public dans les premières étapes, en raison que ceci peut retirer les possibilités inimaginables.

- Important to preserve the river's edge and vegetation, avoiding overdevelopment.

Technology

- Consider using Smart City technology as an interacting mechanism between people and nature (i.e., birdwatching, reporting impacts on the environment).
- Opportunity for the use of e-scooters, all while ensuring the safety of pedestrians and individuals with disabilities.

Vision

- Important to include adjacent institutions (i.e., airport, RCMP) in the plan and captioning new creativity.
- Core emphasis on naturalizing and animating the park but ensure that the park is not overdeveloped

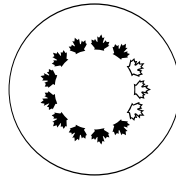
- Important de préserver les berges et la végétation et d'éviter le surdéveloppement.

Technologie

- Considérer l'utilisation de la technologie Smart City comme mécanisme d'interaction entre les gens et la nature, par exemple l'observation des oiseaux, signalement des impacts sur l'environnement).
- Possibilité d'utiliser des trottinettes électriques, tout en assurant la sécurité des piétons et des personnes avec un handicap.

Vision

- Il est important d'inclure les institutions adjacentes comme l'aéroport et la GRC dans le plan, ainsi que de cueillir de nouvelle créativité.
- Accent mis sur la naturalisation et l'animation du parc, mais veiller à ne pas le surdévelopper.



**NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE**

**Advisory Committee
on Planning, Design and Realty**

Thursday, August 24, 2023
IN CAMERA MEETING
40 Elgin Street, Ottawa, Room 324
MINUTES

The committee approved these minutes on November 23,
2023.

Sir George-Étienne Cartier Park Plan
Planning Concepts and Goals

Transportation Considerations

- A two-level system of pathways is clearly needed along the full length of the SGENC Parkway to separate higher speed cyclist on the upper route from those walking along or enjoying the river on the lower level.
- Adding full bike lanes to the SGENC Parkway would also help with traffic calming.
- Plans to improve the view from the SGENC Parkway and adjacent bike path, through the removal of vegetation, should be included in the planning documents.
- Consider tactile features for traffic calming.
- There may be growing pressure for a third level of transport (in the form of e-bikes and scooters) that will need to be

**Comité consultatif
de l'urbanisme, du design
et de l'immobilier**

Le jeudi 24 août 2023
SÉANCE À HUIS CLOS
40, rue Elgin, Ottawa, pièce 324
PROCÈS-VERBAL

Le comité a approuvé ce procès-verbal le 23 novembre
2023.

Plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier
Concepts et objectifs de la planification

Planification des transports

- Un système de sentiers à deux niveaux est manifestement nécessaire sur toute la longueur de la promenade SGENC pour séparer les cyclistes à haute vitesse sur la route supérieure et les personnes qui se promènent le long de la rivière ou qui en profitent sur le niveau inférieur.
- L'ajout de pistes cyclables complètes sur la promenade SGENC contribuerait également à l'apaisement du trafic.
- Des plans visant à améliorer la vue depuis la promenade SGENC et la piste cyclable adjacente, par l'enlèvement de la végétation, devraient être inclus dans les documents de planification.
- Envisagez des éléments tactiles pour apaiser le trafic.
- Une pression croissante pourrait s'exercer en faveur d'un troisième niveau de transport (sous la forme de

distinct from the existing vehicle and active use routes.

Format and Elements of the Plan

- The set of maps with the uniform palette is helpful, but it would be useful to add layers and graphics to show different characteristics and add context.
- Plan submission should include a view of adjacent areas and how they intersect.
- It would be helpful, as with other similar plans, to be provided with an understanding of what is in the corresponding area across the river in Gatineau, and how they might relate.
- It would be helpful to understand the role and relationship of other private facilities in the vicinity, e.g. the Rockcliffe Boathouse Marina.
- For this, and other long-range plans, it would be very useful to see forecasts of expected changes in the areas. In this instance, projections for growth in the east end of the city would be appropriate. Plans should show how they will respond to future growth and intensification.
- Some indications of how this plan will respond to possible future interprovincial crossings would also be helpful and appropriate.

Specific Design Comments

- The proposed bridge over Green's Creek is a particularly positive proposal. There is an opportunity to create a beautiful structure.
- Advice or guidance should be sought regarding removing or significantly

vélos électriques et de scooters), qui devra être distinct des chemins existants pour les véhicules et l'utilisation active.

Format et éléments du plan

- La série de cartes avec la palette cohérente est utile, mais il serait également utile d'ajouter des couches et des graphiques pour montrer les différentes caractéristiques et ajouter un contexte.
- Les soumissions de plans doivent inclure un aperçu des zones adjacentes et de la façon dont elles se croisent.
- Il serait utile, comme pour d'autres demandes similaires, de comprendre ce qui existe dans la zone correspondante de l'autre côté de la rivière, à Gatineau, et comment ces deux zones sont liées.
- Il serait utile de comprendre le rôle et les relations par rapport à d'autres installations privées à proximité, par ex. la Rockcliffe Boathouse Marina.
- Comme pour d'autres plans à long terme, il serait très utile de disposer de prévisions sur les changements attendus dans les zones concernées. Dans le cas présent, les projections de croissance dans l'est de la ville seraient appropriées. Les plans doivent montrer comment ils répondront à la croissance et à l'intensification futures.
- Il serait également utile et approprié de donner quelques indications sur la manière dont ce plan répondra à de possibles liaisons interprovinciales à l'avenir.

Éléments spécifiques du plan

- Le pont proposé au-dessus du ruisseau de Green est une proposition particulièrement positive. Il est possible de créer une très belle structure.
- Il convient d'obtenir des conseils concernant l'enlèvement sensible de la

cutting back vegetation to return a location to its originally designed state. Specifically in reference to restoring views.

- The possibility of a transit connection up from Blair Road station could be considered. Additionally adding a water taxi service from that link could be beneficial.
- Connections to the Wateridge Village development, as well as the adjacent NRC Campus, need to be considered.
- Some concrete plan needs to be put in place for the area where the SGEC park, the Wateridge development, and the NRC Campus meet. There is a gap between the plans.
- Care should be given to maintaining the views that show the wide sections of natural space with isolated visible structures.

General Comments

- This is a wide-ranging initiative. Prioritization will be key.
- A process to identify nodes and zones with distinct characteristics and identify locations with particular resonance, would be helpful and enable prioritization.
- Differentiate between a small number of sites that will receive intensive intervention vs larger areas where less can be applied.
- It should be remembered that small interventions can have a significant impact, such as the addition of well-designed and placed seating.
- The overall Plan should focus on maximizing linear active transportation options and access to the water.

végétation, ou sa réduction significative, afin de rendre à un lieu à son état d'origine. En particulier en ce qui concerne la restauration des vues.

- La possibilité d'une connexion de transport en commun à partir de la station Blair pourrait être envisagée. Par ailleurs, l'ajout d'un service de bateau-taxi à partir de cette liaison pourrait être bénéfique.
- Les connexions avec le développement du Village des riverains, ainsi qu'avec le campus du CNRC adjacent, doivent être prises en compte.
- Un plan concret doit être mis en place pour la zone où se rejoignent le parc SGEC, le développement du Village de riverains et le campus du CNRC. Il y a un écart entre les plans.
- Il faut veiller à préserver les vues qui montrent de larges sections d'espace naturel avec des structures visibles isolées.

Commentaires généraux

- Il s'agit d'une initiative de grande envergure. La priorisation sera essentielle.
- Un processus permettant d'identifier les pôles et les zones présentant des caractéristiques distinctes, ainsi que les lieux dotés d'une résonance particulière, serait utile et permettrait d'établir des priorités.
- Distinguer entre un petit nombre de sites qui feront l'objet d'une intervention intensive et des zones plus étendues où l'on peut appliquer moins de mesures.
- Il convient de rappeler que de petites interventions peuvent avoir un impact significatif, comme l'ajout de sièges bien conçus et bien placés.
- Le plan général devrait se concentrer sur l'optimisation des options de

- Water's edge initiatives in Lachine and Lasalle should be examined as possible sources of inspiration and lessons learned.
 - This Plan is another positive example of how the NCC is becoming more involved with the water. It will become important to bring in additional expertise related to issues such as dock management etc.
 - Positive to see public consultations have occurred as part of developing this plan. Planners should keep in mind the limitations of that however, including a bias towards previously used solutions.
 - Keep in mind that the preferences of future users will likely be different from those of the past. Work will be needed to understand future residents and visitors and what they will look for in the space.
- transport actif linéaire et de l'accès à l'eau.
- Les initiatives de bords de l'eau à Lachine et Lasalle devraient être examinées en tant que sources possibles d'inspiration et de leçons apprises.
 - Ce plan est un autre exemple positif de la façon dont la CCN s'implique de plus en plus dans le domaine de l'eau. Il deviendra important d'apporter une expertise comme que la gestion des quais, etc.
 - Il est positif de constater que le public a été consulté dans le cadre de l'élaboration de ce plan. Les planificateurs doivent toutefois garder à l'esprit les limites de cette consultation, notamment le fait qu'elle privilégie les solutions déjà utilisées.
 - Gardez à l'esprit que les préférences des futurs utilisateurs seront probablement différentes de celles du passé. Il conviendra de travailler pour comprendre les futurs résidents et visiteurs et ce qu'ils souhaitent trouver dans cet espace.

Annexe 3 – Points saillants du Plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier

Thèmes

Environnement

- Protection et mise en valeur de l'habitat.
- Parc écologiquement durable et résilient.
- Corridors écologiques protégés entre le parc et le réseau élargi d'espaces verts.
- Intendance respectueuse de l'environnement.
- Augmentation du couvert forestier.

Accès et connectivité

- Accès universel aux principales destinations du parc.
- Accès équitable améliorant l'appréciation du parc, y compris ses attraits et ses paysages.
- Amélioration de la mobilité active, de l'accès et de la connexion entre le rivage et les collectivités adjacentes.
- Priorisation plus équilibrée du transport à destination et à l'intérieur du parc pour en améliorer la commodité et la sécurité.

Culture et patrimoine

- Reconnaître et honorer la culture et le patrimoine autochtones.
- Possibilités d'information et d'interprétation dans le parc.
- Conservation du patrimoine bâti et des paysages culturels.
- Collaboration avec des partenaires pour améliorer les expériences dans le parc.

Expériences

- Espace pour les commodités afin d'améliorer et de prolonger les visites au parc.
- Nouveaux lieux de rassemblement.
- Amélioration de l'interaction avec la rivière des Outaouais.
- Activités améliorées tout au long de l'année pour tous les utilisateurs.

Secteurs

Secteur A (avenue Princess – avenue Birch)

- Amélioration de la connectivité entre le parc et les liaisons du réseau du Sentier de la capitale au cœur d'Ottawa.
- Conservation et mise en valeur de sites patrimoniaux clés, notamment le pavillon Rockcliffe, le belvédère Rockcliffe, la Maison riveraine de la CCN et les rocailles.
- Mise en place d'éléments de commodité et de sécurité tels que des sièges, des traversées de promenade et des dispositifs d'orientation.

Secteur B (avenue Birch – chemin Shefford)

- Amélioration de l'accès à l'eau au club de yacht Rockcliffe et à la rampe de mise à l'eau du chemin Blair par des installations et des commodités destinées aux utilisateurs, ainsi que des améliorations de la sécurité et de l'accessibilité.
- Espace prévu pour les futurs sites d'interprétation et pour des installations culturelles.
- Poursuite du sentier polyvalent supérieur afin de créer un corridor de mobilité active continu résistant aux inondations dans le parc, qui se poursuit dans le secteur C.

Secteur C (chemin Shefford – boulevard St-Joseph)

- Possibilités d'information et d'interprétation des caractéristiques environnementales.
- Protection accrue et intendance durable de l'habitat essentiel.
- Liaisons directes avec les quartiers adjacents et les réseaux de sentiers existants.



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Plan du parc Sir-George- Étienne- Cartier

2024

Canada 



Commission de la capitale nationale
40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa (Ontario) K1P 1C7
Plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier
Numéro de catalogue : ##
Courriel : info@ncc-ccn.ca | Télécopieur : 613-239-5063
Téléphone : 613-239-5000 | Ligne sans frais : 1-800-465-1867
ATS : 613-239-5090 | ATS sans frais : 1-866-661-3530
À moins d'indications contraires, toutes les photographies et les illustrations utilisées dans ce plan sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.
À moins d'indications contraires, les photographies utilisées dans ce document illustrent les conditions actuelles.
Afin de réduire les incidences environnementales de ce document, un nombre limité d'exemplaires imprimés a été produit. En remplacement, on peut télécharger le plan en format PDF à l'adresse suivante : www.ccn-ncc.gc.ca

2	POUR APPROBATION	30 AOÛT 2024
1	POUR CONSULTATION	23 MAI 2024
VERSION	DESCRIPTION	DATE



Message du premier dirigeant



Tobi Nussbaum,
premier dirigeant, CCN

Je suis heureux de vous présenter le plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier. Il s'agit du troisième et dernier d'une série de plans de parc riverain approuvés par la Commission de la capitale nationale (CCN) depuis 2018. Le plan est conforme aux directives du Plan d'entreprise de la CCN, du Plan de la capitale du Canada (de 2017 à 2067), du Plan directeur de la Ceinture de verdure et du Plan des terrains urbains de la capitale.

Il reconnaît les éléments historiques et culturels importants des parcs, à commencer par la présence de la Nation algonquine anishinabée ici depuis des milliers d'années, leur utilisation par les explorateurs et les colons européens depuis quelques centaines d'années, puis leur utilisation plus moderne en tant que parcs. Il propose une vision du parc qui, nous l'espérons, se concrétisera pour nos enfants et nos petits-enfants. Il est fondé sur les idées, les désirs et les besoins qui ont été cernés lors de vastes consultations, notamment les commentaires clés des communautés autochtones.

Le processus lié à ce plan a commencé pendant la pandémie de COVID-19. Dans ces circonstances, l'élaboration d'un plan et la mobilisation ont nécessité beaucoup d'innovation et de créativité. Je suis fier de dire que les efforts ont été couronnés de succès.

Les consultations en ligne et en présentiel ont mobilisé plus de 1 400 personnes. Ces observations passionnées nous ont incités à planifier l'amélioration des liens avec la rivière des Outaouais et les éléments culturels du parc. Nous avons découvert que les gens veulent non seulement visiter le parc pour une brève visite, mais aussi y passer des heures, voire une journée complète. Le plan met en évidence les points d'accès à

la rivière et indique des façons de passer du temps à la fois sur la berge et dans des zones éloignées du rivage, même au sud de la promenade. Les liens avec la promenade pour les loisirs actifs ont également été soulignés dans les commentaires, et c'est avec joie que nous faisons la promotion de passages piétonniers plus nombreux, améliorés et plus sécuritaires qui permettent aux personnes de tous âges et de toutes capacités d'accéder à de nouvelles aires de loisirs et aux équipements du parc.

Bien sûr, toutes les idées du plan reposent sur la nécessité de protéger l'environnement naturel. En comprenant l'emplacement et les fonctions des terres ayant une valeur écologique, nous pouvons planifier et soutenir les éléments naturels du parc ainsi que prévoir et concevoir la résilience climatique.

Les idées proposées dans le plan reflètent ce que nous voulons faire, dans la mesure où les budgets et les possibilités le permettent. Nous avons hâte de voir comment elles seront mises en œuvre au fil du temps avec nos partenaires et le public.

En terminant, je remercie le personnel de la CCN qui a travaillé fort à l'élaboration de ce plan, avec beaucoup de dévouement et de créativité pendant une période difficile. Leurs idées et celles de toutes les autres personnes qui ont participé à ce processus de planification ont été réunies pour créer la vision de ce parc. Nous continuerons de veiller à ce que le parc Sir-George-Étienne-Cartier évolue pour devenir un parc qui nous remplit de fierté, non seulement pour celles et ceux d'entre nous qui ont la chance de vivre dans la région de la capitale nationale, mais aussi pour toutes les personnes originaires du Canada et d'ailleurs qui visitent le parc.

Tobi Nussbaum
Premier dirigeant

Remerciements

Le plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier est le fruit de trois années de recherche, d'analyse, de planification et d'engagement du public et des parties prenantes. De nombreux intervenants ont généreusement partagé les idées et les points de vue qui ont permis de réaliser le présent plan. Nous remercions sincèrement tous ceux qui ont contribué à cette initiative.

Nous tenons également à remercier tous les individus et les groupes qui ont participé aux réunions, répondu aux questionnaires d'enquête et rempli des fiches commentaires, assisté aux séances publiques en ligne et en personne et offert leurs idées et commentaires sur ce projet. Nous tenons particulièrement à souligner la participation des résidents et des associations communautaires dont l'apport substantiel s'est avéré d'une grande utilité dans l'orientation du plan. De plus, ce projet a grandement profité de la participation des étudiants de l'École d'urbanisme et d'aménagement du territoire de l'Université Queens (2020), sous la direction de M. David Gordon, Ph. D. Les idées nouvelles qu'ils ont apportées au projet Réimaginer la promenade Sir-George-Étienne-Cartier ont informé et nourri le projet d'élaboration du plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier.

Nous remercions les personnes suivantes, dont les efforts et les idées ont fait partie intégrante du projet. Sans elles, il aurait été impossible de mener à bien cette importante initiative.

Conseil d'administration

Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

Directeur du projet

Martin Barakengera

Directeur de portefeuille

Patrick Laliberté

Comité de haute direction

Tobi Nussbaum,
premier dirigeant

Alain Miguelez, vice-président,
Aménagement de la capitale

Véronique de Passillé, vice-présidente,
Affaires publiques, juridiques et d'entreprise

Luc Fournier, chef de cabinet et
secrétaire de la Commission

Harminder Kaur, vice-présidente
par intérim,
Design et construction

Tania Kingsberry, vice-présidente,
Services généraux et cheffe,
Services financiers

Bill Leonard, vice-président,
Immobilier et développement

Nancy Martel, vice-présidente,
Ressources humaines

Anne Ménard, vice-présidente,
Intendance de la capitale

Comité directeur

Martin Barakengera,
directeur, Aménagement
du territoire et design

Émilie Girard-Ruel, directrice,
Affaires publiques et d'entreprise

Patrick Laliberté, directeur,
Terrains urbains de l'Ontario
et de la Ceinture de verdure

Iulia Madularu, directrice, Centre
d'expertise

Antoine Normandin, directeur,
Planification des transports

Nathalie Roy-Patenaude,
directrice, Gestion des biens
immobiliers

Emmanuel Saydeh, directeur,
Développement durable et
service environnemental

Marco Zanetti, directeur,
Politique immobilière et
mise en valeur stratégique

Équipe principale

Andrew Sacret,
adjoint du chargé de projet

Patricia McCann-MacMillan,
gestionnaire de projet

Kelly McRae,
gestionnaire de projet

Jack Graham, planificateur

Kimberley Leung,
designer graphique

Jessie Maisonneuve,
designer graphique principale

Équipe principale élargie

Ian Badgley

Anne-Carole Beauregard

Benoit Desjardins

Jasmine Guest

Bruce Devine

Julie Goulet

Amelia Hewitt

Isabelle Hughes

Carl Langlois

Monica Maika

Kim Monaghan

Garry Meus

Mike Muir

Genya Stefanoff

Alex Stone

Heather Thomson

Équipe de travail

Benoit Gelinas

Pascale Guindon

Jennifer Halsall

Homa Jalili Safarian

Patrick LeBrun

Marc Papineau

François Pirart

Kirsten Stansel

Camille Tremblay

Équipe de communication

Cassandra Demers

Dominique Huras

Ryan Kleinau

Philippe Langlois

Cynthia McKeown

Michael Napiorkowski

Michelle Prévost-Bisson

Cédric Williams

Anciens membres du personnel de la CCN

Michel Carrier

Madeleine Gomery

Arto Keklikian

Hilary Koum Njoh

Sylvie Lalonde

Benjamin Morin

Kelly Symes

Mario Tremblay

Étudiants diplômés (urbanisme)

Connor Adsett

Kadence Bunke

Emma Zacharias

Résumé

En 2021, la CCN a commencé à élaborer un plan de parc pour l'aménagement des terrains le long de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier. Le plan a pour but d'orienter l'intendance environnementale tout en planifiant les équipements et des activités de loisirs dans un souci de rapprocher les gens de la culture des parcs et de la rivière des Outaouais, désignée comme rivière du patrimoine canadien.

Le parc est situé juste à l'est du centre-ville d'Ottawa, le long de la rive sud de la rivière des Outaouais. La proximité du centre-ville et la confluence des rivières des Outaouais, Gatineau et Rideau ont mené à la création d'un site qui revêt une grande importance historique, culturelle et environnementale. Grâce à des recherches et à la consultation du personnel de la CCN, de parties prenantes, de groupes et de membres du public, chacun de ces éléments a été exploré, reconnu et mis en évidence dans le plan. En essence, le plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier encadrera la planification, la gestion et l'utilisation des lieux dans le but d'atteindre les objectifs associés à ces éléments. Des mesures sont recommandées pour faire plus de place aux espaces récréatifs le long du corridor de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier à Ottawa.

Le plan du parc porte sur 13 kilomètres de terres fédérales longeant la rive sud de la rivière des Outaouais, à l'est du centre-ville. Les terres comprennent la promenade, les

sentiers et les parcs à proximité des quartiers adjacents. Elles s'étendent de Rideau Hall, sur l'avenue Princess, à l'ouest, jusqu'au terminus de la promenade dans la Ceinture de verdure, sur le boulevard Saint-Joseph, à l'est.

Le plan énonce une vision, des thèmes, des objectifs et des politiques, ainsi que des politiques de planification pour préserver et améliorer les qualités importantes au fil du temps. La vision exprime ce que nous voulons voir dans l'avenir. Quelles sont les possibilités pouvant être réalisées grâce à ce plan? L'énoncé de vision du plan est le suivant :

Un parc riverain distinct et durable qui met en valeur l'environnement, le patrimoine et la culture, favorise un accès inclusif et sécuritaire à la rivière des Outaouais et offre des possibilités récréatives tout au long de l'année.

Quatre thèmes ont été définis à partir de la vision du plan pour encadrer la mise en œuvre du plan et pour déterminer le type, l'emplacement et l'importance des installations et des équipements à aménager. Ces thèmes sont les suivants :

- Environnement
- Accès et connectivité
- Culture et patrimoine
- Expériences

Le concept du parc repose non seulement sur la vision et les thèmes, mais aussi sur le désir des usagères et usagers actuels et potentiels du parc d'y accéder et d'y passer du temps de qualité. Il propose trois sections et plusieurs destinations clés qui conviennent à un éventail de loisirs actifs et passifs,

voire contemplatifs. Il dirige les visiteuses et visiteurs vers des zones d'accès à l'eau en particulier afin d'offrir un accès plus sécuritaire et universel, en plus de protéger le rivage contre la surutilisation. Il oriente les gens vers les zones culturelles, patrimoniales et écologiques et les habitats naturels de manière à favoriser l'interaction tout en protégeant la ressource contre les dommages.

L'aménagement du parc est orienté par des politiques pour chacun des thèmes. La mise en œuvre des politiques permet la transformation progressive du terrain en parc qui permettra aux gens de renforcer leurs liens avec la nature et de mieux apprécier la culture, la beauté et l'esprit de la rivière des Outaouais. Pour ce faire, le plan établit des priorités d'aménagement, oriente la conception et recommande des programmes.

Il s'agit d'un plan à long terme. On propose que ses idées évoluent au cours des 30 à 50 prochaines années. Le plan définit l'échelonnement des projets et les étapes requises pour la mise en œuvre, comme d'autres études et des processus d'examen et d'approbation fédéraux. Les projets qui seront élaborés tiendront compte des commentaires du public et des parties prenantes dans le cadre de processus de consultation rigoureux. Le plan a pour objectif ultime de reconnaître et de mettre à l'honneur la beauté et la valeur intrinsèque du secteur riverain de la rivière des Outaouais, en plus d'optimiser l'accès public et l'utilisation du parc de manière à assurer l'accessibilité, l'animation et l'intendance environnementale responsable pour les générations à venir.



Pavillon du parc de
Rockcliffe en hiver

Table des matières

Message du premier dirigeant	iii	4.1.5 Plan de gestion de la végétation	36	4.4.5 Santé et sécurité	60
Remerciements	iv	4.1.6 Gestion des inondations	37	4.4.6 Accès à l'eau	60
Résumé	v	4.1.7 Aménagement résilient face au changement climatique	37	4.4.7 Loisirs	61
1 Introduction	8	4.2 Accès et connectivité	40	4.4.8 Participation	61
1.1 Vocation et objectif	10	4.2.1 Promenade	42	4.4.9 Qualité de l'aménagement	62
1.2 Besoin, problème et possibilité	10	4.2.2 Sentiers	43	4.4.10 Art public	62
1.3 Cadre de planification de la CCN	11	4.2.3 Stationnement	44	4.4.11 Sites d'événement	63
1.4 Processus de planification et mobilisation du public	12	4.2.4 Embarcations	44	5 Plans relatifs au secteur et aux pôles	64
2 Emplacement et description	14	4.2.5 Orientation	45	5.1 Secteur A	66
2.1 Un bref historique	16	4.2.6 Accessibilité	46	5.1.1 Pôle A1 – Pine Hill	69
2.2 L'évolution du parc	18	4.2.7 Éclairage	46	5.1.2 Pôle A2 – Parc de Rockcliffe	71
2.2.1 Un parc qui se distingue par la mise en valeur de la capitale	19	4.2.8 Entrées	47	5.1.3 Pôle A3 – Acacia-Hillsdale	73
2.2.2 Un parc inspiré du paysage	22	4.3 Culture et patrimoine	48	5.1.4 Pôle A4 – Mile Circle	75
2.2.3 Un parc façonné par les loisirs	23	4.3.1 Participation de la Nation algonquaine anishinabée	50	5.2 Secteur B	76
2.3 La promenade aujourd'hui	24	4.3.2 Lieux patrimoniaux	50	5.2.1 Pôle B1 – Rockcliffe Yacht Club	79
3 Vision	26	4.3.3 Ressources archéologiques	51	5.2.2 Pôle B2 – Rampe de mise à l'eau du chemin Blair	81
3.1 Principes d'aménagement	27	4.3.4 Patrimoine bâti et paysages culturels	51	5.2.3 Pôle B3 – Zone d'interprétation P7	83
4 Thèmes, objectifs et politiques	28	4.3.5 Paysages culturels	52	5.3 Secteur C	84
4.1 Environnement	31	4.3.6 Monuments commémoratifs	53	5.3.1 Pôle C1 – Ruisseau de Green	87
4.1.1 Habitats naturels importants	34	4.3.7 Institutions nationales	53	5.3.2 Pôle C2 – Belvédère est	89
4.1.2 Services écosystémiques	36	4.3.8 Interprétation	54	5.3.3 Pôle C3 – Entrée Saint-Joseph	91
4.1.3 Couvert forestier	36	4.3.9 Partenariats	55	5.3.4 Pôle C4 – Île Lower Duck	93
4.1.4 Arbres remarquables	36	4.4 Expériences	56	6 Prochaines étapes et mise en œuvre	94
		4.4.1 Création de lieux d'intérêt	58	Annexes	96
		4.4.2 Vues et points d'observation	58	Annexe I – Glossaire	96
		4.4.3 Accessibilité	59	Bibliographie	100
		4.4.4 Possibilités commerciales	59	Source d'images	101

1 Introduction

La rivière des Outaouais est une rivière du patrimoine canadien qui nous relie à notre histoire commune. Élément caractéristique de la région de la capitale nationale, elle offre des corridors visuels spectaculaires vers les collines de la Gatineau, des monuments nationaux et d'autres symboles de la capitale présents dans la région. Le parc riverain de la berge sud-est de la rivière des Outaouais se compose entre autres de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier, l'une des promenades les plus pittoresques de la capitale qui met en valeur le cours d'eau en tant qu'élément central et symbole de la relation du Canada avec la nature.





Vélos-weekends de la
CCN sur la promenade Sir-
George-Étienne-Cartier

La promenade joue un rôle essentiel pour veiller à ce que le secteur riverain de la région de la capitale demeure du domaine public. Elle longe la rive sud de la rivière des Outaouais sur environ 13 kilomètres. D'ouest en est, la promenade s'étend de Rideau Hall, sur l'avenue Princess, jusqu'au boulevard Saint-Joseph. Elle recèle des lieux patrimoniaux et des paysages culturels d'importance nationale et touche six collectivités le long de ses abords. D'un environnement de centre-ville dans l'ouest, la promenade transite vers un milieu naturel et rural dans l'est. La promenade est un espace public de grande valeur dans la région de la capitale nationale. Aux résidentes et résidents tout autant qu'aux visiteuses et visiteurs, elle offre la beauté d'une nature luxuriante, des vues pittoresques et diverses activités récréatives, dont certaines portions du réseau du Sentier de la capitale. Les sentiers, qui longent la promenade, favorisent le transport actif dans la majeure partie du parc et relient ce dernier à l'ensemble de la région.

Le plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier fournit un cadre pour la planification, la gestion et l'utilisation des terres de la région. Il établit la vision d'avenir et les éléments de programme du parc riverain tout en fournissant à la CCN une assise et un contexte pour gérer les biens immobiliers et un outil pour appuyer la mise en œuvre. Nouvellement établi, le plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier représente le troisième d'une série de plans touchant le secteur riverain préparés par la CCN.

Le plan repose sur l'idée que les cours d'eau revêtent une importance particulière pour la population canadienne et la capitale. Durant des milliers d'années, les cours d'eau ont été de grandes voies de circulation qui ont permis à la Nation algonquine anishinabée d'établir des routes commerciales et des lieux rituels. Plus tard, les rivières ont permis aux

nouvelles arrivantes et aux nouveaux arrivants de s'installer et de développer leurs communautés. Par conséquent, le plan reconnaît et met en valeur les attributs panoramiques, récréatifs, environnementaux et culturels du corridor de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier. Il reconnaît aussi les attentes communes en ce qui a trait à la remise en état des berges pour la jouissance publique et au rappel du passé lié à l'eau.

La vision d'avenir du plan balisera l'usage et l'aménagement du parc au cours des 50 prochaines années. Elle permettra à la CCN de proposer toute une variété d'activités récréatives, sociales et économiques dans un cadre qui respectera les environnements naturel, social et culturel du parc.

Le plan guide la transformation progressive et par étapes du parc et prévoit différentes aires et activités de loisirs qui relient la population à la nature, de même qu'à la culture, à la beauté et à l'esprit de la rivière des Outaouais. Il établit les priorités d'aménagement, encadre la conception et recommande la programmation d'activités à l'intérieur du parc. Son rôle premier consiste à promouvoir un environnement naturel sain et à assurer sa protection, à favoriser un accès sécuritaire et constant au parc et à la rivière, à mettre en valeur le patrimoine, la culture et la diversité du corridor riverain, ainsi qu'à créer et à promouvoir des expériences diverses, équilibrées et stimulantes dans le parc. De plus, le concept du parc comprend trois secteurs et plusieurs pôles d'activité de différents niveaux d'intensité, certains de nature contemplative et d'autres visant davantage des activités de groupe.



Carrusel de la GRC au
Collège canadien de police

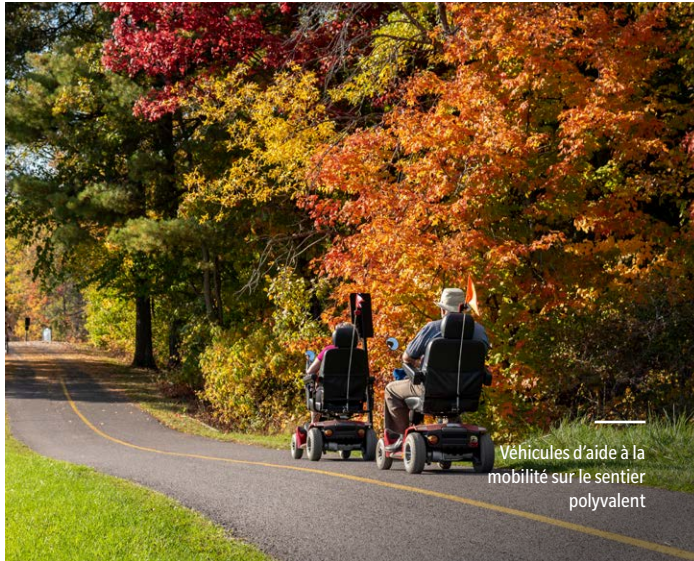
1.1 Vocation et objectif

Le principal objectif du plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier est d'encadrer la planification, la gestion et l'utilisation du parc en vue d'atteindre divers objectifs subordonnés, dont ceux liés à l'environnement, à l'aménagement urbain, aux loisirs, au transport actif et à la durabilité. Le plan vise à établir un cadre stratégique qui :

- transformera les terres riveraines en une destination spéciale, attrayante et accessible;
- accroîtra l'attrait des terres en offrant des zones d'animation qui encouragent les usagères et usagers à interagir avec la rivière des Outaouais;
- fournira un accès libre et sécuritaire aux berges de la rivière;
- appuiera l'examen des projets sur le territoire domanial dans le cadre du processus d'approbation de l'utilisation et de la conception des terres fédérales;
- orientera les investissements et les partenariats dans la mise en œuvre du plan.

1.2 Besoin, problème et possibilité

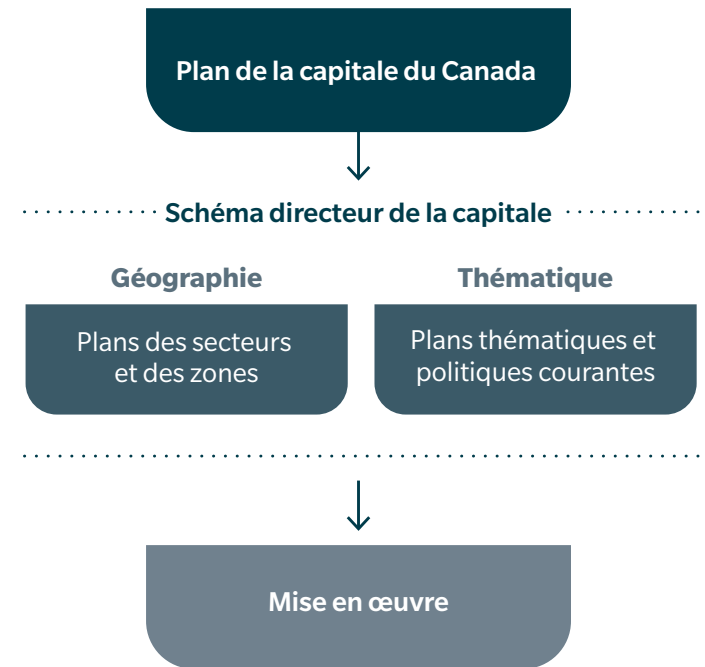
Le rôle et les fonctions d'origine du corridor de la promenade en tant que promenade panoramique naturelle ont évolué au fil du temps. La CCN souhaite poursuivre et améliorer l'aménagement paysager naturel afin de créer des vocations plus actives et animées, le cas échéant. Certaines parties du secteur riverain offrent des possibilités d'animation et d'espace vert ouvert, et certaines sections pourraient être améliorées pour servir d'espace public tout en maintenant la qualité panoramique du paysage. Bien qu'il puisse être nécessaire d'améliorer ou de rectifier les plans d'utilisation des terres, il est jugé tout aussi nécessaire, dans le contexte de l'initiative concernant les rives de la rivière des Outaouais et du Plan des terrains urbains de la capitale, de planifier l'aménagement d'espaces publics, de points de services et de points d'observation utiles et accessibles le long des berges de la rivière. Le plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier vise à transformer les terres actuellement sous-utilisées en lieux de rassemblement publics animés, favorisant ainsi un mode de vie sain et une bonne qualité de vie.



Conformément à son mandat de planifier et de gérer judicieusement et durablement les terres fédérales au nom de toute la population canadienne, la CCN souhaite élaborer un plan pour un parc linéaire prévoyant l'aménagement des terrains fédéraux qui bordent la promenade Sir-George-Étienne-Cartier. Cette initiative est conforme à des plans semblables, comme le Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais et le Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais, tous deux approuvés par le conseil d'administration de la CCN en 2018. De nombreux projets proposés dans ces plans sont en voie d'être mis en œuvre ou sont terminés (p. ex. le réaménagement de la rue Champlain Est et le réaménagement de la plage Westboro).

1.3 Cadre de planification de la CCN

Le cadre de planification de la capitale crée une hiérarchie et une structure pour les plans d'aménagement de la CCN. Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 est le principal document de planification de la CCN. Il décrit l'avenir des terres fédérales dans la région de la capitale nationale entre le 150^e anniversaire du Canada en 2017 et son bicentenaire en 2067. Ce plan général insiste sur l'importance de conserver les éléments verts naturels et les cours d'eau pour la postérité. L'un de ses objectifs est d'améliorer l'accès à la rivière et d'aménager des parcs riverains. Le Plan des terrains urbains de la capitale présente des détails supplémentaires sur l'utilisation des terres et les politiques qui guident le présent plan. Le Plan directeur de la Ceinture de verdure fournit des directives sur l'utilisation des terres, les programmes et le développement d'un caractère paysager pour la Ceinture de verdure. Du point de vue des orientations stratégiques, le plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier s'appuie sur ces deux plans. De plus, le concept du parc propose 11 pôles d'activités avec des caractéristiques et des objectifs différents. Plusieurs autres plans et politiques de la CCN ont guidé l'élaboration de ce plan : la Stratégie de développement durable, les Lignes directrices sur l'aménagement et la conception des promenades (en préparation), le Plan stratégique du Sentier de la capitale (2020), le Plan stratégique des monuments commémoratifs de la capitale du Canada (CCN, 2006), le Plan de développement intégré de la rivière des Outaouais (2003 et 2009), la Stratégie sur les forêts de 2021 à 2026, la



Stratégie d'optimisation de l'immobilier (2019), les Initiatives concernant les rives de la rivière des Outaouais (2013) et la Politique sur les promenades (1984). Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour s'acquitter de son mandat de planifier et de gérer les terres fédérales au nom de l'ensemble de la population canadienne, la CCN élabore des plans pour ses terrains le long du corridor de la rivière des Outaouais. En cas de divergence entre les plans directeurs et le présent plan, une évaluation sera effectuée pour déterminer quelles politiques ont préséance.

1.4 Processus de planification et mobilisation du public

Le plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier a été élaboré en cinq phases principales :



Cycliste sur le sentier polyvalent Sir-George-Étienne-Cartier



Les Rocailles

1



Phase 1 (printemps 2021) : État actuel, études et enquêtes

Des recherches, des études et des analyses ont conduit à une description détaillée des conditions physiques du parc, dont :

- un inventaire et une connaissance de son état actuel, p. ex. études de la végétation, des paysages culturels, des transports;
- sa relation avec les quartiers voisins;
- les contraintes et les possibilités en ce qui a trait à l'amélioration de l'accès à la rive.

À partir de cette information, une série de cartes a été établie afin de mieux comprendre les possibilités et les enjeux associés au parc. Alors que l'analyse a examiné l'état du corridor, une vaste recherche portant sur d'autres parcs riverains au Canada et dans le monde a été réalisée dans le cadre du projet de l'École de planification urbaine et régionale de l'Université Queen's comme autant d'études de cas desquelles s'inspirer et tirer parti des leçons apprises pour aménager le parc proposé et repenser sa conception pour en faire un parc linéaire.



2 Phase 2 (automne 2021) : Vision, thèmes et principes d'aménagement

Une vision du parc a été élaborée en consultation avec la Nation algonquine, la Ville d'Ottawa, les parties prenantes, le Comité consultatif public et le grand public. Le concept du parc comprend la vision, quatre thèmes et douze principes qui donnent un aperçu des fonctions et qualités souhaitées pour le parc.



3 Phase 3 (hiver 2023) : Conception et objectifs

L'ébauche du plan conceptuel a été élaborée en fonction des quatre thèmes définis pour le parc. Ce plan conceptuel divise le parc en trois sections, chacune ayant ses propres caractéristiques et attributs. De plus, chaque section comprend des pôles de conception distincts.



4 Phase 4 (automne 2023) : Stratégies, politiques et plans sectoriels

Les stratégies et les lignes directrices ont pour objet de concrétiser au fil du temps l'étude conceptuelle présentée pour le parc, selon des objectifs mesurables qui respectent l'intégrité écologique du corridor et redéfinissent le potentiel du corridor de la capitale. Les éléments de conception et d'aménagement paysager ainsi que les constructions esquissées dans l'étude conceptuelle devraient aussi être conçus, situés et réalisés de manière à projeter l'essence et l'identité d'une promenade de la capitale.



5 Phase 5 (automne 2024) : Plan final

Le plan final a été élaboré en intégrant les commentaires reçus au cours des phases précédentes. Il propose des concepts géographiques et des politiques applicables à l'ensemble du parc qui aideront à orienter les propositions et les stratégies pour le parc au cours des prochaines décennies.

2

Emplacement et description

Le secteur à l'étude dans ce rapport est le corridor de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier. Administrée par la CCN, la promenade est située le long de la berge sud-est de la rivière des Outaouais. Le corridor de la promenade s'étend sur 13 kilomètres dans un espace vert pittoresque et comprend environ 587 hectares de terres publiques. Il se compose d'une route à deux voies, de sentiers polyvalents le long de la berge, de belvédères et de zones importantes sur le plan environnemental.

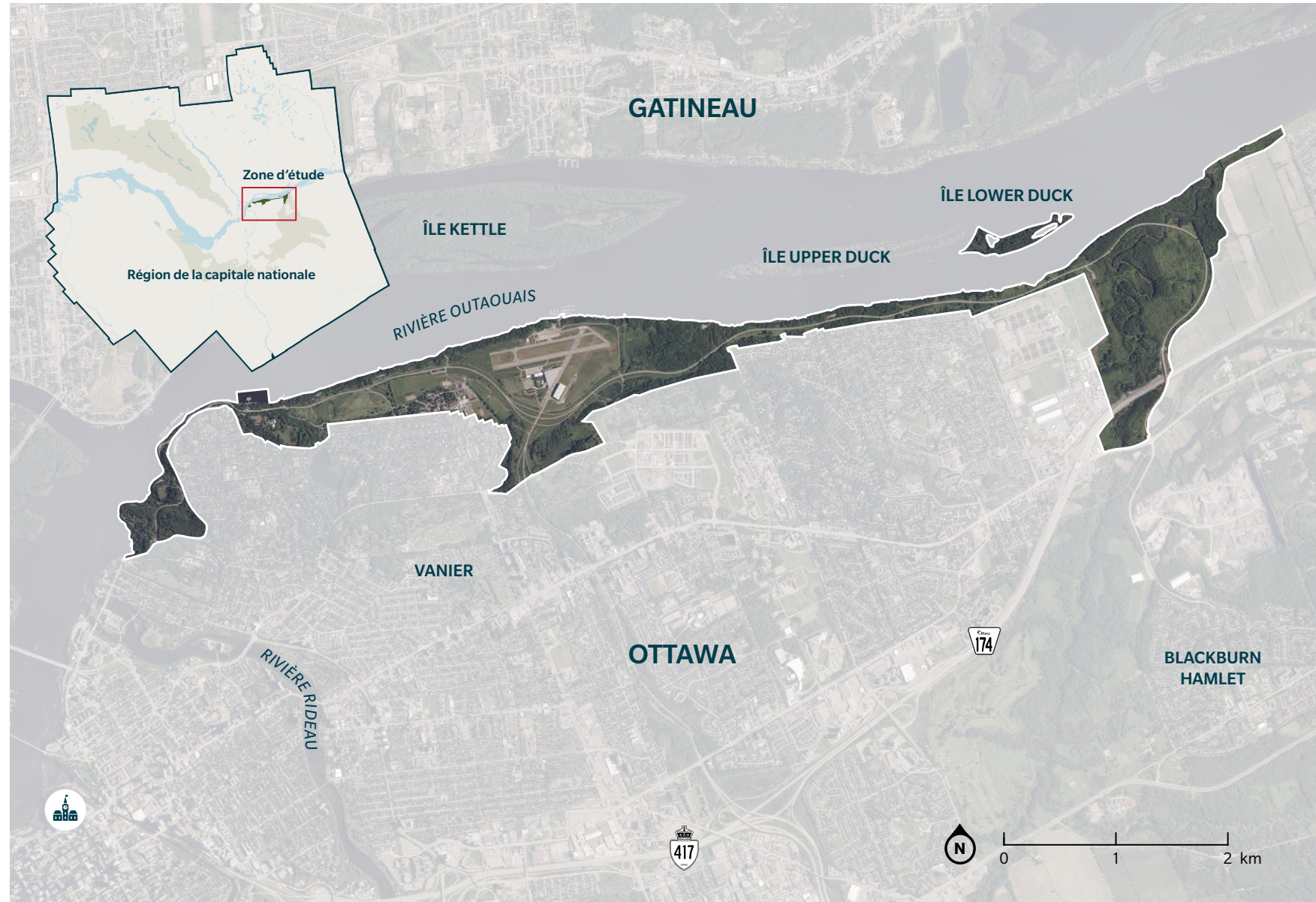


Sentier polyvalent Sir-George-Étienne-Cartier

L'extrémité nord du corridor étant délimitée par la rivière des Outaouais, les berges du secteur à l'étude s'étendent donc en continu. L'extrémité sud est délimitée par des propriétés privées et par le Conseil national de recherches, le principal centre de recherche et de technologie du gouvernement canadien. La promenade est adjacente à de nombreux quartiers, qui s'étalent du parc de Rockcliffe à la ville d'Orléans. Divers liens relient ces communautés au site.

La promenade, qui traverse des terres urbaines et rurales, donne accès à des espaces verts et à des attractions et constitue un corridor important entre le centre et l'est d'Ottawa. Le corridor relie le boulevard de la Confédération et le centre-ville vers l'ouest et s'étend jusqu'à Orléans à son extrémité est. Bien que le corridor soit jalonné de collectivités urbaines, la promenade n'est pas conçue comme une route de banlieue, mais plutôt comme une voie d'accès panoramique à la capitale, offrant des vues naturelles et dynamiques à contempler en toute détente. La porte d'entrée ouest du corridor est délimitée par un carrefour giratoire qui relie la promenade de Rockcliffe et l'avenue Princess. La promenade passe au nord des écuries de la Gendarmerie royale du Canada et devant le Musée de l'aviation et de l'espace du Canada, entre autres destinations. Le tronçon le plus à l'est de la promenade traverse le ruisseau de Green, un affluent de la rivière des Outaouais situé dans la Ceinture de verdure.

La promenade offre aux résidentes et résidents et aux visiteuses et visiteurs une expérience semblable à celle d'un parc grâce aux nombreux belvédères pittoresques aménagés le long de son tracé sinueux. C'est un lieu d'importance historique et culturelle, dont les caractéristiques font ressortir Ottawa comme la capitale verte et rehaussent l'image et l'identité canadiennes.



2.1 Un bref historique

Les terres incluses dans ce parc font partie du territoire traditionnel de la Nation algonquine anishinabée, qui est ici depuis des temps immémoriaux.



Vue de la rivière depuis
le parc de Rockcliffe
(Ballantyne, 1902)



Vue aérienne du parc
de Rockcliffe



Photo historique
des sentiers du
parc de Rockcliffe
(Ballantyne, 1902)

Depuis des milliers d’années, la Kichi Zibi (« grande rivière » en algonquin), aujourd’hui connue sous le nom de rivière des Outaouais, sert de terre d’accueil et de voie commerciale, en plus de demeurer un important système écologique traversant le cœur de la région de la capitale du Canada.

Il y a quelques centaines d’années, la Nation algonquienne anishinabée est suivie par les explorateurs français qui font de l’exploration vers l’ouest et de la traite des fourrures. À partir du début du XIX^e siècle, les colons commencent à s’enraciner dans la région, attirés par les nombreuses ressources de la terre, dont le bois d’œuvre et le sol arable, ainsi que par l’emploi dans la construction du canal Rideau, contribuant à l’établissement de Bytown. Cette communauté industrielle pionnière prend de l’expansion et est rebaptisée Ottawa en 1855. Sa sélection en tant que capitale du Canada a suscité un intérêt croissant pour la création d’un « Washington du Nord ».



Raquette dans le parc
de Rockcliffe (Bureau
de cinématographie du
gouvernement canadien)

Sous la direction du premier ministre sir Wilfrid Laurier, la Commission d’embellissement d’Ottawa (CEO) est créée en 1899 pour améliorer la capitale. En 1903, l’architecte paysagiste pionnier canadien Frederick Todd est embauché pour guider ces efforts. Il reconnaît la beauté topographique de la région et croit aux bienfaits des espaces verts pour les citadines et citoyens. Le réseau de parcs et de promenades décrit dans son rapport préliminaire a permis de jeter les bases de l’établissement subséquent de la capitale et continue d’être un élément clé des plans d’aménagement du territoire de la CCN.

M. Todd a décrit le parc de Rockcliffe et ses terres adjacentes comme « un parc d’une beauté très inhabituelle ». Faisant autrefois partie d’un domaine privé subdivisé en terrains résidentiels et de parc, le parc est d’abord devenu un espace pour une utilisation récréative informelle. Il est situé à proximité d’une population urbaine nombreuse et sa

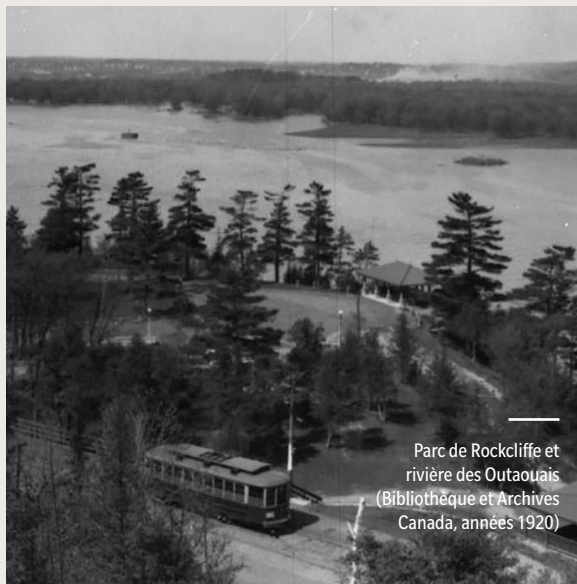
popularité s’est accrue lorsque le tramway a été étendu au parc en 1889. Tout au long du début du XX^e siècle, la CEO a amélioré les équipements du parc de Rockcliffe et a acquis les terrains riverains adjacents à l’est, créant ainsi le parc national.

La promenade de Rockcliffe a pris la forme d’une promenade de plaisance dans ce parc et est devenue une partie intégrante d’un réseau de promenades panoramiques qui traverse la capitale. Après la Seconde Guerre mondiale, les tramways sont remplacés par des voitures de plus en plus populaires. Cette promenade a été progressivement prolongée vers l’est, intégrant finalement les terres de l’ancien champ de tir et de l’ancienne base des forces aériennes, et créant ultimement le ruban vert continu qui relie la Ceinture de verdure au centre-ville d’Ottawa.

Tout comme M. Todd préconisait les parcs comme moyen de promouvoir la santé et le bonheur chez les citadines et citoyens il y a plus d’un siècle, la CCN continue d’explorer des façons de promouvoir la mobilité active et les possibilités de loisirs de plein air sur son territoire. Les politiques et les stratégies proposées dans le plan sont essentielles à la réussite de cette quête.

2.2 L'évolution du parc

L'évolution du parc s'articule autour de trois caractéristiques principales :



Mise en valeur de la capitale

Tramway (Topley, 1910)



Paysage

Les Rocailles (Grant, 1961)



Loisirs

Saut à ski près de la rivière des Outaouais (Bureau de cinématographie du gouvernement canadien, 1930)

« Comme je l'ai déjà dit dans ce rapport, le parc Rockcliffe, est d'une beauté remarquable à l'état naturel, et chaque jour, il apporte aux personnes qui le fréquentent beaucoup de plaisir et leur permet de se ressourcer... Le terme « améliorer » est constamment mal employé, de sorte que pour beaucoup de gens, il est plutôt paradoxal, car le processus de nettoyage et d'élimination des arbustes naturels qui se produit par souci d'amélioration entraîne l'enlaidissement des parcs. Ainsi, il n'y resterait probablement pas un coin que des artistes jugeraient digne de reproduire sur leur toile. Il en faut peu pour que le parc Rockcliffe soit parfait, mais en raison de sa beauté naturelle exceptionnelle, il est d'autant plus important que le peu d'efforts qui sont nécessaires soit déployés avec la plus grande attention afin qu'ils s'harmonisent avec les conditions existantes. » (Todd, p. 27-28)



Vue historique de la rivière des Outaouais (Office national du film du Canada, 1950)

2.2.1 Un parc qui se distingue par la mise en valeur de la capitale



Vue historique de la rivière des Outaouais (Lund, 1952)

Depuis qu'Ottawa a été choisie comme capitale du Canada en 1857, son rôle de cœur physique et symbolique qui unit une nation a eu une influence durable sur la région environnante. Cette histoire de la capitale est écrite sur le paysage du parc Sir-George-Étienne-Cartier.

Depuis 1899, la CEO et ses successeuses et successeurs, dont la CCN, établie en 1959, ont travaillé avec diligence à planifier et à développer une capitale inspirante pour toute la population canadienne. L'un des principes fondateurs de la CEO était d'améliorer et d'embellir Ottawa grâce à un réseau d'espaces verts reliés par des promenades verdoyantes, comme l'a recommandé Frederick Todd dans son rapport de 1903 à la CEO. Cette approche se poursuit puisque la CCN gère un vaste réseau de parcs et de promenades, qui comprend le parc visé par le présent plan.

À mesure que la planification fédérale de la capitale évoluait, au milieu du XX^e siècle, la priorité a été accordée au prolongement des promenades le long des cours d'eau régionaux, ainsi qu'à la création d'une Ceinture de verdure de la capitale nationale pour le bien public et pour assurer une transition verte entre les régions urbaines et rurales d'Ottawa. Grâce à plusieurs phases d'expansion, ce parc relie la Ceinture de verdure de l'est au cœur de la capitale.

De nombreuses institutions fédérales se sont établies ou ont déménagé dans la région de la capitale nationale pour être près du siège du gouvernement fédéral, certaines d'entre elles occupant un espace à l'intérieur du parc ou adjacent à ce dernier. Ces pôles fédéraux comprennent l'aéroport de Rockcliffe et le Musée de l'aviation et de l'espace du Canada avec leur longue histoire militaire associée à l'entraînement, la base aérienne d'Ottawa et l'Aviation royale canadienne, ainsi que le campus de la Division N de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

L'évolution de la promenade



Le réseau de parcs et de promenades

La filiation du parc Sir-George-Étienne-Cartier en tant qu'espace vert de la capitale remonte aux premiers efforts déployés par la CEO pour embellir la capitale. D'après le plan de M. Todd pour un réseau de parcs reliés par des routes de plaisance sinueuses à l'intérieur de bandes de terres semblables à un parc, le parc de Rockcliffe en plein essor est devenu une priorité de la CEO, qui en a assumé la responsabilité et, peu après, a ajouté d'autres hectares avec la création du parc national, qui a ensuite fusionné avec le parc de Rockcliffe. Ces parcs ont joué un rôle déterminant dans le réseau naissant de parcs interreliés de la capitale et représentaient plus de 70 % de la superficie totale des parcs de la CEO, ce qui correspondait à son plus grand parc jusqu'à la création du parc de la Gatineau dans les années 1940.

Données sur les tramways, vers 1929

Le paysage actuel du parc est le résultat de modifications routières visant à assurer la sécurité et à tenir compte de la vitesse croissante des voitures, et de plusieurs ajouts à la promenade à l'intérieur de ses limites, comme le recommandent des plans tel le rapport Gréber de 1950. À la fin des années 1980, la promenade de Rockcliffe s'étendait jusqu'au boulevard Saint-Joseph par le lien entre la promenade de l'Est et la promenade Aviation. L'objectif de la promenade demeurait d'être une entrée panoramique dans la capitale, mais elle faisait maintenant partie d'un réseau de transport régional.

La Ceinture de verdure

La Ceinture de verdure a été créée dans les années 1950 à la suite des recommandations formulées par Jacques Gréber dans son Plan de la capitale nationale de 1950 visant à protéger les zones rurales et naturelles d'Ottawa contre l'étalement urbain. Favorisant la santé humaine et écologique dans la région de la capitale nationale, la Ceinture de verdure offre également à la population canadienne la possibilité d'interagir avec la nature et son patrimoine rural. Un de ses principaux secteurs est le ruisseau de Green, qui constitue la partie la plus à l'est du parc. Cette section offre un corridor important dans la capitale et facilite les activités de plein air comme le vélo, la randonnée pédestre et le toboggan.



Champ de tir de Rockcliffe
(Woodside, H.J., 1902)

Sites fédéraux

Avant d'être gérées par la CCN, plusieurs parcelles de terrain du parc étaient utilisées par d'autres institutions fédérales. L'une de ces utilisations concernait l'entraînement militaire et la défense nationale, des préoccupations importantes pour tout gouvernement.

Champ de tir de Rockcliffe

À la recherche d'installations d'entraînement plus sécuritaires à la fin du XIX^e siècle, le ministère de la Milice et de la Défense s'intéresse aux champs et aux terrains boisés ouverts le long de la rivière des Outaouais à l'est du parc de Rockcliffe et, en 1898, le gouvernement fédéral ouvre le champ de tir de Rockcliffe. Les falaises abruptes naturelles du site servaient de buttes de tir. Au tournant du XX^e siècle, le tramway électrique desservait le champ de tir. L'entraînement militaire s'y est poursuivi tout au long de la Première Guerre mondiale (1914-1918), même si le site n'était pas à la hauteur en raison du mauvais drainage et des conditions marécageuses. Le champ de tir a été utilisé jusqu'à l'ouverture du nouveau Polygone de Connaught en 1921, à l'extrémité ouest d'Ottawa.



Avion Fleet Fort 3562
de l'Aviation royale
canadienne, Rockcliffe
(Bibliothèque et Archives
Canada, 1941)

Base aérienne de Rockcliffe

Les activités aériennes dans le parc actuel ont commencé en 1918 avec les premiers vols de poste aérienne à proximité du champ de tir. Cet emplacement a été choisi pour l'aérodrome d'Ottawa (base aérienne d'Ottawa), l'un des six aérodromes originaux construits partout au pays lorsque le Canada a pris le contrôle de sa navigation aérienne en 1920. Pendant quatre décennies, des activités aériennes d'importance nationale ont été menées, tant à l'aide d'avions terrestres que d'hydravions, notamment la photographie aérienne pour cartographier le Nord canadien, ainsi que le transport aérien et l'expérimentation. Elle est devenue une base de l'Aviation royale canadienne (ARC) après sa création en 1924. Une fois que l'ARC a cessé ses opérations aériennes sur place, sa collection d'aéronefs historiques a été conservée dans de vieux hangars jusqu'à l'achèvement du Musée de l'aviation et de l'espace du Canada en 1988. Le vol récréatif et l'entraînement sur le site remontent au début des années 1960 et se poursuivent aujourd'hui.



La reine Elizabeth II aux
célébrations du centenaire
de la GRC à Rockcliffe
(1973)

Campus de la Division N de la GRC

Lorsque le quartier général de la GRC a déménagé de Regina à Ottawa en 1920, la Division Nationale (N) a été créée. Plus tard, en 1925, elle a déménagé sur le site actuel adjacent au parc où se trouve le célèbre Carrousel de la GRC. Symbole hautement reconnu et respecté de la sûreté et de la sécurité de la population canadienne, le patrimoine équestre vivant de la GRC est exposé dans le cadre d'entraînements, de spectacles et d'opérations équestres à cet endroit. Le don de chevaux à la reine Elizabeth II à titre de commissaire honoraire de la GRC fait également partie de cette tradition cérémonielle. Une statue équestre de Sa Majesté sur un ancien cheval du Carrousel est actuellement située à l'entrée ouest du parc, donnant sur les portes de Rideau Hall.



Vue historique du parc de Rockcliffe (Office national du film du Canada, 1939)

2.2.2 Un parc inspiré du paysage



Belvédère
de Rockcliffe
(Bibliothèque et
Archives Canada,
années 1920)

Bien avant d'affirmer la géographie unique d'Ottawa parmi les capitales mondiales, les observateurs cherchaient à saisir la beauté naturelle de la topographie de la région au moyen d'écrits et d'illustrations. Ces premières impressions ont été influencées par l'esthétique pittoresque, un point de vue enraciné dans l'amour du paysage naturel qui a influencé l'architecture paysagère du XIX^e siècle en Grande-Bretagne et au Canada.

Les terrains du domaine de Thomas MacKay (Rideau Hall), dont une partie est devenue le parc de Rockcliffe, ont été aménagés selon des principes pittoresques mettant en vedette des bois d'ornement et un site surélevé avec de larges points d'observation du paysage environnant. Ces valeurs ont plus tard été défendues par Frederick Todd lorsqu'il a discuté des terres adjacentes au parc de Rockcliffe dans son rapport de 1903, dans lequel il dit : « La topographie générale du sol, les vues, le groupement artistique des arbres et les forêts qui se croisent contribuent à créer des conditions idéales pour un parc. »

La CEO a joué un rôle important dans la poursuite de la tradition pittoresque du parc tout en respectant son caractère naturel. À mesure que le parc a pris de l'expansion, des belvédères officiels au-dessus de la rivière des Outaouais ont été créés et le pavillon Rockcliffe a été construit. Ces éléments ont été conçus de façon sympathique pour rehausser la beauté et le caractère inhérents du paysage.

L'évolution des attitudes à l'égard de la nature au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, comme la valorisation de la biodiversité et la conservation écologique, se reflète à l'extrémité est du parc avec l'inclusion de l'île Lower Duck et du ruisseau de Green, qui font tous deux partie de la Ceinture de verdure de la capitale nationale.

2.2.3 Un parc façonné par les loisirs



Cyclistes
(Lund, 1952)

Les pressions et les effets négatifs des villes en pleine croissance sur leurs habitantes et habitants ne sont pas nouveaux. Le passage d'un mode de vie agraire à l'économie industrielle et le recadrage du travail au XIX^e siècle ont donné naissance à une classe moyenne émergente. De même, l'industrialisation menaçait la santé et le bonheur des populations urbaines en croissance. Plusieurs mouvements de réforme ont cherché à régler ces problèmes, et la nature réparatrice des parcs a été considérée comme une solution.

Les activités récréatives dans ce qui est aujourd'hui le parc ont commencé au milieu du XIX^e siècle sur des terres privées du domaine MacKay. Le terrain de Rideau Hall était le carrefour de diverses activités, comme le patinage, le curling, le toboggan et le cricket. Autrefois réservée à la classe supérieure, vers la fin du XIX^e siècle, une partie des terres du domaine a été mise de côté à titre de parc, tandis que d'autres terres avoisinantes ont été achetées par des intérêts privés, aménagées spécialement pour des activités sociales et récréatives, et rendues accessibles aux masses lorsque l'Ottawa Electric Railway a prolongé une ligne menant à la propriété. De là est né le parc de Rockcliffe, et sa popularité a bondi au sein d'une classe moyenne en pleine croissance disposant de plus de temps et de revenus pour profiter d'activités tranquilles. Au tournant du XX^e siècle, le parc attirait des milliers de visiteuses et visiteurs la fin de semaine.

Guidée par les réformes sociales adoptées par des personnes comme Frederick Todd, qui appuyait les parcs comme sources de joie, de bien-être et de vigueur pour les citadines et citadins, la CEO a pris en charge en 1904 la gestion du parc de Rockcliffe, le transformant en un « immense terrain de loisirs » pour les activités estivales et hivernales. La CEO a mis l'accent sur l'amélioration des infrastructures afin d'appuyer les activités récréatives passives comme le pique-nique, la

randonnée pédestre et les promenades en voiture. À la suite de sa reconnaissance à titre de parc national, le parc a été agrandi et doté de longs sentiers pédestres, d'allées cavalières et d'un autodrome en argile d'un mille de long. Le ski et le toboggan sont devenus des activités populaires au parc de Rockcliffe au cours de cette période. Le Club de ski d'Ottawa a été fondé en 1910 et une installation officielle de saut à ski y a été construite.

Cherchant à accroître l'offre de loisirs du parc avec des clubs privés et des installations spécialisées, la CEO a mis à disposition un terrain pour la construction d'une remise à bateaux. Le canotage est devenu un sport de compétition amateur au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle, et plusieurs clubs de canotage ont vu le jour dans la région d'Ottawa. En 1914, deux d'entre eux ont fusionné pour devenir le Ottawa-New Edinburgh Canoe Club, qui a obtenu l'accès au site du parc de Rockcliffe pour les sports sociaux, aquatiques et terrestres. Son hangar à bateaux (aujourd'hui la Maison riveraine de la CCN) a ouvert ses portes en 1923 et continue d'accueillir des activités aquatiques. La navigation de plaisance dans le parc demeure populaire et a pris de l'expansion et comprend maintenant le bateau à voile, le kayak et les embarcations à moteur. Le Rockcliffe Yacht Club et la rampe de mise à l'eau du chemin Blair appuient ces activités.

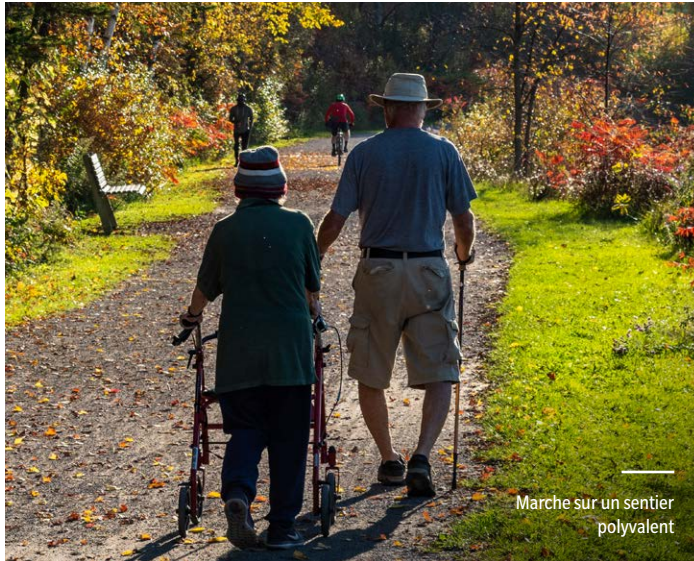
Conformément aux réformes fédérales plus vastes visant à améliorer la vie urbaine, dans les années 1970, la CCN a amorcé la planification d'un réseau de sentiers récréatifs et a pris la décision audacieuse de fermer ses promenades aux voitures pour les réserver aux cyclistes. Cette tradition d'utilisation active se poursuit avec l'accès fermé à la circulation automobile à la promenade Sir-George-Étienne-Cartier pendant les fins de semaine d'été, tandis que des kilomètres de voies et de sentiers à travers le parc permettent la randonnée pédestre, le ski de fond et la raquette.

2.3 La promenade aujourd'hui

La promenade Sir-George-Étienne-Cartier d'aujourd'hui est née d'une série d'agrandissements au cours du XX^e siècle. En 1910, la promenade de Rockcliffe était utilisée pour des balades panoramiques entre Rideau Hall et ce qui est maintenant le belvédère du parc de Rockcliffe. Elle a ensuite été étendue à « Mile Circle » dans le parc national. En 1955, on a modifié le tracé de la section est de cette route pour la relier au quartier de Manor Park (la portion nord incurvée de l'avenue Birch à l'intérieur du parc faisait partie du tracé de la route).



Ski de fond devant la
Maison riveraine de la CCN



Marche sur un sentier polyvalent

En 1974, une promenade littorale et un parc linéaire appelés la promenade de l'Est ont été annoncés comme accès panoramique à la capitale dans les environs du ruisseau de Green. À la fin des années 1980, cette promenade est reliée à la promenade de Rockcliffe, créant un lien continu entre Rideau Hall et le boulevard Saint-Joseph. C'est à cette époque que tout le tronçon est appelé la promenade de Rockcliffe. Celle-ci conserve ce nom jusqu'en 2014. Par la suite, elle est rebaptisée la promenade Sir-George-Étienne-Cartier en l'honneur de l'un des Pères de la Confédération.

La Politique sur les promenades de 1984 de la CCN décrit l'objectif et la philosophie qui sous-tendent la création de ce réseau de promenades. S'inspirant des rapports d'aménagement de Frederick Todd et de Jacques Gréber,



Planche à pagaie sur la rivière des Outaouais

l'actuel réseau de promenades, qui s'étend sur 90 kilomètres, continue de relier d'importants points d'intérêt de la région de la capitale nationale, tout en offrant des paysages et des vues panoramiques le long de son parcours.

Un élément important des promenades, comme la promenade Sir-George-Étienne-Cartier, tient au fait qu'elles ont été conçues pour servir de routes panoramiques axées sur les loisirs, et non de routes pour la circulation dense. Toutefois, pour les résidentes et résidents de nombreux quartiers adjacents aux promenades, ces dernières constituent les voies les plus pratiques pour se rendre au centre-ville. Les promenades de la CCN sont à nouveau en pleine transformation à mesure qu'augmente la demande pour diversifier l'usage des transports.

Tel que mentionné dans le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 (2017) : « Destinés à l'usage des gens, les corridors des promenades actuelles seront transformés en parcs linéaires riverains répondant aux besoins d'un centre urbain qui se sera densifié. Ces espaces verts mettront en valeur les qualités naturelles panoramiques, culturelles et récréatives de la capitale en favorisant l'accessibilité et la mobilité active et en permettant aux gens de profiter des cours d'eau. » (page 53)

3 Vision

La CCN réimagine l'avenir de ses terrains riverains en bordure de la promenade afin de créer un domaine public animé qui reliera la ville – et la population – au secteur riverain. La vision reconnaît les caractéristiques naturelles, culturelles et économiques intrinsèques importantes du corridor panoramique de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier et de la rivière des Outaouais.



Cycliste sur le sentier polyvalent Sir-George-Étienne-Cartier

Vision

Un parc riverain distinct et durable qui met en valeur l'environnement, le patrimoine et la culture, favorise un accès inclusif et sécuritaire à la rivière des Outaouais et offre des possibilités récréatives tout au long de l'année.

Le plan comporte quatre thèmes :



Environnement :
promouvoir et protéger un environnement naturel sain.



Accès et connectivité :
favoriser un accès sécuritaire et continu au parc et à la rivière.



Culture et patrimoine :
célébrer le patrimoine, la culture et la diversité du corridor riverain.



Expériences :
créer et promouvoir des expériences diversifiées et stimulantes dans le parc et qui établissent un équilibre entre la conservation et les loisirs.

3.1

Principes d'aménagement

Les principes d'aménagement définissent la base de l'aménagement et de la gestion du parc ainsi que les valeurs et les engagements fondamentaux qui soutiennent le plan. Ils mettent l'accent sur l'identité et la mise en valeur de la région de la capitale nationale en offrant à la population canadienne un cadre naturel, des richesses écologiques et culturelles valorisées et une variété d'usages, d'activités et d'expériences. Ces principes sont les suivants :

- Maintien des services écosystémiques
- Résilience et adaptabilité
- Toile de fond des faits historiques culturels et patrimoniaux
- Sûreté et sécurité
- Excellence de la conception
- Accès universel dans la conception du parc
- Équité et inclusion
- Durabilité
- Résilience climatique
- Équilibre entre les loisirs et la conservation
- Partenariats et investissements
- Maintien dans le domaine public

4

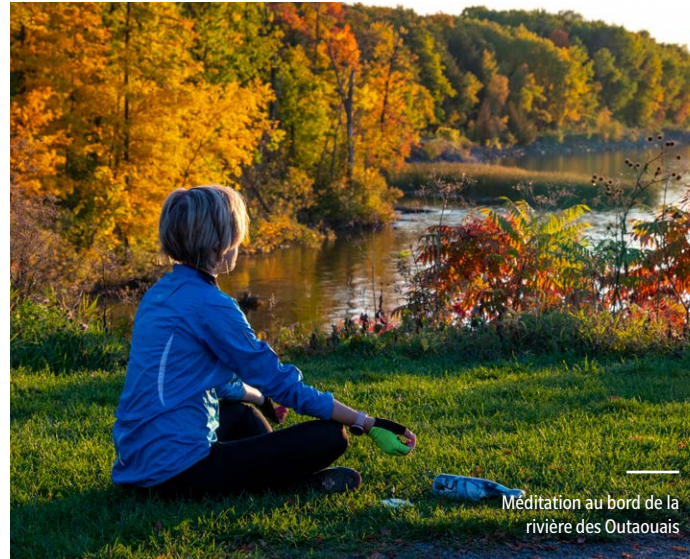
Thèmes, objectifs et politiques

Le concept à long terme du parc repose sur la vision et ses quatre thèmes, définit la portée des installations et des équipements et encadre la façon dont la CCN et ses parties prenantes peuvent agir pour mettre en œuvre le plan. Il reflète aussi l'avis du public et des intervenants.





Skieurs sur le sentier polyvalent Sir-George-Étienne-Cartier



Méditation au bord de la rivière des Outaouais



Enfants sur le sentier Sir-George-Étienne-Cartier

Le concept du parc est le suivant :

- doter la région de la capitale nationale d'une ressource de loisirs et de détente attrayante, comportant une variété d'éléments et présentant un équilibre entre des espaces tranquilles et des espaces animés;
- relier les gens à la rivière, améliorer l'accès public et raccorder les installations et les équipements du parc les uns aux autres par des sentiers piétonniers et cyclables sûrs, en plus de la promenade;
- conserver et améliorer une architecture paysagère qui appuie la conservation du patrimoine naturel et culturel, ainsi que des possibilités de loisirs accessibles;
- protéger une diversité d'habitats terrestres et aquatiques, y compris une aire de conservation écologiquement importante;
- exploiter les possibilités récréatives saisonnières;
- offrir des espaces pouvant aider à accroître la sensibilisation du public et sa connaissance au sujet de la rivière des Outaouais.

Thèmes



Environnement

Promouvoir et protéger un environnement naturel sain



- 1 Protéger, améliorer, restaurer et créer des habitats naturels et leurs fonctions écologiques.
- 2 Protéger les espèces en péril.
- 3 Protéger et promouvoir la santé du parc grâce à des initiatives de lutte contre le changement climatique.
- 4 Protéger, améliorer et restaurer le parc d'une manière écologiquement durable et résiliente.
- 5 Maintenir des corridors écologiques fonctionnels entre le parc et le réseau d'espaces verts de la capitale.
- 6 Encourager des pratiques d'intendance saines et respectueuses de l'environnement.
- 7 Augmenter le couvert forestier.
- 8 Maintenir ou accroître les services écosystémiques.



Accès et connectivité

Favoriser un accès sécuritaire et continu au parc et à la rivière



- 1 Améliorer l'accès universel aux destinations clés.
- 2 Favoriser l'accès au parc, à ses attractions et à ses paysages et la jouissance de ceux-ci de manière équitable.
- 3 Accorder la priorité à la sécurité des accès et à la connectivité de la promenade pour les cyclistes et les piétons et piétonnes.
- 4 Soutenir divers modes de mobilité active en toutes saisons.
- 5 Améliorer l'orientation et la signalisation pour mieux représenter le parc et mieux informer et guider les visiteuses et visiteurs.
- 6 Soutenir la connectivité à l'ensemble du réseau du Sentier de la capitale.
- 7 Améliorer les liens entre les berges de la rivière et les quartiers avoisinants et entre les pôles du parc.
- 8 Soutenir la division des sentiers, au besoin.
- 9 Encourager un accès régional au parc par l'aménagement d'aires de stationnement appropriées.



Culture et patrimoine

Célébrer le patrimoine, la culture et la diversité du corridor riverain



- 1 Reconnaître et honorer le patrimoine et la culture de la Nation algonquine anishinabée.
- 2 Reconnaître les sites d'importance nationale.
- 3 Proposer une offre éducative et interprétative par l'entremise d'installations culturelles, d'œuvres d'art public et de divers équipements.
- 4 Promouvoir et faire valoir la diversité culturelle.
- 5 Conserver, protéger et gérer les ressources archéologiques.
- 6 Conserver le patrimoine bâti et les paysages culturels.
- 7 Fournir un espace public pour les célébrations et les événements culturels.



Expériences

Créer et promouvoir des expériences diversifiées et stimulantes dans le parc qui établissent un équilibre entre la conservation et les loisirs



- 1 Offrir des espaces souples propices à la contemplation et au bien-être et qui se prêtent à divers programmes et activités de plein air.
- 2 Fournir des équipements, des installations et des services liés au parc à des endroits précis.
- 3 Inspirer des expériences variées par le truchement d'éléments uniques (art public, signalisation, mobilier de parc, aménagements).
- 4 Créer de nouveaux pôles de rassemblement et de nouvelles aires de programmes pour assurer une utilisation équitable du parc.
- 5 Améliorer l'interaction avec la rivière des Outaouais.
- 6 Protéger et améliorer les principales vues sur les destinations de la rivière et du parc.
- 7 Améliorer les activités et les programmes tout au long de l'année pour l'ensemble des usagères et usagers.



4.1 Environnement

Planifier et soutenir
l'environnement naturel, les
fonctions écologiques et la
résilience climatique.

- Écosystèmes valorisés
- Domaines politiques des habitats naturels importants
- Milieu humide
- Habitat boisé
- Habitat de pré
- Pôles





RIVIÈRE DES OUTAOUAIS

ÎLE LOWER DUCK

BELVÈDÈRE EST

RUISSEAU DE GREEN

ZONE D'INTERPRÉTATION P7

RAMPE DE MISE À L'EAU
DU CHEMIN BLAIR

ENTRÉE
ST-JOSEPH

BLAIR

ORIOLE

OIGLIVIE

SHEFFORD

CANOTEK

ST. JOSEPH

MONTREAL



0

1 km

4.1

4.1.1 Habitats naturels importants

Le parc comprend plusieurs zones abritant des habitats naturels importants. Chacun a une valeur unique et des caractéristiques qui doivent être protégées et maintenues efficacement. Chaque caractéristique nécessite des actions qui contribueront à cette protection.



4.1.1

4.1.1.1 Corridor du ruisseau de Green

Ces terres d'une grande valeur écologique continueront d'être protégées et reliées à la rivière des Outaouais.

Éléments à prendre en considération

- La zone abrite diverses espèces rares à l'échelle provinciale et régionale.
- Une grande partie du corridor est considérée comme une zone d'intérêt naturel et scientifique des sciences de la vie.
- La zone recèle un habitat essentiel pour les oiseaux et d'autres espèces fauniques.
- Il s'agit d'un corridor important pour les espèces migratrices.
- La zone compte de nombreuses espèces envahissantes.
- Elle abrite un habitat aquatique qui doit être protégé.
- On y trouve une grande variété d'espèces végétales en raison de ses caractéristiques géologiques complexes et inhabituelles.
- L'argile à Leda y est prédominante; les sols sont sujets à l'affaissement et à l'érosion.
- Les sols y sont également très humides.
- La zone peut connaître de faibles niveaux d'eau, ce qui affecte les espèces aquatiques et altère leur habitat.
- Le ruisseau est exposé à des sources de pollution :

- contenants de déchets dangereux (p. ex. peinture, huile);
 - bois d'œuvre et articles à usage domestique (p. ex. bouteilles de plastique, sacs);
 - déchets;
 - débris flottants;
 - déversements de déchets commerciaux et industriels.
- Le ruisseau assure la connectivité entre la tourbière Mer Bleue et la rivière des Outaouais. Il recueille l'eau d'un sous-bassin hydrographique qui draine la partie ouest de la tourbière Mer Bleue et du ruisseau Mud, et se déverse dans la rivière des Outaouais, ce qui rend possible les échanges d'espèces sauvages.

Énoncés de politiques

- 1 Envisager d'autres sites de plantation d'arbres compte tenu des plans proposés pour les pôles du secteur C.
- 2 Mettre en œuvre le plan conceptuel élaboré pour élargir le Projet de restauration de l'habitat des pollinisateurs dans la Ceinture de verdure, situé au pôle C2, avec le soutien de l'Université d'Ottawa, de la Fondation canadienne de la faune et du Fonds mondial pour la nature (Canada).
- 3 Assurer une zone tampon de végétation bien établie d'au moins 30 mètres de largeur le long d'au moins 75 % de la longueur du ruisseau afin de protéger ce dernier contre l'érosion et d'améliorer les habitats pour les oiseaux, les poissons et d'autres espèces sauvages.

4.1.1.2 Île Lower Duck

Les habitats naturels et les fonctions de l'île doivent être conservés et protégés contre une utilisation et une circulation excessives.

Éléments à prendre en considération

- L'île possède des caractéristiques géologiques uniques, complexes et inhabituelles qui résultent des dépôts d'argile marine d'origine postglaciaire provenant de la mer de Champlain.
- Ces caractéristiques ont donné naissance à une communauté végétale diversifiée, composée de boisés mixtes, de boisés de feuillus, de marais à fourrés de feuillus, de prés humides et de marais de feuillus matures.
- La diversité des types d'habitats présents dans cette zone fournit des habitats essentiels à diverses espèces fauniques, dont les oiseaux résidents, les amphibiens, les reptiles et les poissons, et constitue un important corridor pour les espèces migratoires.
- Plus de 500 espèces végétales y ont été répertoriées, dont le *Carex massette* (*Carex typhina*), une espèce rare dans la région.

Énoncés de politiques

- 1 Préserver l'importance écologique de l'île Lower Duck.
- 2 Offrir des possibilités d'éducation sur l'importance environnementale de l'île.
- 3 Encourager l'aménagement de liens écologiques et de corridors d'habitats entre l'île et la berge sud de la rivière des Outaouais par des actions comme la préservation du rivage.

4.1.1.3 Boisé de la base aérienne

Protéger la biodiversité et la santé de l'écosystème de ce secteur, et y offrir des possibilités ciblées en matière de mobilité active durable.

Éléments à prendre en considération

- Le boisé de la base aérienne renferme des espèces très intéressantes. Ce secteur représente un actif naturel et son accès devrait être restreint.

Énoncés de politiques

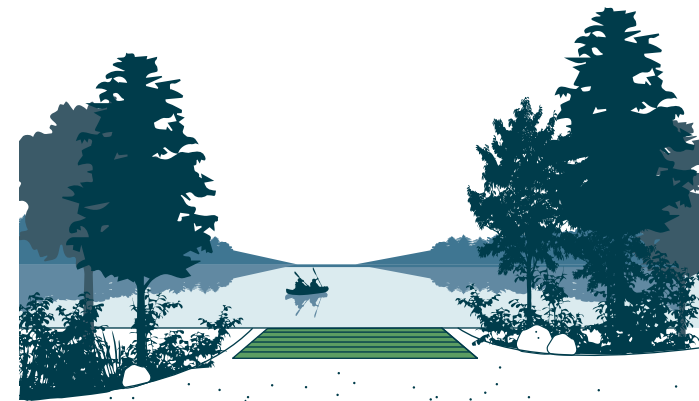
- 1 Réévaluer l'importance environnementale de cette zone afin de déterminer la meilleure façon de l'intégrer au plan.
- 2 Surveiller la population des espèces en péril et des espèces végétales et animales rares.
- 3 Établir des sentiers officiels dans cette zone et éliminer les sentiers non officiels.

4.1.1.4 Rampe de mise à l'eau du chemin Blair

Équilibrer les défis de la conservation de l'habitat naturel et des fonctions écologiques du site avec la nécessité de fournir des installations pour répondre à la demande à l'égard du site.

Éléments à prendre en considération

- Le site fait l'objet d'une forte demande, ce qui crée une pression pour son expansion.



4.1.1.4

- Compte tenu de l'importance environnementale des terrains entourant la rampe de mise à l'eau, la zone devrait être minutieusement repensée afin d'accueillir de façon raisonnable les installations nécessaires tout en minimisant les répercussions négatives sur l'environnement qui les entoure.

Énoncés de politiques

- 1 Améliorer la conception du pôle afin de favoriser le bon fonctionnement et l'utilisation appropriée du site tout en réduisant les incidences sur son important environnement naturel.

4.1.1.5 Pine Hill

Trouver un équilibre entre les défis liés à la conservation de l'habitat naturel de l'importante forêt du site et la demande de sentiers pédestres et de parcs canins.

Éléments à prendre en considération

- Une espèce végétale en péril est présente sur le site, à proximité des sentiers informels, et doit être protégée.
- Il y a des espèces végétales envahissantes et d'autres espèces végétales problématiques sur le site qui nécessitent une gestion adéquate.

Énoncés de politiques

- 1 Envisager des mesures d'atténuation pour réduire les répercussions sur les espèces sensibles et les espèces en péril.
- 2 Éliminer les espèces envahissantes et les autres espèces problématiques.

4.1.2 Services écosystémiques

Protéger, améliorer et restaurer les services écosystémiques fournis par les zones naturelles du parc.

Éléments à prendre en considération

- Les espaces verts de la CCN fournissent des services écosystémiques essentiels qui améliorent le bien-être humain et procurent des avantages à la faune, par exemple : contrôle de la qualité de l'air, filtration de l'eau, contrôle de l'érosion, régulation du climat, séquestration du carbone et habitat faunique.

Énoncés de politiques

- 1 Inclure des mesures de maintien ou d'amélioration des services écosystémiques dans la planification et la conception des projets.

4.1.3 Couvert forestier

Protéger et planifier l'entretien du couvert forestier dans le parc.

Éléments à prendre en considération

- Le vaste couvert forestier dans les espaces verts du parc fournit des services écosystémiques essentiels et accroît la résilience climatique de la région. Il fournit un abri en cas de chaleur extrême et peut réduire l'érosion en cas d'inondation.

Énoncés de politiques

- 1 Inclure des mesures pour l'entretien du couvert forestier dans la planification et la conception des projets, notamment des mesures de protection et de compensation des arbres.
- 2 Mettre en œuvre des projets de plantation d'arbres conformément à la Stratégie sur les forêts de la CCN.
- 3 Élaborer des plans d'intervention d'urgence pour restaurer le couvert forestier après des événements météorologiques extrêmes.

4.1.4 Arbres remarquables

Protéger les arbres remarquables par leur âge, leur taille ou leur valeur historique ou culturelle et planifier l'aménagement des terrains adjacents.

Éléments à prendre en considération

- On compte plusieurs arbres remarquables dans le parc, en particulier dans la zone du parc de Rockcliffe et sa périphérie.

Énoncés de politiques

- 1 Entretien et protéger les arbres remarquables identifiés.
- 2 Protéger et entretenir de façon responsable les arbres remarquables nouvellement identifiés.

4.1.5 Plan de gestion de la végétation

Élaborer un plan de gestion de la végétation afin d'entretenir et d'améliorer le couvert forestier, de réduire la propagation des espèces envahissantes, d'éradiquer les populations existantes d'espèces envahissantes dans les zones prioritaires et de libérer de l'espace pour que les espèces non envahissantes puissent croître et soutenir l'environnement naturel du parc.

Éléments à prendre en considération

- Le parc renferme de nombreuses zones peuplées d'espèces envahissantes. Des zones prioritaires doivent être définies.

Énoncés de politiques

- 1 Établir un plan de priorisation de la gestion des espèces envahissantes pour des zones précises du parc.
- 2 Mettre en œuvre la Stratégie sur les forêts de la CCN en ce qui concerne ses cibles et ses indicateurs de rendement pour le couvert forestier.
- 3 Encourager la diversité des espèces pour soutenir la résilience des écosystèmes.



4.1.5

4.1.6 Gestion des inondations

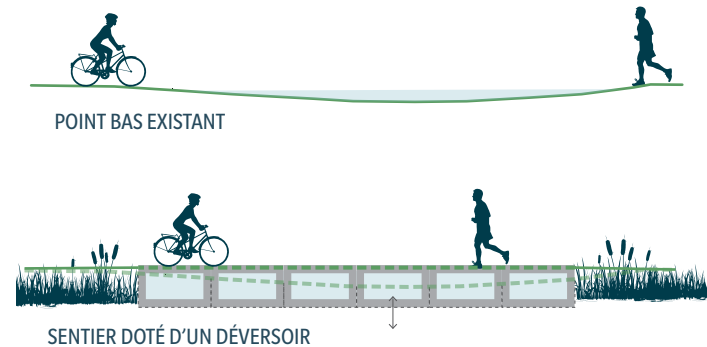
Réduire et atténuer les inondations dans le parc afin de gérer les risques auxquels ses écosystèmes, ses propriétés, ses infrastructures et ses services sont exposés.

Éléments à prendre en considération

- Incidence accrue des inondations en raison des changements climatiques.
- Menace pour la gestion des eaux pluviales et l'hydrologie.
- Augmentation de l'érosion des berges.
- Inaccessibilité des sentiers pendant les inondations.

Énoncés de politiques

- 1 Fonder la planification et la mise en œuvre du projet sur une norme de fréquence d'inondations d'une fois tous les 350 ans.
- 2 Travailler en partenariat avec l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau pour entreprendre la gestion et l'analyse de la plaine inondable pour tous les nouveaux projets à l'intérieur du parc.
- 3 Rendre les infrastructures plus résistantes aux inondations grâce à des mesures telles que :
 - conserver la vocation saisonnière du sentier inférieur;
 - déplacer ou élever les sentiers à l'extérieur de la plaine inondable lorsque cela est possible; dans le cas contraire, concevoir les sentiers de façon à ce qu'ils résistent aux inondations;
 - concevoir et réaliser des infrastructures résistantes aux crues et aux courants;
 - prévoir les événements climatiques qui pourraient avoir une incidence sur les sentiers.



4.1.6

4.1.7 Aménagement résilient face au changement climatique

Appliquer une approche cohérente pour la gestion et l'utilisation des espaces verts et des biens bâtis du parc.

Éléments à prendre en considération

- Engagement de la CCN envers la réalisation d'une région de la capitale nationale respectueuse de l'environnement et résiliente face au changement climatique.
- Concevoir et planifier les initiatives liées au parc de façon souple et novatrice afin qu'elles soient adaptées aux répercussions du changement climatique, notamment :
 - l'élévation des crues;
 - l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des tempêtes;
 - l'augmentation des températures;
 - l'évolution de la composition et de la répartition de la végétation.

Énoncés de politiques

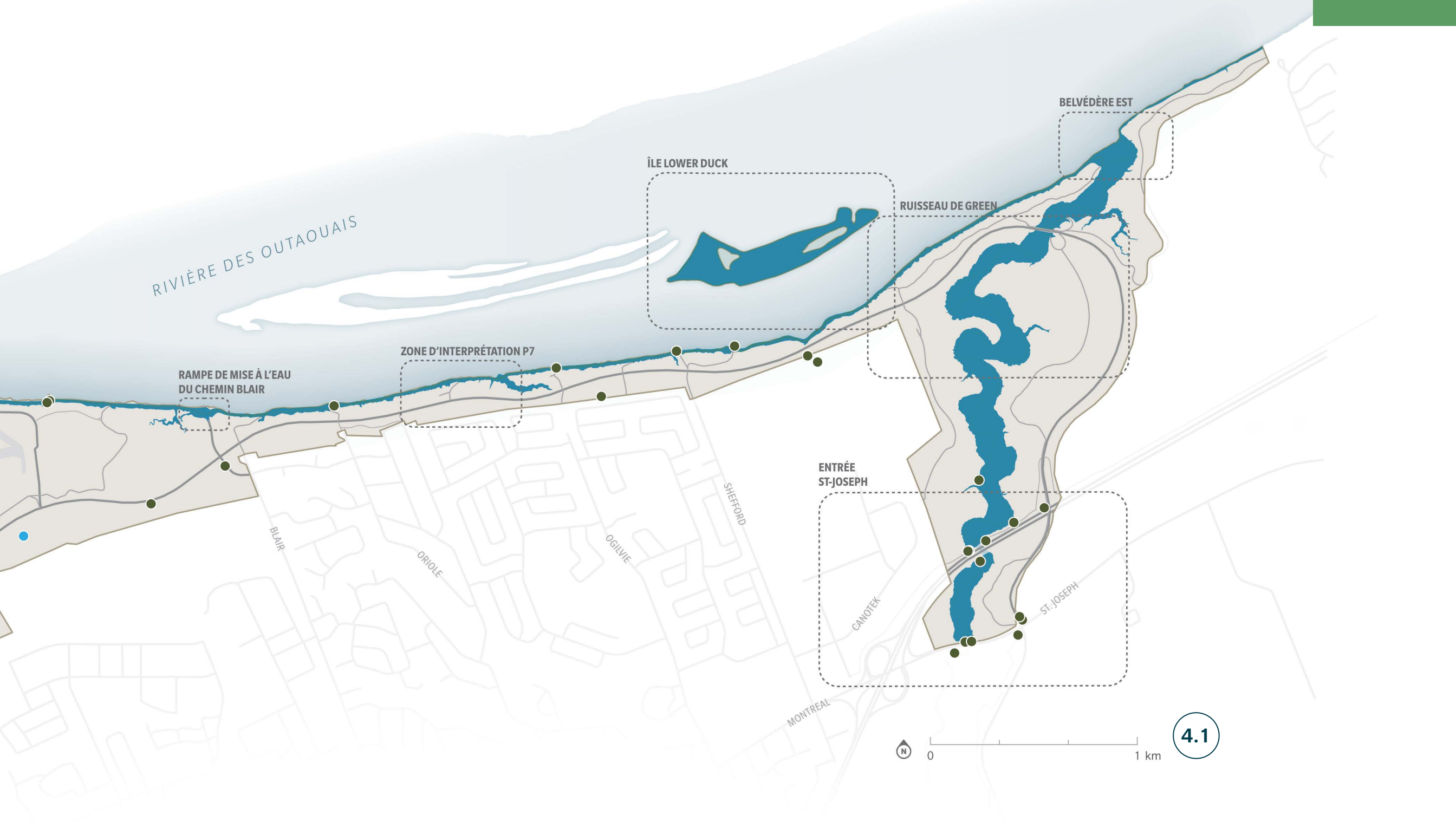
- 1 Protéger et promouvoir un parc sain grâce à des initiatives de lutte contre le changement climatique, comme la protection et la création de puits de carbone et la conception de nouveaux projets pour accroître la résilience face au changement climatique.
- 2 Améliorer les possibilités de pratiquer la mobilité active tout au long de l'année, notamment par les mesures suivantes :
 - améliorer les liens entre les sentiers;
 - retirer les sentiers exposés à la plaine inondable ou modifier leur tracé;
 - concevoir les sentiers de manière à améliorer la résilience face au changement climatique;
 - appuyer l'aménagement de pistes de ski de fond et de raquette;
 - assurer un entretien à longueur d'année.
- 3 Aménager les sites de manière à prévoir les risques liés aux événements climatiques graves et aux conditions changeantes.
- 4 Encourager l'utilisation d'infrastructures vertes pour gérer les processus naturels du parc.
- 5 Encourager l'aménagement d'un plus grand nombre de sites propices aux pollinisateurs, de prés humides et de zones boisées.
- 6 Mettre l'accent sur une utilisation plus intensive du parc aux pôles offrant un accès à l'eau et à certains points d'accès à l'eau.



Hydrologie

- Plaine inondable – niveau de 100 ans
- Sortie d'eaux pluviales
- Installations de gestion des eaux pluviales
- Pôles





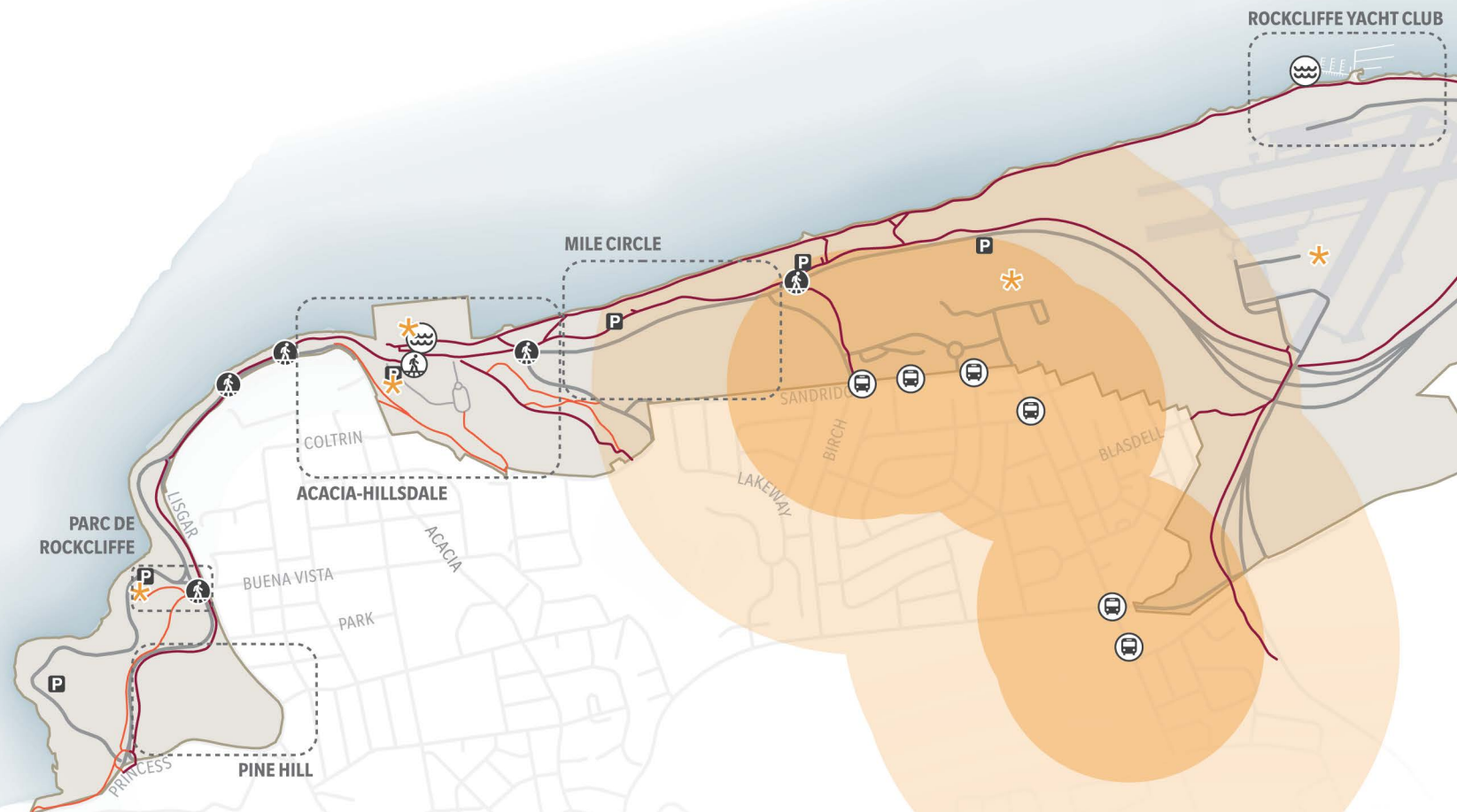
4.1

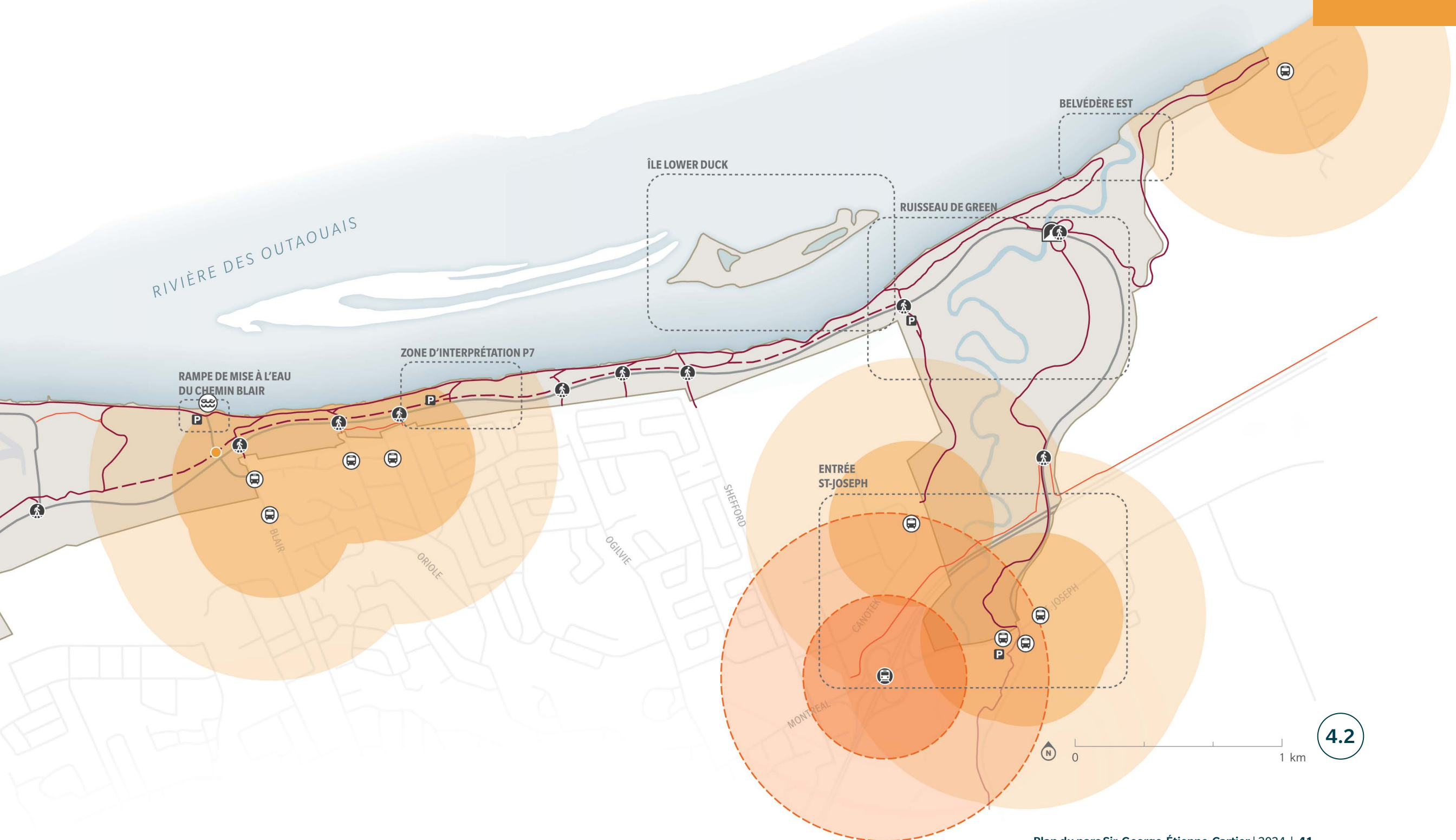


4.2 Accès et connectivité

Favoriser un accès sécuritaire et continu au parc et à l'intérieur de celui-ci, y compris la rivière, en garantissant un accès équitable par divers modes de mobilité.

- | | | |
|--|--|-----------------------------------|
| Attractions | Arrêts d'autobus | Pont de transport actif – projeté |
| Sentiers à usages multiples – existants | 400 m (5 min à pied) de l'arrêt d'autobus | Passage souterrain |
| Sentiers à usages multiples – projetés | 800 m (10 min à pied) de l'arrêt d'autobus | Accès public à l'eau |
| Sentiers secondaires | Station de l'O-Train de Montréal (en service en 2025) | Stationnement |
| Passage à niveau avec feux de signalisation – existants | 400 m (5 min à pied) de la station de l'O-Train de Montréal | Pôles |
| Passage à niveau avec feux de signalisation – potentiels | 800 m (10 min à pied) de la station de l'O-Train de Montréal | |





4.2

4.2.1 Promenade

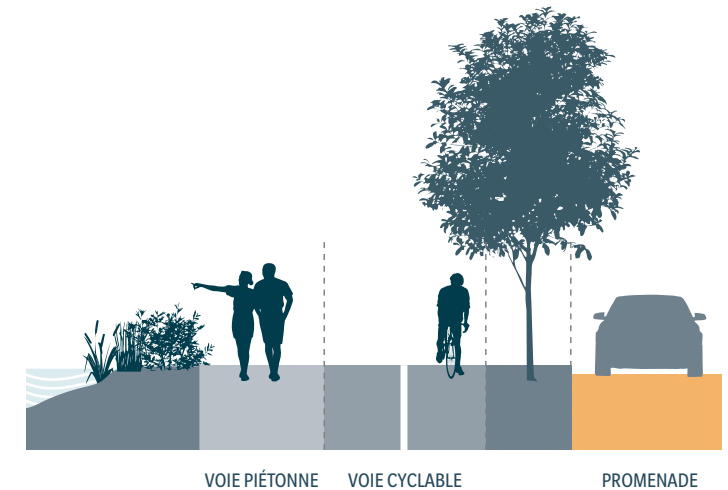
La promenade favorisera les moyens de transport durables, permettant un accès équitable et sécuritaire au parc et à l'intérieur de celui-ci, ainsi qu'au secteur riverain, tout en conservant son caractère distinctif.

Éléments à prendre en considération

- Il est prévu que la promenade soit utilisée comme une voie de circulation.
- Les véhicules roulent à des vitesses excessives. Cette situation est plus fréquente le long de la promenade, à l'est de la promenade de l'Aviation.
- La vitesse élevée des véhicules crée des conditions inconfortables et moins sécuritaires pour les cyclistes sur route.
- L'environnement piétonnier est inhospitalier aux grandes intersections comme la promenade et le boulevard Saint-Joseph.
- L'accès au parc et à ses équipements n'est ni durable ni équitable.
- La promenade empêche les gens d'accéder aux espaces verts, au réseau de sentiers et aux aménagements construits du secteur riverain.
- L'emplacement de la promenade près du bord de la rivière réduit la quantité d'espace naturel accessible au public à proximité de la rivière des Outaouais.
- La végétation adjacente à la berge est devenue envahissante.

Énoncés de politiques

- 1 Faire passer l'usage de la promenade d'une voie de circulation pour véhicules à une voie d'accès intermodale au parc riverain.
- 2 Préserver et améliorer, dans la mesure du possible, l'expérience de découverte de la promenade, pour tous les modes de déplacement, en proposant des points d'entrée uniques, des vues dynamiques sur la rivière, des points de vue sur des sites emblématiques et des paysages variés.
- 3 Améliorer l'expérience des usagères et usagers du parc en atténuant l'effet de barrière de la promenade grâce à des mesures telles que :
 - l'amélioration du confort et de la sécurité des usagères et usagers actifs aux principaux passages piétonniers et aux principaux pôles d'activité;
 - des mesures de ralentissement de la circulation;
 - la modification de l'alignement de la promenade.
- 4 Explorer des façons d'améliorer le confort et la sécurité de toutes les installations de cyclisme sur route à titre de mesure provisoire pour la mise en place d'installations séparées destinées aux usagères et usagers actifs.
- 5 Élargir les espaces publics sur les berges et augmenter les zones pouvant être aménagées en explorant d'autres aménagements et des tracés différents pour la promenade, notamment en adoptant de nouveaux tracés curvilinéaires.
- 6 Permettre la modification de la promenade, comme une modification du tracé, pour accueillir de nouveaux projets, conformément aux directives d'aménagement figurant dans les nouvelles lignes directrices sur l'aménagement et la conception des promenades.



4.2.1

- 7 Explorer de nouveaux moyens de favoriser l'accès équitable et durable au parc, comme la mise en place d'un service de navette ou de transport en commun, en collaboration avec d'autres organismes.
- 8 Explorer des améliorations aux programmes de mobilité active qui pourraient comprendre la fermeture d'un tronçon de la promenade pour les usagères et usagers actifs ainsi que des services de navette ou de transport en commun de soutien.
- 9 Établir une limite de vitesse affichée de 50 km/h et mettre en œuvre des modifications à la conception de la route, comme il est recommandé dans les lignes directrices sur l'aménagement et la conception des promenades, afin d'appuyer le respect de la vitesse affichée.

4.2.2 Sentiers

Dans la mesure du possible, les sentiers du parc seront sécuritaires, accessibles à toutes et tous, reliés entre eux, utilisables en toutes saisons et permettront à l'ensemble des usagères et usagers actifs de découvrir le parc.

Éléments à prendre en considération

- Des conflits peuvent survenir entre les types et niveaux de compétences des usagères et usagers sur les sentiers polyvalents.
- Certains tronçons de sentiers riverains peuvent faire l'objet d'inondations saisonnières.
- Le tronçon du sentier entre l'avenue Acacia et le belvédère du parc de Rockcliffe change de côté, passant du nord au sud, et des tronçons sont étroits.
- La discontinuité du sentier supérieur entre P27, à l'est, et le chemin Marina, à l'ouest, signifie que certains cyclistes empruntent la promenade pour poursuivre leur trajet.
- L'accès par rampe du stationnement au Rockcliffe Yacht Club n'est pas accessible (pente supérieure à 5 %).
- Aucun endroit pour s'asseoir n'est prévu le long des sentiers du parc.
- Le parc ne dispose d'aucun passage piétonnier désigné le long de la promenade.
- Il n'y a pas de lien sécuritaire et agréable :
 - entre le sentier du côté nord et les collectivités au sud de la promenade;
 - le long du sentier de la rivière des Outaouais qui traverse le ruisseau de Green;
 - de l'autre côté du boulevard Saint-Joseph;
 - entre la promenade Sussex et le belvédère du parc de Rockcliffe.

Énoncés de politiques

- 1 Améliorer le réseau de sentiers pour créer une résilience climatique.
- 2 Veiller à ce que toutes les installations destinées aux piétonnes et piétons et aux cyclistes respectent les normes de conception minimales énoncées dans le Plan stratégique du Sentier de la capitale.
- 3 Assurer l'existence à long terme du Sentier de la capitale en tant qu'« itinéraire de découverte » en maintenant des normes élevées en matière d'architecture paysagère, en préservant les points de vue clés et dynamiques et en conservant un lien avec les éléments patrimoniaux et culturels le long du corridor.
- 4 Améliorer la connectivité et chercher à offrir un sentier riverain continu dans le parc.
- 5 Réduire au minimum les zones de conflit sur le sentier au moyen de mesures qui pourraient comprendre l'élargissement ou la division de sentiers.
- 6 Améliorer l'accessibilité universelle des sentiers et le long de ceux-ci, dans la mesure du possible, et de tous les sentiers menant aux pôles d'activités ou aux installations.



4.2.2

- 7 Concevoir et mettre en œuvre sur la promenade des passages piétonniers qui sont sécuritaires, accessibles et agréables pour tout le monde à tous les pôles d'activités, aux points de passage les plus fréquentés de la promenade et aux parcs de stationnement actuels et futurs de la rive sud. S'assurer que la conception de l'infrastructure des passages piétonniers est de grande qualité et qu'elle soutient la nature distincte de la promenade.
- 8 Favoriser l'utilisation hivernale du réseau de sentiers pour des activités non motorisées (p. ex. raquettes, ski de fond, vélo d'hiver).
- 9 Appuyer la poursuite de l'étude de diverses formes de micromobilité sur les sentiers de la CCN.
- 10 Établir des partenariats avec des organismes locaux pour entretenir le réseau de sentiers d'hiver, par exemple en damant les pistes de ski de fond et en balisant les pistes de raquette.
- 11 Concevoir des tronçons de sentier en fonction du caractère patrimonial de la zone environnante.



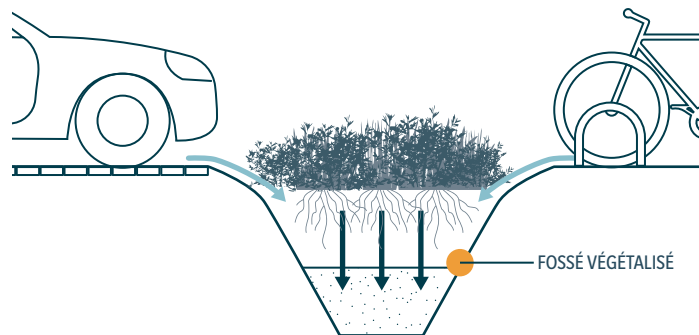
Sentiers qui passent au niveau supérieur et inférieur à l'est de la Maison riveraine de la CCN

4.2.3 Stationnement

Le stationnement sera planifié et géré afin de soutenir les activités récréatives de la manière la moins intrusive et la plus respectueuse de l'environnement, et sera situé à des endroits qui améliorent les possibilités de programmation du secteur riverain.

Éléments à prendre en considération

- Il y a un déséquilibre entre une forte demande de voitures et une offre de stationnement limitée au belvédère du parc de Rockcliffe et à la Maison riveraine de la CCN.
- Il n'y a pas assez de stationnements pour les vélos dans les aires d'agrément ou les installations et les parcs de stationnement.
- Le stationnement est situé du côté nord de la promenade, occupant ainsi un espace riverain précieux qui pourrait être utilisé pour satisfaire le public.
- L'infrastructure de stationnement actuelle est imperméable et contribue à l'effet d'îlot de chaleur.



4.2.3

Énoncés de politiques

- 1 Améliorer l'accès à la rivière et accroître les possibilités de programmes riverains en veillant à ce que toutes les installations de stationnement nouvelles ou déplacées se trouvent du côté sud de la promenade, si les études pertinentes le jugent approprié.
- 2 Concevoir des aires de stationnement nouvelles ou remises en état pour y intégrer des infrastructures respectueuses de l'environnement (c.-à-d. des fossés végétalisés) ainsi que des aménagements paysagers adjacents adaptés au contexte.
- 3 Aménager un stationnement pour vélos, abrité au besoin, aux pôles d'activités et dans toutes les aires de stationnement.
- 4 Réduire au minimum l'impact visuel et physique des infrastructures de stationnement dans le parc et les environs grâce à l'aménagement paysager.
- 5 Intégrer en toute sécurité les parcs de stationnement au réseau de sentiers environnant.
- 6 Accorder la priorité aux usagères et usagers actifs sur le sentier lorsque ce dernier traverse l'entrée d'un parc de stationnement.
- 7 Intégrer une accessibilité universelle dans la conception des parcs de stationnement et dans les liens aux installations et au réseau de sentiers adjacents.
- 8 Fournir des équipements comme des tables de pique-nique et des poubelles dans les aires de stationnement autonomes, et augmenter l'aménagement paysager à ces endroits pour améliorer l'expérience des visiteurs.
- 9 Réduire au minimum l'utilisation de sel dans l'entretien hivernal des parcs de stationnement et, dans la mesure du possible, utiliser d'autres matériaux pour empêcher la formation de glace.

4.2.4 Embarcations

L'accès au parc par la rivière des Outaouais sera encouragé et soutenu par des possibilités de connectivité multimodale, et les voies d'accès au parc riverain seront sécuritaires pour l'ensemble des voyageuses et voyageurs.

Éléments à prendre en considération

- Plusieurs marinas et points d'accès pour les embarcations sont situés sur les berges du parc.
- La plupart des installations sont autonomes.



Énoncés de politiques

- 1 Encourager et soutenir la mobilité multiple entre les embarcations et les autres moyens de transport durable afin de permettre aux visiteuses et visiteurs qui arrivent sur l'eau d'explorer le parc.
- 2 Réduire les points de conflit entre les usagères et usagers actifs et les véhicules remorquant des bateaux le long des voies d'accès aux marinas et à d'autres installations pour bateaux.
- 3 Réduire au minimum ou atténuer les zones d'interaction lorsqu'il est impossible de les éviter.
- 4 Remarque : d'autres politiques relatives à l'accès à l'eau se trouvent à la section 4.4.6.



4.2.4

4.2.5 Orientation

Un système d'orientation coordonné sera mis au point pour guider les déplacements vers le parc et au sein de celui-ci, assurant des liens intuitifs aux principaux pôles et au réseau de mobilité élargi.

Éléments à prendre en considération

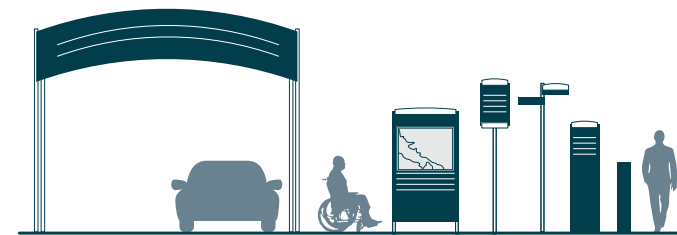
- L'information sur l'orientation est insuffisante pour accéder aux autres installations de la Ville d'Ottawa, notamment la ligne de la Confédération du réseau O-Train.



Signalisation des Rocailles

Énoncés de politiques

- 1 Placer une déclaration de reconnaissance des terres dans le parc, visible et accessible aux visiteuses et visiteurs.
- 2 Élaborer un système d'orientation uniforme proposant des renseignements cohérents aux visiteuses et visiteurs pour les guider vers la promenade et au sein du parc (p. ex. réseau de sentiers, parcs de stationnement, et installations et équipements du parc).
- 3 Employer un vocabulaire graphique cohérent pour tous les éléments d'orientation du parc.
- 4 Établir une convention d'appellation des parcs de stationnement qui indique leur emplacement aux usagères et usagers.
- 5 Assurer la coordination de tous les panneaux d'information et de signalisation conformément au Plan stratégique du Sentier de la capitale et à d'autres documents d'aménagement.
- 6 S'assurer que tous les panneaux d'information et de signalisation sont accessibles à tous.
- 7 Veiller à ce que les panneaux d'information et de signalisation favorisent la mobilité active et multimodale.



4.2.5

4.2.6 Accessibilité

L'accès et la connectivité au parc, et au sein de celui-ci, seront assurés de façon équitable et sécuritaire pour toutes et tous.

Éléments à prendre en considération

- La fluidité du trafic automobile et des liens entre Orléans et le centre-ville contribue à faire de la promenade une voie de circulation très prisée.
- Il n'y a pas de lien direct entre deux tronçons du sentier de la rivière des Outaouais à proximité du ruisseau de Green et de la rivière des Outaouais.
- L'accès aux installations du parc et à ses équipements n'est pas équitable.



Énoncés de politiques

- 1 Poursuivre les fermetures saisonnières de la promenade pour favoriser les activités récréatives par des usagères et usagers actifs et offrir à ces derniers l'expérience unique d'être dans le parc.
- 2 Étudier les possibilités d'offrir des services de navette ou de transport en commun aux usagères et usagers pour qu'ils accèdent aux principaux pôles d'activités et aux principales intersections le long de la promenade.
- 3 Veiller à ce que l'ensemble des sentiers, des voies d'accès aux installations et des passages piétonniers de la promenade soient sécuritaires, agréables et accessibles à toutes et tous.
- 4 Améliorer et accroître les passages piétonniers et les points d'accès contrôlés au parc à partir des collectivités voisines existantes et futures.

4.2.7 Éclairage

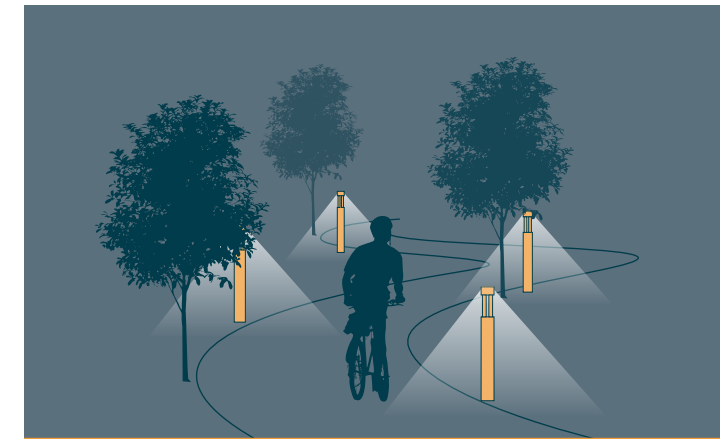
Un éclairage adapté au contexte sera installé dans le parc en vue d'établir un équilibre entre la sécurité des usagères et usagers actifs, le bien-être de la faune et la reconnaissance des zones sombres dans les aires naturelles.

Éléments à prendre en considération

- Le long de la promenade à l'est de Hillsdale, l'éclairage est insuffisant aux passages piétonniers de la promenade et aux entrées des parcs de stationnement.

Énoncés de politiques

- 1 S'assurer que tout nouvel éclairage est adapté au contexte et conforme aux directives fournies dans le Plan stratégique du Sentier de la capitale et les Lignes directrices de conception sécuritaire pour les oiseaux, et tenir compte d'éléments comme l'aménagement adapté aux besoins des piétonnes et piétons, le confort et la sécurité des usagères et usagers et l'entretien.
- 2 Veiller à ce que le nouvel éclairage installé aux nouveaux passages piétonniers de la promenade soit adapté aux besoins des piétonnes et piétons et que les niveaux d'éclairage tiennent compte des lignes directrices établies par l'Association des transports du Canada et de la politique énoncée dans le Plan stratégique du Sentier de la capitale.



4.2.7

4.2.8 Entrées

Des entrées, propres au parc, seront aménagées aux principaux points d'accès le long de la promenade et de sentiers et à des points de liaison communautaire, indiquant aux visiteuses et visiteurs qu'ils arrivent au parc.

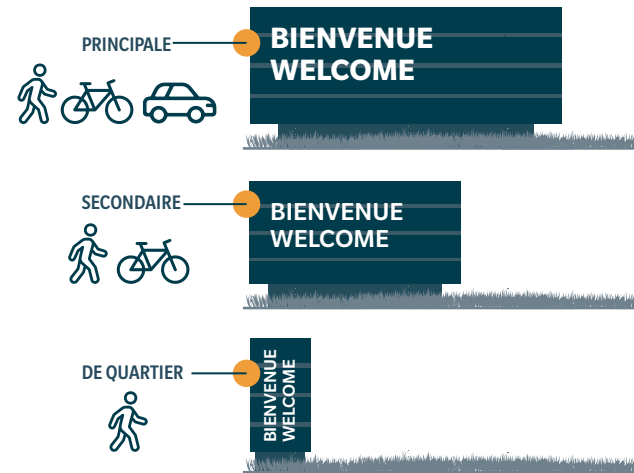
Éléments à prendre en considération

- À l'heure actuelle, aucune entrée, aucun élément ou aucun autre indicateur propre au parc ne signale aux visiteuses et visiteurs qu'ils y entrent.

Énoncés de politiques

- Collaborer avec la Nation algonquine anishinabée et d'autres groupes communautaires pour définir un aménagement ou un thème unique concernant les entrées du parc, en utilisant des matériaux distincts et d'autres éléments de conception.
- Concevoir des caractéristiques d'entrée qui reflètent le caractère de la zone environnante.
- Élaborer une hiérarchie des caractéristiques des entrées (principale, secondaire, de quartier) ou de la signalisation, en respectant le thème défini, pour signaler aux visiteuses et visiteurs qu'ils entrent dans le parc.
- Établir les caractéristiques des entrées importantes et adaptées au contexte aux points d'accès des véhicules au parc.

- Établir les principales caractéristiques des entrées pour les usagères et usagers actifs à différents points d'accès le long du réseau de sentiers, aux pôles d'activités et aux installations clés (ou autres principaux éléments), en dirigeant les piétonnes et piétons et les cyclistes vers des points de passage sécuritaires sur la promenade.













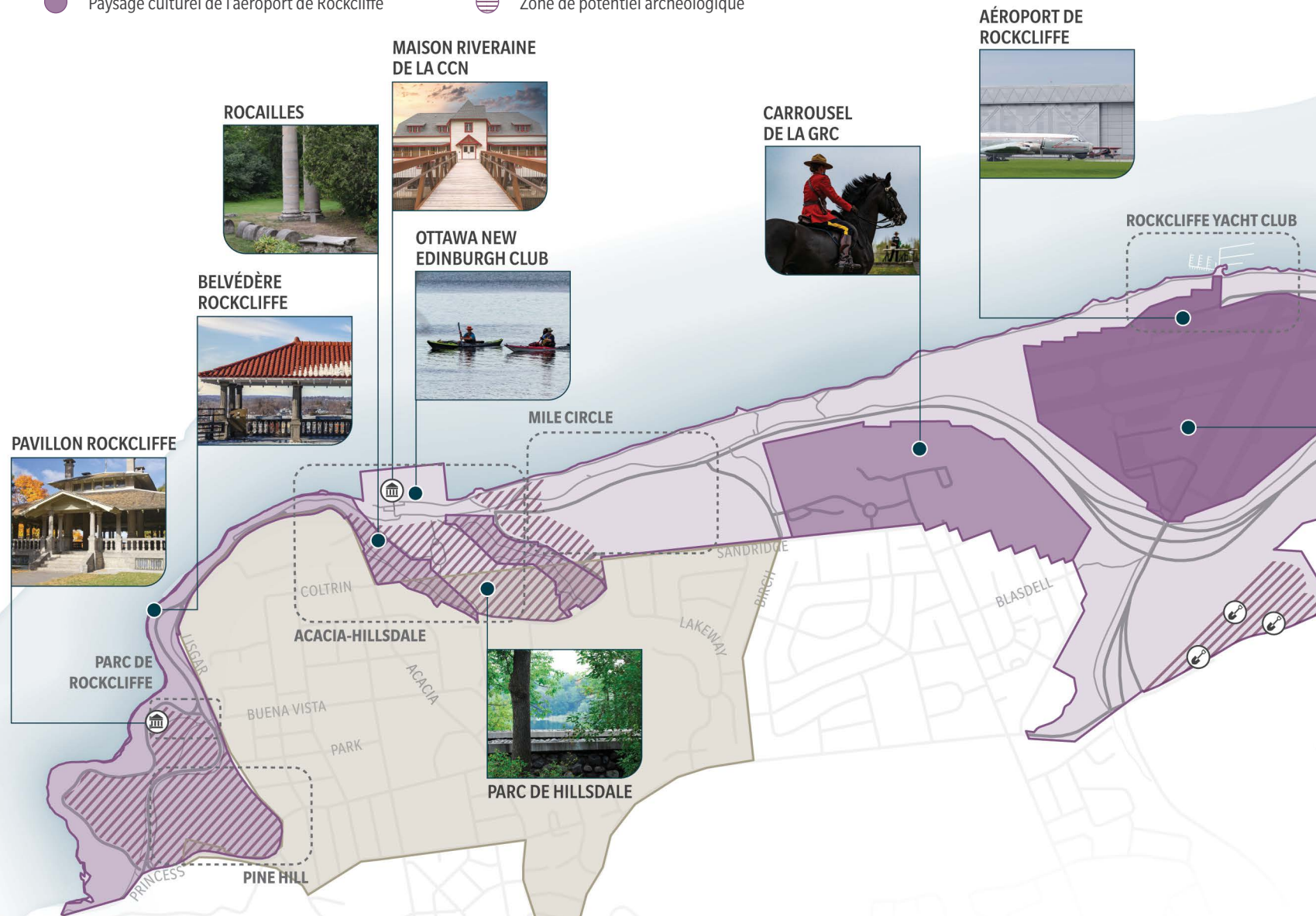
4.2.8



4.3 Culture et patrimoine

Célébrer le patrimoine, la culture et la diversité du corridor riverain.

-  Paysage culturel du parc Sir-George-Étienne-Cartier
-  Édifice fédéral reconnu du patrimoine
-  Lieu historique national de l'arrondissement historique du parc de Rockcliffe
-  Paysage culturel du parc de Rockcliffe
-  Site de commémoration
-  Pôles
-  Paysage culturel de la Division N de la GRC
-  Site archéologique
-  Paysage culturel de l'aéroport de Rockcliffe
-  Zone de potentiel archéologique



MUSÉE DE L'AVIATION ET DE L'ESPACE DU CANADA



RIVIÈRE DES OUTAOUAIS

BELVÈDÈRE VERS ÎLE LOWER DUCK



ÎLE LOWER DUCK

RUISSEAU DE GREEN

BELVÈDÈRE EST

ZONE D'INTERPRÉTATION P7

RAMPE DE MISE À L'EAU DU CHEMIN BLAIR

ENTRÉE ST-JOSEPH

BLAIR

ORLÈ

OGILVIE

SHEFFORD

MONTREAL

CANOTEK

ST-JOSEPH



0

1 km

4.3

4.3.1 Participation de la Nation algonquine anishinabée

Des récits liés au patrimoine de la Nation algonquine anishinabée seront communiqués de différentes façons, notamment par de l’art public, des événements, des aménagements paysagers, la conception et la présentation d’artéfacts à des endroits appropriés.

Éléments à prendre en considération

- Il faut poursuivre les discussions avec la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et les Algonquins de la Première Nation Pikwàkanagàn pour veiller à ce que la culture et le patrimoine algonquins soient respectés en ce qui concerne le parc.

Énoncés de politiques

- 1 Travailler avec la Nation algonquine anishinabée pour promouvoir la culture algonquine régionale dans le parc.
- 2 Les caractéristiques et les pratiques qui intègrent des perspectives autochtones doivent être élaborées en consultation avec la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et les Algonquins de la Première Nation Pikwàkanagàn.
- 3 Assurer la participation des Algonquins de la Première Nation Pikwàkanagàn et de la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg aux activités décrites ci-dessous.
 - Les communautés autochtones devraient avoir la possibilité de déterminer :

- l’intégration des points de vue, des connaissances et des valeurs de la Nation algonquine anishinabée dans l’aménagement, l’interprétation et les expériences éducatives du parc;
- la détermination des endroits et des approches pour communiquer la culture et l’histoire de la Nation algonquine anishinabée dans le parc;
- la poursuite d’initiatives communes entre la CCN et la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et les Algonquins de la Première Nation Pikwàkanagàn, comme les écoles de terrain environnementales de l’île Kettle.
 - Examiner les possibilités pour les communautés de la Nation algonquine anishinabée à l’intérieur du parc.
 - Les communautés autochtones devraient participer aux discussions concernant l’environnement naturel du parc et la santé des berges.

4.3.2 Lieux patrimoniaux

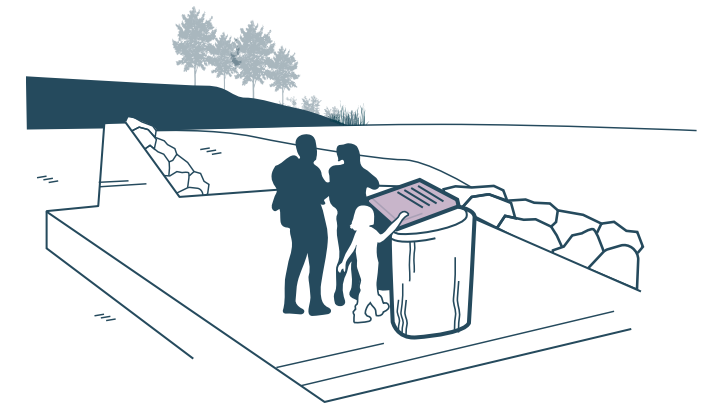
Les lieux et les récits importants seront conservés et interprétés.

Éléments à prendre en considération

- Les lieux patrimoniaux devraient être protégés et conservés afin de préserver leur importance et leur intégrité à long terme.
- Les visiteuses et visiteurs du parc devraient avoir différentes occasions de découvrir les éléments patrimoniaux du parc.

Énoncés de politiques

- 1 Travailler avec des partenaires pour recenser et préserver le patrimoine bâti dans le parc, en reconnaissant la valeur de toutes les structures construites dans le parc, peu importe leur désignation actuelle.
- 2 Encourager la réutilisation adaptative du patrimoine bâti.
- 3 Promouvoir la découverte et l’interprétation du patrimoine bâti.
- 4 Établir des partenariats avec des collectivités et des groupes locaux afin d’améliorer l’expérience des visiteuses et visiteurs et des usagères et usagers du patrimoine culturel et naturel du parc.
- 5 Promouvoir l’utilisation et la découverte de lieux patrimoniaux existants comme le pavillon Rockcliffe et la Maison riveraine de la CCN.



4.3.2

4.3.3 Ressources archéologiques

Accroître la sensibilisation du public aux ressources archéologiques du parc.

Éléments à prendre en considération

- L'érosion des berges de la rivière des Outaouais menace les ressources archéologiques.
- L'interférence humaine et le vandalisme risquent de détériorer davantage les ressources archéologiques.

Énoncés de politiques

- 1 Collaborer avec la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et les Algonquins de la Première Nation Pikwàkanagàn pour veiller à ce que le potentiel archéologique des sites préeuropéens soit à jour.
- 2 Promouvoir les possibilités d'interaction avec le public et de sensibilisation de ce dernier aux sites archéologiques, le cas échéant.
- 3 Assurer la protection et la gestion des ressources archéologiques connues et potentielles en conformité avec les lois et politiques fédérales.
- 4 Pour les zones à potentiel archéologique élevé, veiller à ce que les consultations avec le Programme d'archéologie de la CCN soient strictement conformes au protocole entre la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg, les Algonquins de la Première Nation Pikwàkanagàn et la CCN pour la cogestion des richesses archéologiques.
- 5 Assurer la protection et la gestion des ressources archéologiques connues et potentielles en conformité avec les lois et politiques fédérales.

- 6 Encourager la réalisation de fouilles archéologiques en collaboration avec la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg, les Algonquins de la Première Nation Pikwàkanagàn et la communauté locale, afin de sensibiliser davantage le public à l'importance de protéger et de gérer les ressources archéologiques.
- 7 Favoriser la considération des découvertes ou des ressources archéologiques dans les futures décisions toponymiques.
- 8 Exiger une évaluation archéologique globale ou une étude d'impact archéologique pour tout projet réalisé dans des zones présentant un potentiel archéologique, le cas échéant.
- 9 Élaborer un plan de gestion pour protéger contre l'érosion et la perte irréversible des sites archéologiques riverains.



4.3.3

4.3.4 Patrimoine bâti et paysages culturels

Protéger et conserver le patrimoine bâti et les paysages culturels du parc.

Éléments à prendre en considération

- Le parc comprend divers bâtiments et paysages patrimoniaux qui sont importants à l'échelle locale et nationale, et de la capitale.
- De nouvelles interventions doivent être soigneusement planifiées pour respecter les valeurs patrimoniales de ces lieux importants.



Pavillon Rockcliffe

Énoncés de politiques

- 1 Protéger les éléments caractéristiques du parc qui a été déterminé comme l'un des paysages culturels dans l'étude du paysage culturel (2022), notamment les caractéristiques naturelles et topographiques, les vues et les relations visuelles, ainsi que l'environnement pittoresque de la promenade.
- 2 Conserver les valeurs patrimoniales du parc de Rockcliffe, l'un des parcs de la capitale les plus anciens et les plus durables.
- 3 Élaborer un plan de conservation pour le parc de Rockcliffe afin d'aborder la gestion du paysage et des arbres, la conservation des éléments bâtis et les lignes directrices d'aménagement pour les interventions et les vues.
- 4 Conserver le pavillon Rockcliffe (un édifice fédéral du patrimoine) et le belvédère du parc de Rockcliffe en tant qu'éléments caractéristiques du paysage culturel.
- 5 Conserver le paysage des Rocailles et les ruines architecturales du domaine Soper et de la bibliothèque Carnegie d'Ottawa.
- 6 Soumettre au Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine de Parcs Canada les interventions qui pourraient avoir une incidence sur la valeur patrimoniale du lieu historique national du parc de Rockcliffe afin d'obtenir les conseils appropriés en matière de conservation du patrimoine (éléments du paysage à l'intérieur du parc qui chevauchent les limites du lieu historique national, lampadaires et clôtures en agrégat, anciens abris ferroviaires et arches, murs de soutènement en pierre, etc.).

- 7 Appuyer la tradition de la Division N de la GRC et de son Carrousel et respecter son importance nationale.
- 8 Comprendre la valeur de l'aéroport de Rockcliffe en partenariat avec le Musée de l'aviation et de l'espace du Canada et le Rockcliffe Flying Club.



4.3.5 Paysages culturels

Conserver et promouvoir les paysages culturels du parc.

Éléments à prendre en considération

- Il est nécessaire de faire participer les communautés autochtones.
- Il faut faire participer les associations communautaires, la GRC et le Musée de l'aviation et de l'espace du Canada.
- Des stratégies de conservation sont nécessaires pour chacun des quatre paysages culturels recensés dans l'étude des paysages culturels.
- Il faut élaborer des approches améliorées de l'interprétation des éléments culturels du parc.
- L'évolution des paysages culturels à l'avenir devrait être planifiée.

Énoncés de politiques

- 1 Promouvoir activement, dans le cadre de partenariats, la distinction et la pertinence des éléments du patrimoine culturel qui nous relie à l'histoire complexe et commune du parc.
- 2 Reconnaître les éléments caractéristiques en tant que paysage culturel désigné.
- 3 Améliorer la protection des vues et points d'observation pour mettre en valeur les symboles nationaux, les paysages culturels et d'autres caractéristiques de la capitale.
- 4 Reconnaître les quatre paysages culturels recensés dans la zone d'étude, notamment :



- Paysage culturel du parc Sir-George-Étienne-Cartier
- Paysage culturel du parc de Rockcliffe
- Paysage culturel de la Division N de la GRC
- Paysage culturel de l'aéroport de Rockcliffe

5 Créer une stratégie d'interprétation qui pourrait comprendre les thèmes suivants :

- Importance pour les Autochtones
- Peuplement européen – Agriculture et exploitation forestière
- Histoire militaire et de l'aviation
- Transport (p. ex. routes de portage)
- Caractéristiques géologiques et fossiles
- Anciens bâtiments et ruines

6 Soutenir et renforcer les concepts liés à la mise en valeur de la capitale et aux paysages pittoresques.

4.3.6 Monuments commémoratifs

Refléter la diversité canadienne dans les éléments de commémoration qui existent dans le parc.

Éléments à prendre en considération

- Au cours des dernières années, des préoccupations ont été soulevées au sujet des monuments commémoratifs et du processus de désignation relativement à l'intégration et au respect des cultures.
- Les monuments commémoratifs à l'intérieur du parc doivent être adaptés au cadre et à la conception du parc et être conformes aux politiques du présent plan.
- Il peut être difficile de communiquer clairement la raison de l'existence des monuments commémoratifs.

Énoncés de politiques

- 1** Déterminer les sites ayant le potentiel d'accueillir de futurs monuments commémoratifs, en collaboration avec des partenaires comme Patrimoine canadien et Services publics et Approvisionnement Canada.
- 2** Les monuments commémoratifs devraient être installés dans des zones pertinentes aux thèmes géographiques présents dans le parc.
- 3** Faire participer les groupes communautaires, le cas échéant, au processus de planification des nouveaux monuments commémoratifs.

4.3.7 Institutions nationales

Collaborer avec d'autres organismes fédéraux pour veiller à ce que les utilisations nouvelles et existantes soient conformes à la vision du parc.

Éléments à prendre en considération

- La conformité avec le Plan des terrains urbains de la capitale encourage la prise en compte des possibilités de découvrir la culture, l'histoire et les réalisations du Canada.
- Tous les terrains du gouvernement sont désignés comme tels dans le Plan des terrains urbains de la capitale; tout nouveau site nécessiterait une modification de ce plan.



- La compatibilité avec deux installations fédérales au sein du parc, le campus de la GRC et le Musée de l’aviation et de l’espace du Canada, devrait être prise en compte dans l’aménagement et la programmation d’activités du parc.
- Le Plan des terrains urbains de la capitale doit être consulté pour les politiques et les définitions pertinentes ou liées aux institutions nationales.

Énoncés de politiques

- 1 Encourager l’accès du public, sa participation et la programmation des activités axée sur les personnes des institutions nationales dans le parc, notamment le Musée de l’aviation et de l’espace du Canada, les écuries de la GRC et le campus adjacent du Conseil national de recherches Canada.
- 2 Collaborer avec les autres institutions fédérales et soutenir leurs mandats.
- 3 Créer des liens physiques accessibles entre les installations fédérales et le public tout en réduisant les fortifications et la sécurité explicite.
- 4 Promouvoir l’utilisation des transports actifs et publics pour les visiteurs et les employés.
- 5 Recenser les terrains de la CCN dans la zone à l’étude pour l’établissement d’éventuelles institutions nationales futures compatibles avec une fonction de la capitale et assurer une intégration adaptée au contexte entre le site et les quartiers voisins.
- 6 Les installations fédérales doivent être aménagées conformément au cadre de planification et aux lignes directrices pertinentes de la CCN.

4.3.8 Interprétation

Trouver différents moyens d’interpréter les éléments du parc qui relient les gens à son histoire.

Éléments à prendre en considération

- Avoir une compréhension claire de ce qui est interprété.
- Établir un lien clair entre l’interprète et l’expérience.
- Reconnaître la possibilité de perceptions contradictoires.
- Le ministère du Patrimoine canadien a le mandat d’interpréter les terres fédérales dans la zone visée par le plan.



4.3.8

Énoncés de politiques

- 1 Chercher à élaborer un plan d’interprétation exhaustif pour la promenade en partenariat avec Patrimoine canadien.
- 2 Discuter avec les communautés autochtones de la représentation et de la présentation des éléments culturels et historiques de la Nation algonquine anishinabée dans le parc.
- 3 Faire participer les principales parties prenantes au plan d’interprétation (p. ex. communauté francophone, sociétés historiques, organismes culturels).
- 4 Les éléments d’interprétation devraient être accessibles à toutes et à tous.
- 5 La stratégie d’interprétation devrait accorder la priorité aux éléments d’importance nationale.
- 6 Mettre en valeur l’histoire importante des loisirs dans le parc.
- 7 Permettre d’éduquer les usagers et usagers sur des sujets comme la durabilité environnementale, le transport actif, l’agriculture et les habitats naturels.
- 8 Collaborer avec Patrimoine canadien pour l’interprétation des caractéristiques environnementales et culturelles qui montrent une variété d’espèces existantes et de fonctions écologiques dans le parc.
- 9 Offrir des possibilités d’apprentissage passif grâce à des éléments d’interprétation, à de nouvelles technologies et à l’exploration du parc.
- 10 Offrir des possibilités d’apprentissage actif grâce à une structure permanente en toutes saisons dans l’est, près du ruisseau de Green.

4.3.9 Partenariats

Continuer d'établir des partenariats pour promouvoir et améliorer l'expérience des visiteuses et visiteurs au sein du parc.

Éléments à prendre en considération

- Les priorités sont variables d'une organisation à l'autre.

Énoncés de politiques

- 1 Collaborer avec les communautés algonquines pour mieux comprendre et intégrer les modes de connaissance, la culture et la langue autochtones.
- 2 Collaborer avec le Musée de l'aviation et de l'espace du Canada et d'autres institutions nationales pour créer des occasions d'apprentissage supplémentaires.
- 3 Collaborer avec Sentinelle Outaouais pour promouvoir la sensibilisation et l'intendance du bassin versant de la rivière des Outaouais.
- 4 Travailler avec les groupes du patrimoine culturel pour créer des possibilités d'éducation et d'interprétation.
- 5 Avoir un accès équitable à des possibilités, à des ressources et à des programmes d'apprentissage différents et pertinents.

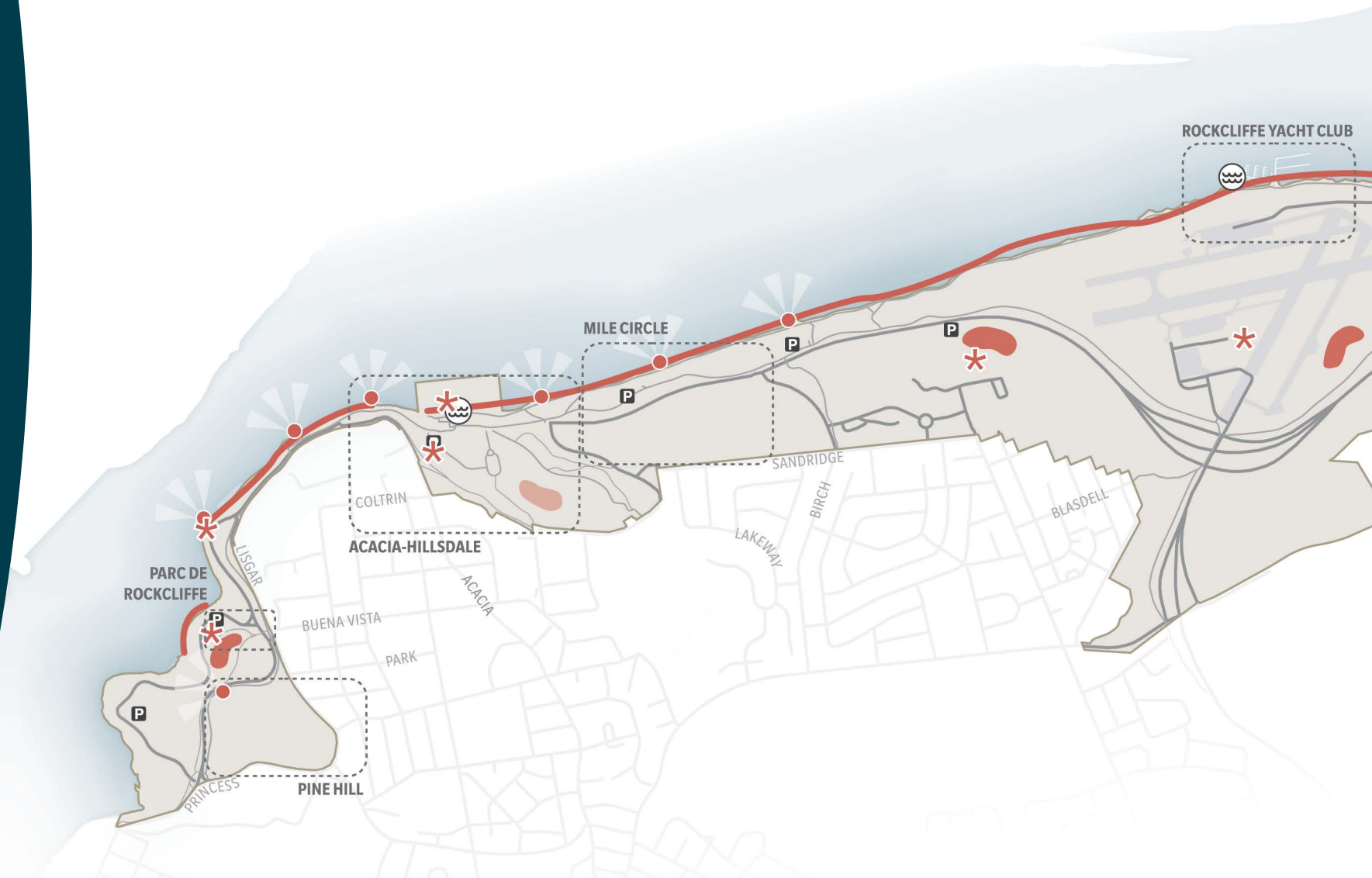


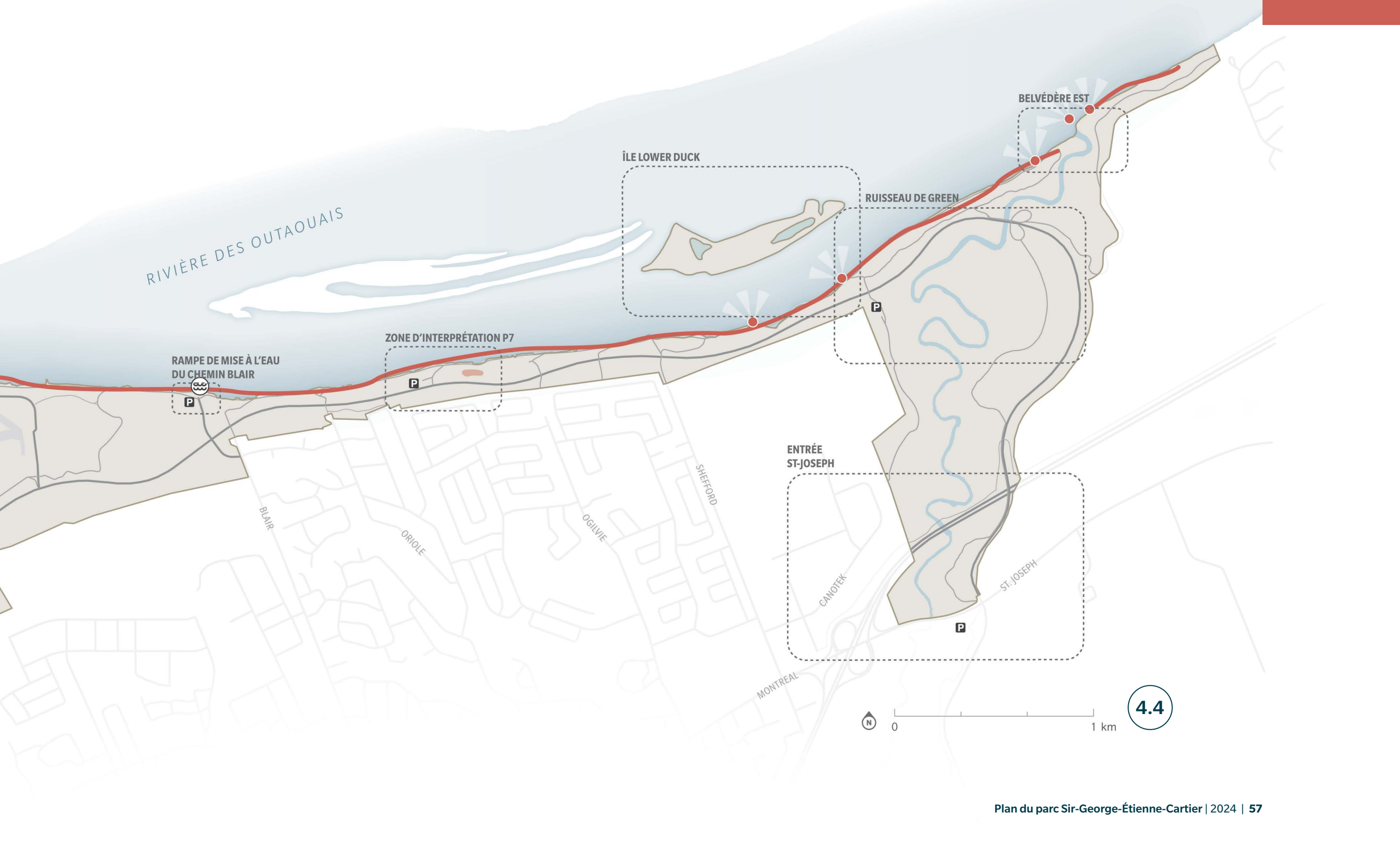


4.4 Expériences

Créer et promouvoir des expériences diversifiées, équilibrées et stimulantes dans le parc.

- * Attractions
- Espace événementiel – événements communautaires
- Espace événementiel – événements régionaux
- 🌊 Accès public à l'eau
- ☀️ Vues
- Panorama
- P Stationnement
- ⬡ Pôles





RIVIÈRE DES OUTAOUAIS

RAMPE DE MISE À L'EAU
DU CHEMIN BLAIR

ZONE D'INTERPRÉTATION P7

ÎLE LOWER DUCK

RUISSEAU DE GREEN

BELVÈDÈRE EST

ENTRÉE
ST-JOSEPH

BLAIR

OROLE

OGILVIE

SHEFFORD

MONTREAL

CANOTEK

ST-JOSEPH



0

1 km

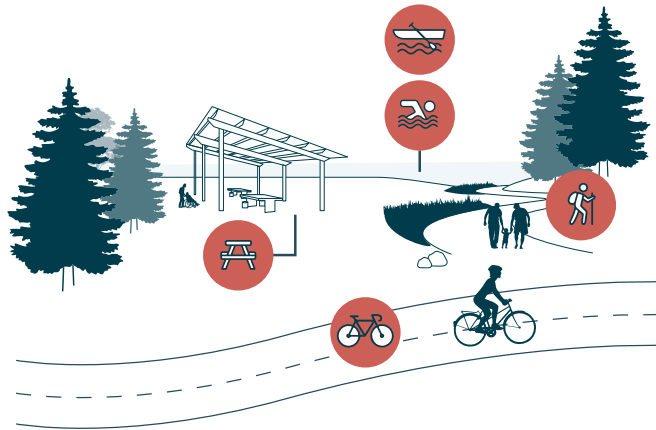
4.4

4.4.1 Création de lieux d'intérêt

Renforcer les liens entre les gens et les lieux publics.

Éléments à prendre en considération

- Certains secteurs du parc ne présentent pas de sentiment d'appartenance.
- Les activités devraient attirer un large public tout au long de l'année.
- Il faudrait orienter l'expérience des visiteuses et visiteurs de la promenade vers le parc.



4.4.1

Énoncés de politiques

- 1 Recenser les projets qui peuvent être menés à bien rapidement et qui ont des retombées immédiates en améliorant le point de vue des gens sur le site.
- 2 Promouvoir les événements et les activités qui attirent les gens dans le parc.
- 3 Repérer les possibilités d'améliorer les sites par l'aménagement paysager et des équipements comme des zones d'ombre, des endroits pour s'asseoir, des toilettes, des bistros éphémères, des refuges et des endroits pour se réchauffer, et des installations artistiques.
- 4 Chercher des moyens d'encourager la participation du public à l'élaboration de pôles afin de renforcer son sentiment d'appartenance au parc.
- 5 Rechercher une diversité de petites interventions passives qui encouragent le jeu intergénérationnel dans le domaine public grâce à la conception urbaine.

4.4.2 Vues et points d'observation

Améliorer les liens vers la rivière en créant et en préservant des points de vue de grande qualité.

Éléments à prendre en considération

- Les vues de la rivière des Outaouais depuis la promenade sont limitées.
- Historiquement, les vues à l'intérieur du parc ont été orientées vers la rivière. Les vues devraient également être dirigées vers des zones précises du parc en fonction des caractéristiques naturelles.

Énoncés de politiques

- 1 Améliorer les lignes de visibilité clés en encadrant le point d'intérêt et en préservant un bassin visuel ouvert.
- 2 Mettre en œuvre des stratégies de gestion de la végétation pour contrôler la croissance des arbres et de la végétation à des endroits clés afin de fournir des vues sur la rivière des Outaouais.
- 3 Réaliser l'aménagement paysager et la gestion de la végétation de manière à préserver la beauté pittoresque du secteur et à protéger les types de végétation (p. ex. arbres, prairies, champs et espèces végétales non envahissantes).
- 4 Accroître la sensibilisation du public à l'aide de campagne d'éducation pour informer les résidents, les aménageurs et les entreprises de l'importance de préserver les vues de la rivière.



Vue du belvédère de Rockcliffe

- 5 Gérer la végétation comme première étape de l'amélioration des vues dynamiques de la rivière.
- 6 Orienter les vues le long des sentiers dans des zones végétalisées (p. ex. à travers le boisé de la base aérienne et le long du ruisseau de Green).
- 7 Protéger les vues indiquées sur la carte 4.4.
- 8 Créer un belvédère vers la cascade au nord de la promenade au Village des Riverains et le long du ruisseau de Green.

4.4.3 Accessibilité

Vérifier que tout le monde peut accéder aux caractéristiques du parc.

Éléments à prendre en considération

- Certaines caractéristiques du parc ne sont pas accessibles à tous.



4.4.3

- L'accessibilité sociale et économique devrait être envisagée au même titre que l'accessibilité physique.
- Le niveau d'aisance n'est pas uniforme sur les routes de transport actif.

Énoncés de politiques

- 1 Concevoir la mise à disposition d'aides pouvant être utilisées par des personnes ayant des incapacités physiques ou sensorielles.
- 2 Veiller à ce que les destinations nouvelles et existantes soient accessibles à toutes et à tous.
- 3 Accorder la priorité à l'aisance pour les personnes de tous âges et de toutes capacités lors de la conception de nouvelles routes de transport actif.

4.4.4 Possibilités commerciales

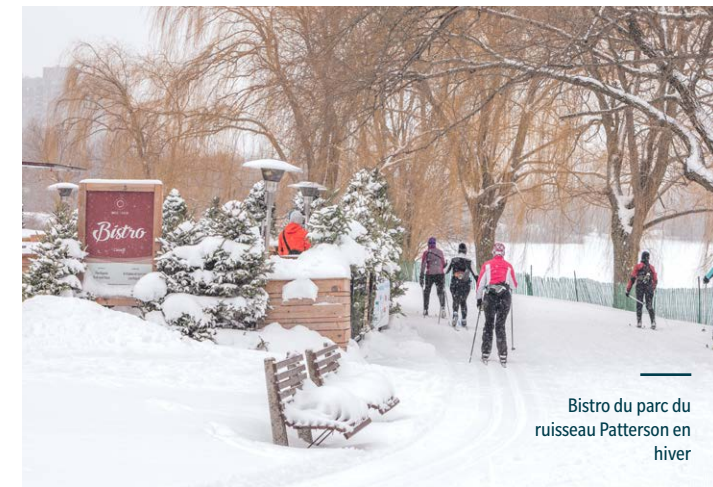
Offrir des possibilités d'activités commerciales qui améliorent l'expérience du parc.

Éléments à prendre en considération

- Il existe une demande de services à certains endroits du parc.
- Il y a des zones où les services municipaux sont limités dans le parc (p. ex. eau, électricité).
- De vastes zones d'importance environnementale sont réparties dans tout le parc.

Énoncés de politiques

- 1 Offrir des installations et des services publics et commerciaux liés au parc à des endroits précis à l'extérieur des zones écosensibles.
- 2 Veiller à ce que les services commerciaux s'harmonisent avec le mandat de la CCN, qui est d'offrir à l'ensemble de la population canadienne une valeur unique dans la région de la capitale nationale.
- 3 Veiller à ce que les services soient accessibles à toutes et à tous et ouverts à l'ensemble des membres du public.
- 4 S'assurer qu'il y a différents usages commerciaux reliés au parc.
- 5 Diriger les propositions vers des zones du parc qui offrent suffisamment de services et d'installations pour appuyer l'exploitation.
- 6 Offrir des activités récréatives et des rafraîchissements saisonniers.



Bistro du parc du ruisseau Patterson en hiver

4.4.5 Santé et sécurité

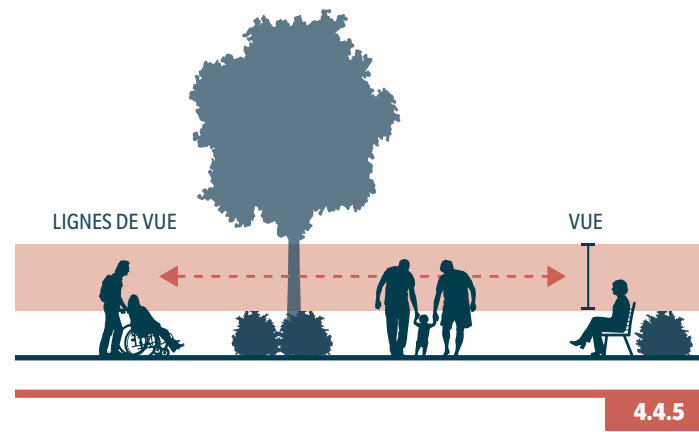
Accorder la priorité à la santé et à la sécurité des personnes dans l'aménagement et l'entretien du parc.

Éléments à prendre en considération

- Une visibilité limitée affecte la perception de la sécurité.
- La végétation peut être nuisible aux visiteuses et visiteurs (p. ex. plantes allergènes, arbres fragilisés, branches d'arbres brisées).

Énoncés de politiques

- 1 Veiller à ce que les sites restent visibles au public et que leur accès ne soit pas entravé.
- 2 Améliorer les possibilités de surveillance naturelle.
- 3 Fournir un meilleur éclairage le long des tronçons du sentier (pas dans la Ceinture de verdure) et aux pôles.
- 4 Élaborer une politique pour éliminer les plantes allergènes ou d'autres plantes dangereuses, le cas échéant.

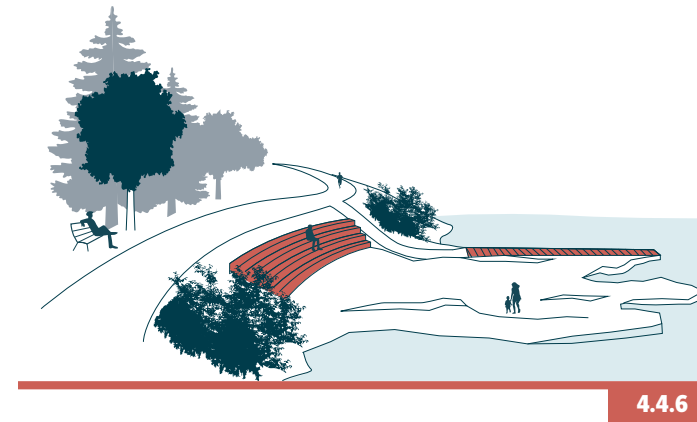


4.4.6 Accès à l'eau

Fournir un accès direct à la rivière et y diriger les gens grâce à l'aménagement du parc.

Éléments à prendre en considération

- Il n'y a pas d'orientation vers les points d'accès à l'eau.
- Peu d'endroits favorisent l'accès direct à l'eau.
- Il est essentiel d'équilibrer l'accès à l'eau et les activités récréatives avec la protection de l'environnement.
- Une berge naturalisée devrait être priorisée, à l'aide d'éléments minéraux ciblés (comme des murs de soutènement) à des endroits clés.
- Il peut y avoir des perturbations de l'accès à l'eau en raison de projets de construction nécessaires ou d'événements climatiques ou météorologiques.



Énoncés de politiques

- 1 Soutenir d'autres points d'accès direct à la rivière, si le contexte le permet.
- 2 Accorder la priorité aux systèmes d'orientation qui dirigent les gens vers l'eau.
- 3 Relier les gens à la rivière en utilisant des trottoirs de bois accessibles et en animant les points d'accès à l'eau.
- 4 S'assurer que les installations de mise à l'eau des bateaux sont dotées de postes de nettoyage pour protéger les écosystèmes locaux.
- 5 Intégrer des approches de bio-ingénierie douce dans l'aménagement de points d'accès à l'eau pour empêcher la formation d'angles escarpés avec la rivière.
- 6 Concevoir tous les nouveaux points d'accès à l'eau en fonction du transport durable.
- 7 S'assurer que toute perturbation de l'accès à l'eau est communiquée au public et que les mesures d'atténuation appropriées sont mises en œuvre.

4.4.7 Loisirs

Fournir et améliorer une grande variété d'installations récréatives dans l'ensemble du parc.

Éléments à prendre en considération

- Il faut trouver un juste équilibre entre les nombreuses exigences récréatives du parc.
- L'accès au parc doit être assuré toute l'année.

Énoncés de politiques

- 1 Offrir des possibilités récréatives dans les espaces ouverts du parc, notamment des expériences aquatiques, des activités de loisirs et des espaces de rassemblement pour des groupes de tailles variées.



- 2 Soutenir les possibilités récréatives toute l'année pour les usagères et usagers du parc et travailler avec les groupes régionaux pour améliorer ces expériences (p. ex. aménagement de pistes de ski de fond et utilisation des sentiers l'hiver).
- 3 Fournir des équipements appropriés pour soutenir les activités récréatives, notamment des fontaines à boire, des toilettes publiques et des aires de repos stratégiquement situées dans l'ensemble du parc.
- 4 Prévoir des installations libre-service, comme des stations de réparation de vélos et des endroits pour s'asseoir destinés aux skieurs de fond, à proximité des parcs de stationnement et des principaux points d'accès au parc.
- 5 Soutenir les activités récréatives dans l'ensemble du parc qui ont un impact minimal sur les zones écosensibles par l'aménagement.
- 6 Encourager l'accès à la rivière pour les embarcations non motorisées dans des endroits situés à l'extérieur des zones écosensibles où il y a eu une modification officielle de la berge.



4.4.8 Participation

Créer des endroits favorisant la participation en offrant une programmation inclusive qui reflète l'ensemble de la population canadienne.

Éléments à prendre en considération

- La participation doit s'étendre au-delà des environs du parc dans l'ensemble de la région de la capitale nationale et à l'échelle nationale.
- L'ensemble des visiteuses et visiteurs doivent avoir accès au parc et s'y sentir les bienvenus.
- Les installations et les programmes du parc doivent être conçus de manière à représenter les gens qu'ils sont censés servir.

Énoncés de politiques

- 1 Encourager la participation du public à la planification et à l'expérience du parc.
- 2 Consulter des personnes représentant différentes collectivités ayant des expériences et des identités diverses.
- 3 Concevoir des espaces qui accueillent favorablement les diverses collectivités à travers l'art public, les possibilités de programmation et la toponymie.
- 4 Encourager et élaborer des programmes qui reflètent l'ensemble de la population canadienne.

4.4.9 Qualité de l'aménagement

Créer des endroits dynamiques et de grande qualité qui reflètent l'importance de la capitale du Canada.

Éléments à prendre en considération

- Les installations et les équipements du parc doivent respecter des normes élevées représentatives de l'importance du parc.
- L'aménagement devrait mettre en évidence les caractéristiques naturelles du parc et mettre l'accent sur la rivière des Outaouais.

Énoncés de politiques

- 1 Prioriser les solutions d'aménagement qui intègrent des caractéristiques de l'environnement naturel.
- 2 Promouvoir un aménagement de grande qualité pour l'ensemble des bâtiments, des installations et des projets.

4.4.10 Art public

Améliorer l'expérience des visiteuses et visiteurs en présentant plus d'œuvres d'art public dans le parc.

Éléments à prendre en considération

- La préparation d'un programme d'art public doit se faire en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien.
- Des politiques doivent être élaborées pour permettre l'installation et la jouissance des œuvres d'art public de manière appropriée et respectueuse.
- Les défis budgétaires sont un obstacle lorsqu'il s'agit de créer et de préserver l'art public.



4.4.10

Énoncés de politiques

- 1 Travailler avec la Nation algonquine pour intégrer l'art algonquin dans le parc.
- 2 Élaborer un programme d'art public, notamment des programmes de commémoration et d'interprétation qui donneront aux artistes la possibilité d'exposer leurs œuvres le long du corridor de la rivière.
- 3 Trouver des emplacements appropriés pour les structures d'art public basées sur le jeu afin d'offrir des occasions d'animation pour les personnes de tous âges et de toutes capacités.
- 4 S'assurer que les sites d'installation d'art public conviennent aux œuvres d'art.



« When the Rubber Meets the Road » de Gerald Beaulieu, art public aux plaines LeBreton

4.4.11 Sites d'événement

Créer un cadre pour les sites d'événement et l'art public, qui améliore l'expérience des visiteuses et visiteurs et attire plus de gens au parc.

Éléments à prendre en considération

- L'ampleur des événements dans le parc devrait être axée sur les auditoriums locaux ou régionaux.
- Les sites d'événement doivent refléter la taille et l'ampleur de l'événement envisagé pour cet emplacement.
- Les sites d'événement devraient être flexibles afin de permettre des utilisations diverses par différentes communautés.
- Les sites d'événement doivent fonctionner de façon durable.

Énoncés de politiques

- 1 Soutenir les petits organismes musicaux et artistiques indépendants en leur permettant d'accéder aux sites de la CCN et de les utiliser.
- 2 Fournir une gamme de sites d'événement de petite à moyenne taille dans le parc.
- 3 Collaborer avec les associations communautaires locales pour assurer la compatibilité des événements avec les quartiers voisins.
- 4 Promouvoir les sites existants, notamment la Maison riveraine de la CCN, comme destinations.
- 5 Tenir les activités non structurées et de haute intensité loin des caractéristiques environnementales et des habitats clés.

- 6 Collaborer avec la Ville d'Ottawa et d'autres parties prenantes afin d'encourager les gens à utiliser le transport actif, les transports en commun et des moyens de transport non motorisés, dans la mesure du possible, pour qu'ils accèdent aux événements.
- 7 S'assurer que les événements sont bien desservis et qu'ils peuvent se tenir avec un impact minimal sur l'environnement naturel.
- 8 Examiner les événements proposés individuellement afin de déterminer la capacité maximale, la densité de foule sécuritaire et la pertinence de l'infrastructure.
- 9 Des exceptions peuvent être permises à la discrétion du gestionnaire des terres, si des mesures d'atténuation appropriées sont en place.

5

Plans relatifs au secteur et aux pôles

La présente section regroupe des plans relatifs au secteur qui illustrent la façon dont la culture, les habitats naturels, les loisirs, les qualités panoramiques, les équipements, les services, les installations et les liens piétonniers et cyclables se combinent pour créer un parc. Le concept d'aménagement divise la promenade de 13 kilomètres en 3 secteurs qui s'appuient collectivement sur les orientations stratégiques plus vastes du parc, tout en reposant sur des principes particuliers, adaptés au contexte et aux conditions locales.



Maison riveraine
de la CCN

5.1 Secteur A

Description

Le secteur A correspond à l'extrémité ouest du parc. Rideau Hall et les résidences officielles constituent la porte d'entrée de la zone d'étude dans son ensemble. Le secteur A est la partie la plus urbaine de la zone d'étude. Il comprend des parcs établis et est adjacent à de vieux quartiers établis.

Bon nombre des principaux points d'intérêt de la zone d'étude sont situés dans ce secteur : la Maison riveraine de la CCN, le Rockcliffe Boathouse Restaurant & Marina, le parc de Rockcliffe, le belvédère du parc de Rockcliffe et les Rocailles. De plus, plusieurs arbres patrimoniaux ou « remarquables » sont recensés dans ce secteur.

Situé à l'extrémité ouest du parc, le secteur comporte une topographie unique puisqu'il se trouve sur une haute falaise face à la rivière. Le thème général de ce secteur est axé sur le patrimoine bâti et culturel.






Les Rocailles

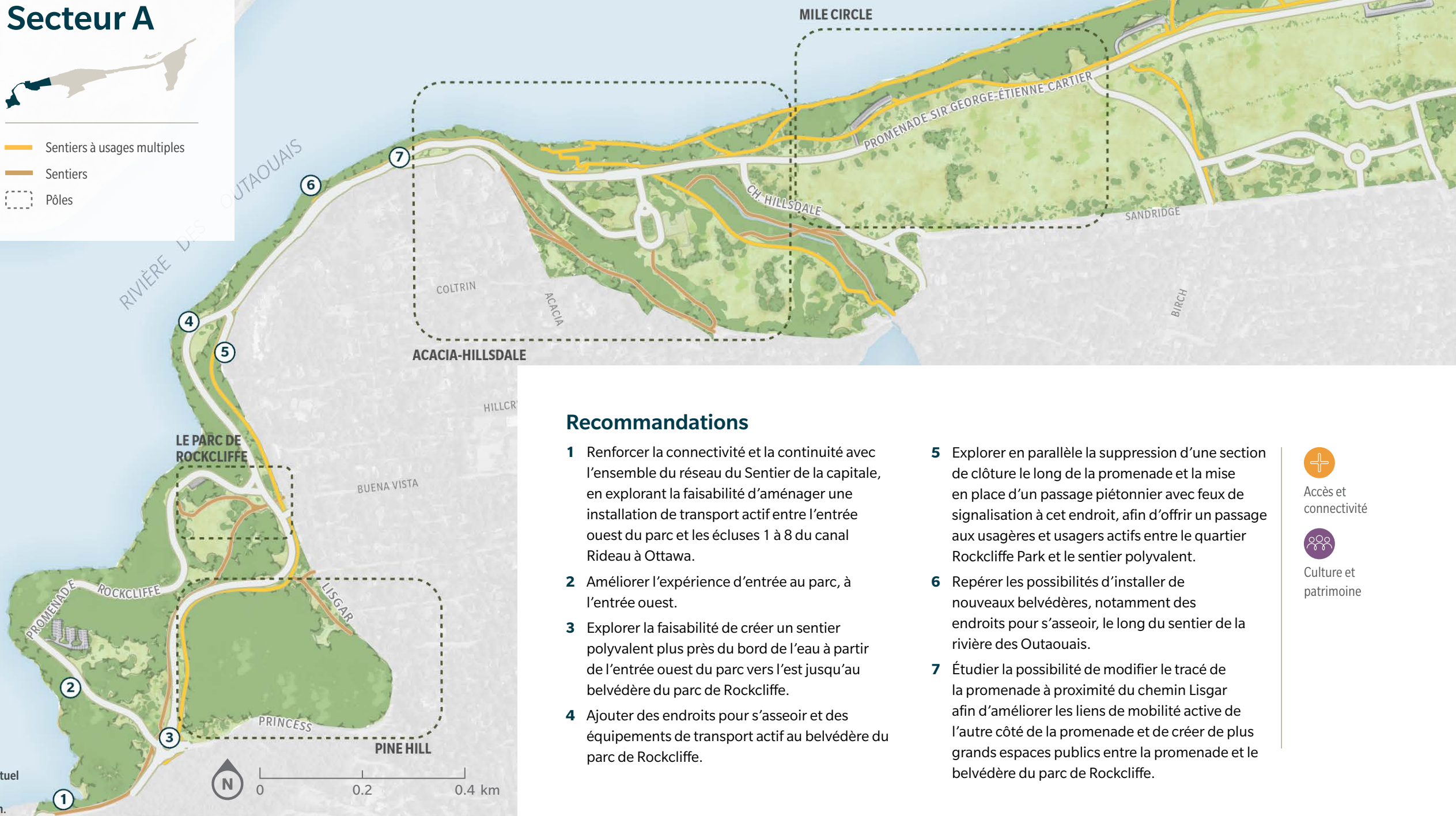


Illustration de la zone
située devant le pavillon
Rockcliffe

Secteur A



-  Sentiers à usages multiples
-  Sentiers
-  Pôles



Plan conceptuel pour fins d'illustration.

Recommandations

- 1** Renforcer la connectivité et la continuité avec l'ensemble du réseau du Sentier de la capitale, en explorant la faisabilité d'aménager une installation de transport actif entre l'entrée ouest du parc et les écluses 1 à 8 du canal Rideau à Ottawa.
- 2** Améliorer l'expérience d'entrée au parc, à l'entrée ouest.
- 3** Explorer la faisabilité de créer un sentier polyvalent plus près du bord de l'eau à partir de l'entrée ouest du parc vers l'est jusqu'au belvédère du parc de Rockcliffe.
- 4** Ajouter des endroits pour s'asseoir et des équipements de transport actif au belvédère du parc de Rockcliffe.
- 5** Explorer en parallèle la suppression d'une section de clôture le long de la promenade et la mise en place d'un passage piétonnier avec feux de signalisation à cet endroit, afin d'offrir un passage aux usagères et usagers actifs entre le quartier Rockcliffe Park et le sentier polyvalent.
- 6** Repérer les possibilités d'installer de nouveaux belvédères, notamment des endroits pour s'asseoir, le long du sentier de la rivière des Outaouais.
- 7** Étudier la possibilité de modifier le tracé de la promenade à proximité du chemin Lisgar afin d'améliorer les liens de mobilité active de l'autre côté de la promenade et de créer de plus grands espaces publics entre la promenade et le belvédère du parc de Rockcliffe.



Accès et connectivité



Culture et patrimoine

PROMENADE SIR GEORGE-ÉTIENNE CARTIER

LISGAR

PRINCESS

Pôle A1



- Sentiers à usages multiples projetés
- Sentiers à usages multiples
- Sentiers

1 2

3

4

5

6

Plan conceptuel pour fins d'illustration.



5.1.1 Pôle A1 Pine Hill

Description

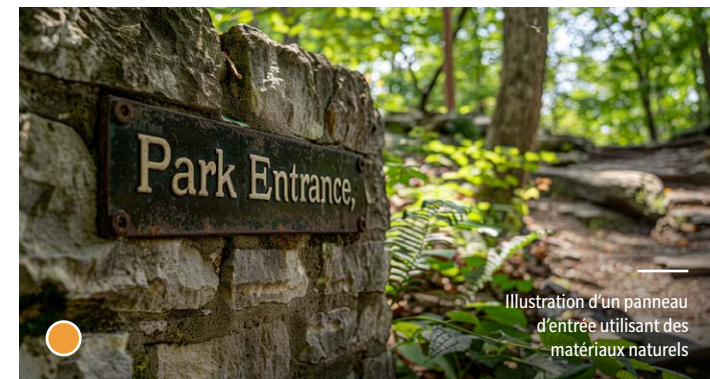
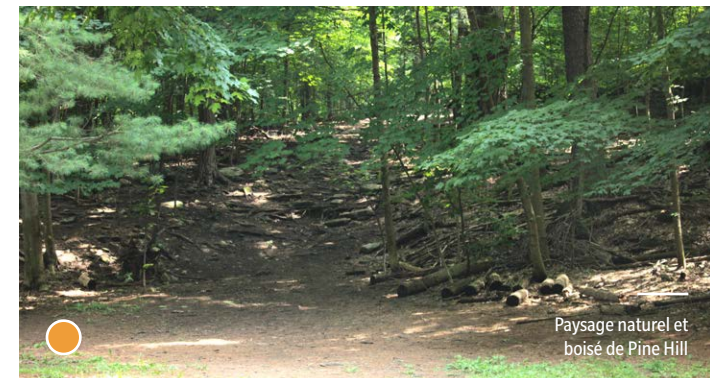
Pine Hill est une oasis naturelle, surélevée et arborée, située à proximité du centre-ville d'Ottawa. De nombreux sentiers sillonnent ce secteur. La partie nord-ouest du pôle offre une vue sur la rivière des Outaouais.

Recommandations

- 1 Gérer la végétation existante dans la zone du belvédère afin de préserver et d'offrir une vue sur la rivière des Outaouais.
- 2 Prévoir des endroits pour s'asseoir dans la zone du belvédère.
- 3 Améliorer l'accessibilité des sentiers jusqu'au sommet de la colline.
- 4 Préserver le caractère naturel du secteur tout en valorisant les éléments existants, les sentiers de Pine Hill et la vue sur la rivière des Outaouais, afin d'améliorer l'expérience des visiteuses et visiteurs.
- 5 Limiter l'impact de l'érosion du sol en officialisant une boucle de sentier et en utilisant des plantations, une couverture végétale et des panneaux de signalisation pour inciter à son exploration.
- 6 Fournir des entrées avec des panneaux de signalisation et d'orientation améliorés.

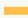


 Accès et connectivité

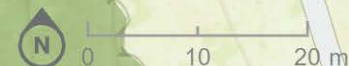
 Expériences



Pôle A2



-  Sentiers à usages multiples
-  Sentiers
-  Installation



5.1.2

Pôle A2

Parc de Rockcliffe

Description

Le parc de Rockcliffe est un parc de la capitale, établi en 1890 dans la tradition pittoresque. Lorsque le parc de Rockcliffe a été agrandi et géré par la CEO au début des années 1900, il est devenu l'un des parcs les plus importants du réseau de la CEO, et le plus important jusqu'à l'établissement du parc de la Gatineau dans les années 1940. Le lieu a une longue histoire de loisirs et est important pour sa contribution à l'aménagement de l'ancien village de Rockcliffe Park, devenu un lieu historique national. Le pavillon, un édifice fédéral du patrimoine, a été construit en 1917 et continue de servir de point d'intérêt et de refuge pour les visiteuses et visiteurs du parc. Ce secteur est également associé aux réseaux de transport autochtones.

Recommandations

- 1 Conserver les relations visuelles avec les symboles importants de la capitale indiqués à la carte 4.4.
- 2 Préserver le caractère historique et la fonction publique du pavillon Rockcliffe en ce qui a trait à sa désignation d'édifice fédéral du patrimoine et à son patrimoine culturel.
- 3 Conserver le paysage culturel du parc de Rockcliffe, notamment :
 - son environnement naturel, comme les falaises et le calcaire exposé;
 - ses systèmes de circulation pour les promenades et les sentiers polyvalents;
 - le paysage forestier établi et les espaces ouverts;
 - l'utilisation de la topographie et de la végétation pour encadrer les vues et créer une série d'espaces ouverts;
 - la prédominance des matériaux naturels (maçonnerie et bois) sur les éléments bâtis et leur intégration dans le paysage.
- 4 Ajouter des endroits pour s'asseoir qui respectent le caractère du parc de Rockcliffe et encouragent l'utilisation par le public.
- 5 Améliorer l'état de la surface des sentiers dans le parc.
- 6 Installer un passage piétonnier au chemin Buena Vista qui traverse la promenade afin d'améliorer les liens de mobilité active entre le Sentier de la capitale et le pôle du parc de Rockcliffe.

 Accès et connectivité

 Culture et patrimoine

 Expériences



Pôle A3



- Sentiers à usages multiples
- Sentiers



Plan conceptuel pour fins d'illustration.



5.1.3

Pôle A3

Acacia-Hillsdale

Description

Ce secteur est une destination de loisirs depuis plus d'un siècle. La navigation de plaisance, la natation, la marche et la randonnée pédestre sont les activités les plus pratiquées l'été, et l'hiver, ce sont le ski et la raquette. Parmi les points saillants, mentionnons les jardins ornementaux des Rocailles, les terrains de tennis du Ottawa-New Edinburgh Club, le parc Hillsdale et la Maison riveraine de la CCN. La récente revitalisation de la Maison riveraine de la CCN comprenait un accès universel à la rivière des Outaouais et la mise en place d'un passage piétonnier.

Recommandations

- 1 Réhabiliter ou remplacer les murs entourant les Rocailles en respectant l'allure des murs d'origine.
- 2 Conserver les valeurs patrimoniales et les éléments caractéristiques de la Maison riveraine de la CCN en ce qui concerne sa désignation d'édifice fédéral du patrimoine.
- 3 En partenariat avec OC Transpo ou d'autres fournisseurs de services, chercher à améliorer l'accès du public à la Maison riveraine de la CCN par des moyens de transport durables.
- 4 Étudier la possibilité de remplacer les installations et les bâtiments actuels du Ottawa-New Edinburgh Tennis Club par une installation consolidée et plus grande qui pourrait également offrir des services et des équipements complémentaires à la Maison riveraine de la CCN, en plus des services et des équipements fournis par le Club.
- 5 Améliorer l'orientation à travers les Rocailles, en fournissant une signalisation vers les équipements avoisinants tout en veillant à ce que les sentiers demeurent visuellement discrets et respectueux de l'environnement.
- 6 Optimiser les activités de la CCN sur place pour tenir compte des nouvelles pressions fonctionnelles.
- 7 Chercher à améliorer la configuration de la route d'accès et à optimiser l'attribution des places de stationnement à l'intérieur de ce site, en veillant à ce que l'aménagement soit souple lorsqu'il n'est pas utilisé par les véhicules.
- 8 Créer un sentier officiel entre le parc Hillsdale et le sentier de la rivière des Outaouais.
- 9 Maintenir et améliorer l'aménagement paysager officiel associé aux Rocailles.



Accès et connectivité



Expériences



Maison riveraine de la CCN



Ruines aux Rocailles



Planche à pagaie

Pôle A4



-  Sentiers à usages multiples projetés
-  Sentiers à usages multiples
-  Sentiers
-  Réserve à l'usage du gouvernement fédéral



Plan conceptuel pour fins d'illustration.

5.1.4

Pôle A4

Mile Circle

Description

Mile Circle tire son nom d'un autodrome en argile du début du XX^e siècle destiné aux voitures tirées par des chevaux et aux premières automobiles. Il s'agissait de l'extrémité est du parc avant l'expansion de la promenade au-delà du Musée de l'aviation dans les années 1980. Cette partie du parc a déjà été un parc national. Actuellement, le site est utilisé pour des loisirs passifs, offrant des sentiers de promenade informels là où autrefois des sentiers équestres faisaient le tour du secteur. Cet espace vert ouvert contribue au paysage pittoresque et panoramique de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier. Il offre 18 hectares d'espaces verts comme zone tampon pour les collectivités adjacentes de Rockcliffe et de Manor Park. Le terrain indiqué comme futur usage fédéral recevra une désignation de site gouvernemental dans le Plan des terrains urbains de la capitale. Il faudrait faire une référence d'orientation stratégique à ce plan.

Recommandation

- 1 Maintenir une zone tampon de végétation au besoin pour protéger les fonctions et les caractéristiques écologiques existantes.
- 2 Étudier les possibilités de créer de meilleurs liens entre les collectivités urbaines et les berges.
- 3 Fournir des services et des équipements aux visiteuses et visiteurs du parc, le cas échéant.
- 4 Officialiser la création d'un jardin propice aux pollinisateurs à la limite nord de Mile Circle.
- 5 Installer un passage piétonnier à l'avenue Birch qui traverse la promenade afin d'améliorer les liens de mobilité active entre le Sentier de la capitale et les quartiers adjacents.



5.2 Secteur B

Description

Le secteur B commence au chemin Hillsdale à l'est du parc de Rockcliffe et se termine au chemin Shefford, immédiatement à l'ouest du Centre environnemental Robert O. Pickard. Ce secteur comprend la transition de la zone urbaine à l'ouest à la Ceinture de verdure à l'est dans la zone d'étude. Parmi les autres destinations clés, mentionnons la rampe de mise à l'eau du chemin Blair, le Rockcliffe Flying Club et le Rockcliffe Yacht Club. Dans l'ensemble, ce secteur met fortement l'accent sur la culture. Il comporte des terrains institutionnels qui comprennent deux points d'intérêt, soit les écuries de la GRC et le Musée de l'aviation et de l'espace du Canada. Le secteur B comprend des terrains désignés comme institutions et installations culturelles en vertu du Plan des terrains urbains de la capitale. Ce secteur offre également des possibilités de loisirs passifs avec ses terrains ouverts, ses sentiers et son accès à l'eau. Le sentier inférieur longe l'eau dans ce secteur.

Il est prévu que trois pôles soient aménagés dans cette zone et qu'une intersection soit modifiée et améliorée.



Sentier polyvalent à côté du Musée de l'aviation et de l'espace du Canada



Illustration du rivage à côté de la rampe de mise à l'eau du chemin Blair

Secteur B



- Sentiers à usages multiples projetés
- Sentiers à usages multiples
- Sentiers
- Institution et installation culturelles
- Pôles



Recommandations

- 1 Concevoir et construire un carrefour giratoire, ou une autre modification d'intersection appropriée, à l'extrémité de la promenade de l'Aviation lorsque l'infrastructure actuelle atteindra la fin de sa durée de vie utile afin de remettre en état les espaces verts, de créer une passerelle visuellement intéressante vers le Musée de l'aviation et de l'espace du Canada et d'améliorer l'expérience des usagers et usagers, notamment en réduisant la vitesse de circulation le long des deux promenades.
- 2 Installer des panneaux de signalisation aux principaux points de liaison du réseau de sentiers pour orienter les usagers et usagers actifs vers les transports en commun (p. ex. sentier de l'Aviation vers la station Cyrville de l'O-Train).
- 3 Appuyer l'aménagement du site pour qu'il soit considéré comme une institution ou une installation culturelle.
- 4 Réaménager la promenade, à l'est de la promenade de l'Aviation, afin de reproduire la section transversale de la promenade, à l'ouest de la promenade de l'Aviation, et de réduire la vitesse des véhicules, ce qui facilitera la mise en œuvre future de passages piétons avec signalisation le long de la promenade.
- 5 Concevoir et installer un passage piétonnier sécuritaire à l'avenue Polaris qui traverse la promenade pour tenir compte de la croissance future du Village des Riverains.
- 6 Créer un sentier polyvalent du côté nord de la promenade à l'est du chemin Marina jusqu'à P27.
Remarque : la deuxième recommandation se trouve également à la section 5.3 du secteur C.



Environnement

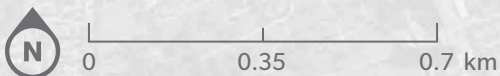


Accès et connectivité






Expériences

Plan conceptuel pour fins d'illustration.



Pôle B1



-  Rampe d'accès proposée
-  Sentiers à usages multiples
-  Limite de propriété

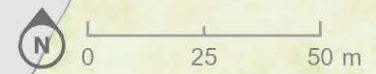


AÉROCLUB DE ROCKCLIFFE

ROCKCLIFFE
YACHT CLUB

AV. POLARIS

Plan conceptuel pour
fins d'illustration.



5.2.1

Pôle B1

Rockcliffe Yacht Club

Description

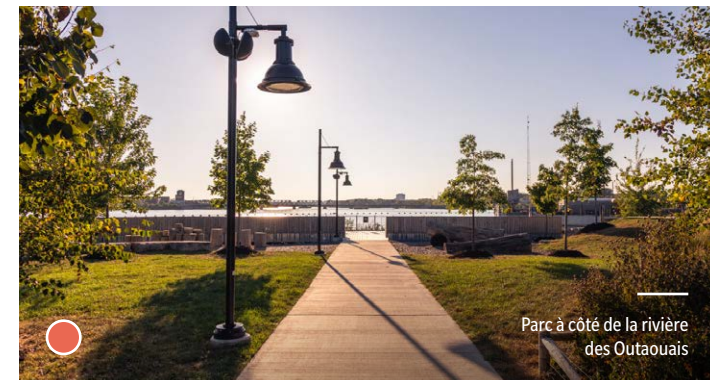
Le pôle du Rockcliffe Yacht Club est situé à l'extrémité du chemin Polaris, derrière le Musée de l'aviation et de l'espace du Canada. Le site donne accès à la rivière des Outaouais et est actuellement loué à un club de navigation privé sans but lucratif. Compte tenu de la forte pente à cet endroit, la route jusqu'à la rivière des Outaouais n'est pas accessible à tout le monde. La zone permet également d'accéder au Rockcliffe Flying Club qui dispose d'un entrepôt pour bateaux.

Recommandations

- 1 Mettre en place une aire de repos plus officielle avec davantage d'endroits pour s'asseoir et un poste d'eau près de la rivière pour les usagères et usagers du sentier.
- 2 Installer un raccordement piétonnier sinueux reliant la route au sentier de la rivière des Outaouais.
- 3 Travailler avec les locataires du Yacht Club à long terme afin de créer un espace accueillant et fonctionnel pour le club nautique et les membres du public qui souhaitent utiliser le secteur comme aire de repos et d'observation (p. ex. installations publiques, fosse septique, installations d'amarrage publiques et zone de mise à l'eau pour les embarcations non motorisées).
- 4 Travailler avec les titulaires actuels de baux sur les moyens d'offrir un accès piétonnier public à la berge à partir du chemin Marina.

 Accès et connectivité

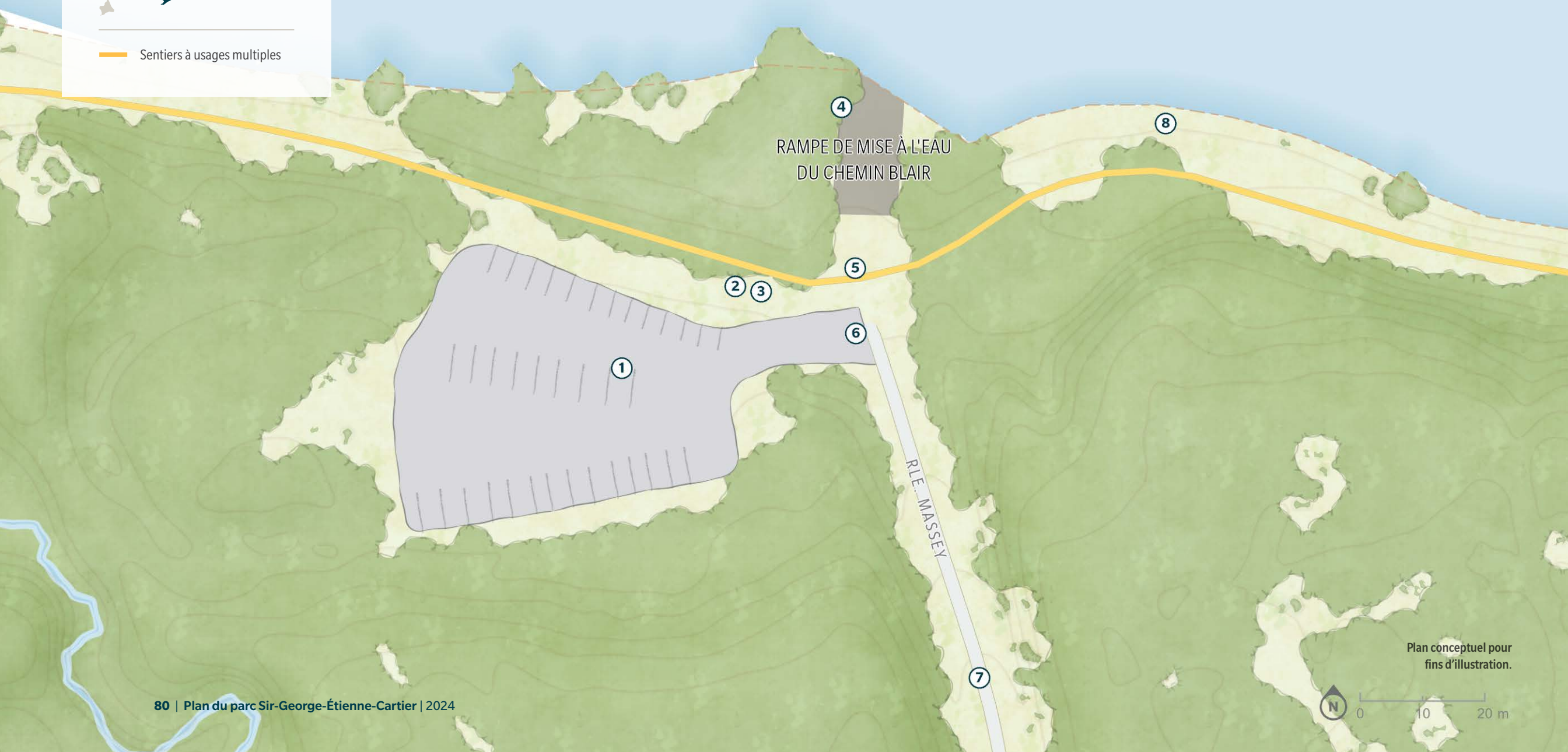
 Expériences



Pôle B2



— Sentiers à usages multiples



Plan conceptuel pour fins d'illustration.



5.2.2

Pôle B2

Rampe de mise à l'eau du chemin Blair

Description

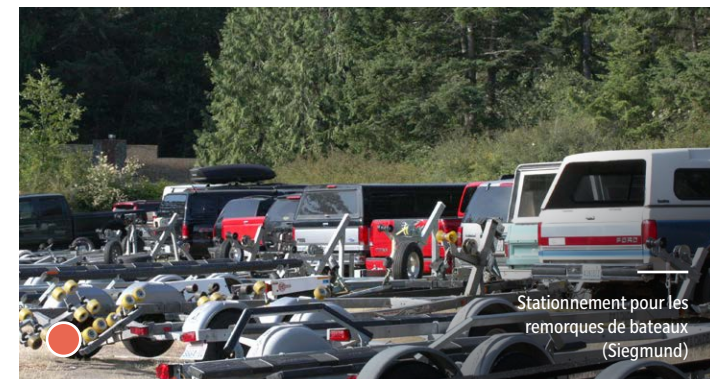
La rampe de mise à l'eau du chemin Blair, qui est l'un des trois points d'accès à l'eau au sein du parc, est aussi le point d'accès le plus utilisé. Construite en 1987 et remise en état en 2020, cette destination est très populaire dans le parc (elle accueille environ 700 usagères et usagers récréatifs actifs par jour). Seule rampe de mise à l'eau gratuite à l'est du centre-ville, elle est également très fréquentée par les utilisatrices et utilisateurs d'embarcations motorisées et non motorisées (plus de 30 bateaux en moyenne par jour). Le problème particulier de ce site, c'est qu'il n'est pas directement relié à la promenade; il est par contre relié à la ruelle Massey par le chemin Blair. Ses liens au sein du parc se font par la rivière des Outaouais et le sentier inférieur. Cet endroit magnifique est entouré d'un habitat naturel valorisé, qui est l'habitat le plus important du point de vue environnemental sur les terrains de la CCN. Le grand nombre de visiteurs entraîne une demande de services et d'équipements, une amélioration du stationnement des véhicules et des remorques à bateaux, ainsi qu'une demande d'aliments et de boissons et d'installations de location. À court et à moyen terme, il est recommandé d'améliorer la configuration du stationnement et de construire une structure saisonnière contenant des toilettes pour accompagner tout comptoir de rafraîchissement proposé.

Recommandations

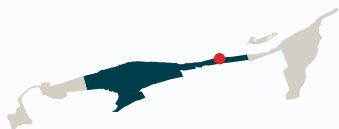
- 1 Améliorer l'aménagement du stationnement et l'accès au site et inclure un stationnement pour les remorques à bateaux.
- 2 Prévoir des toilettes sur place.
- 3 Permettre la vente de rafraîchissements et les occasions commerciales à petite échelle, s'il y a lieu.
- 4 Aménager des installations de mise à l'eau distinctes de manière officielle, notamment en ajoutant un quai pour les embarcations non motorisées.
- 5 Améliorer l'aménagement de l'intersection du Sentier de la capitale pour y inclure une zone à circulation lente afin de diminuer les conflits potentiels avec la fonction de la rampe de mise à l'eau.
- 6 Améliorer la signalisation pour le site, ce qui comprend la rampe de mise à l'eau, afin de clarifier sa fonction à l'intersection entre le sentier et l'accès des véhicules à la rampe de mise à l'eau et les panneaux de limitation de vitesse le long de la ruelle Massey.
- 7 Étudier des façons d'améliorer la circulation à double sens le long de la ruelle Massey.
- 8 Fournir un endroit où s'asseoir approprié et fonctionnel qui respecte les considérations environnementales du site.

 Accès et connectivité

 Expériences



Pôle B3



- Sentiers à usages multiples projetés
- Sentiers à usages multiples
- Site d'interprétation potentiel



5.2.3

Pôle B3

Zone d'interprétation P7

Description

Les terres de ce pôle sont envisagées pour l'établissement d'une zone d'interprétation. Cet emplacement est considéré comme un site potentiel pour aménager un parc d'interprétation extérieur, facilitant des activités culturelles, éducatives et récréatives qui mettent en valeur la culture de la francophonie canadienne. Les détails concernant l'aménagement, la fonctionnalité et les limites exactes du parc font toujours l'objet de discussions.

Recommandations

- 1 Fournir des installations appropriées et favorables à la zone d'interprétation culturelle.
- 2 Veiller à établir des liens entre le site, la promenade et le sentier.
- 3 Suivre les normes de la CCN relatives à l'identité visuelle et à l'image de marque pour la signalisation du parc et les supports d'interprétation.
- 4 Limiter les points d'accès au site aux points existants.
- 5 Appuyer l'aménagement du site en lieu d'interprétation culturelle et d'éducation d'importance nationale, en collaboration avec Patrimoine canadien.
- 6 Soutenir la communication du site d'interprétation culturelle auprès d'un large éventail de publics, par l'entremise de pratiques exemplaires, de traditions culturelles, de différents niveaux d'intérêt et de différentes durées de visite.
- 7 S'assurer que l'aménagement du site est compatible avec les habitats terrestres et aquatiques.



Environnement



Culture et patrimoine



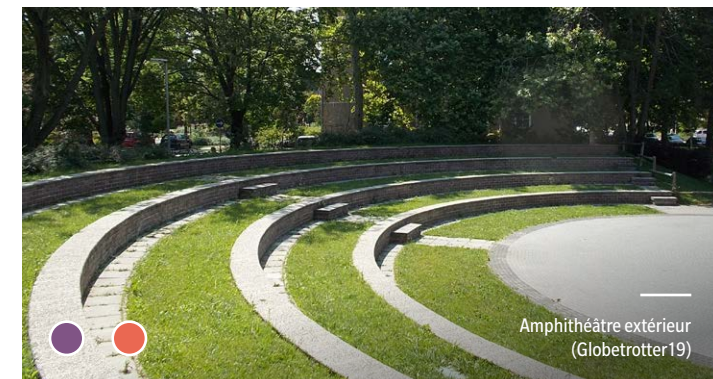
Expériences



Panneaux d'interprétation



Pavillon
(Macpherson)



Amphithéâtre extérieur
(Globetrotter19)

5.3 Secteur C

Description

Le secteur C est situé à l'extrémité est du parc et est composé principalement de terrains de la Ceinture de verdure avec une petite partie de terres urbaines et d'espaces verts ouverts. En mettant l'accent sur l'environnement, ce secteur comprend quatre pôles, chacun servant à des fins particulières. Le secteur commence au chemin Shefford et se termine à l'entrée d'Orléans, sur le chemin Voyageur. Il est situé en contexte rural, dont une partie de terres agricoles, à l'est, qui ont été louées à des locataires agricoles par la CCN. Le ruisseau de Green et l'île Lower Duck, situés dans ce secteur, sont des zones écosensibles avec des caractéristiques et des habitats naturels importants pour de nombreuses espèces en péril. Dans ce secteur, la promenade tourne brusquement vers le sud, après avoir traversé le ruisseau de Green, et suit parallèlement ce dernier, tandis que le sentier s'étend vers l'est jusqu'à Orléans. Dans l'ensemble, le principal objectif de ce secteur est la conservation et la protection écologique afin de maintenir le contexte rural de la zone.



Vue de la rivière
des Outaouais

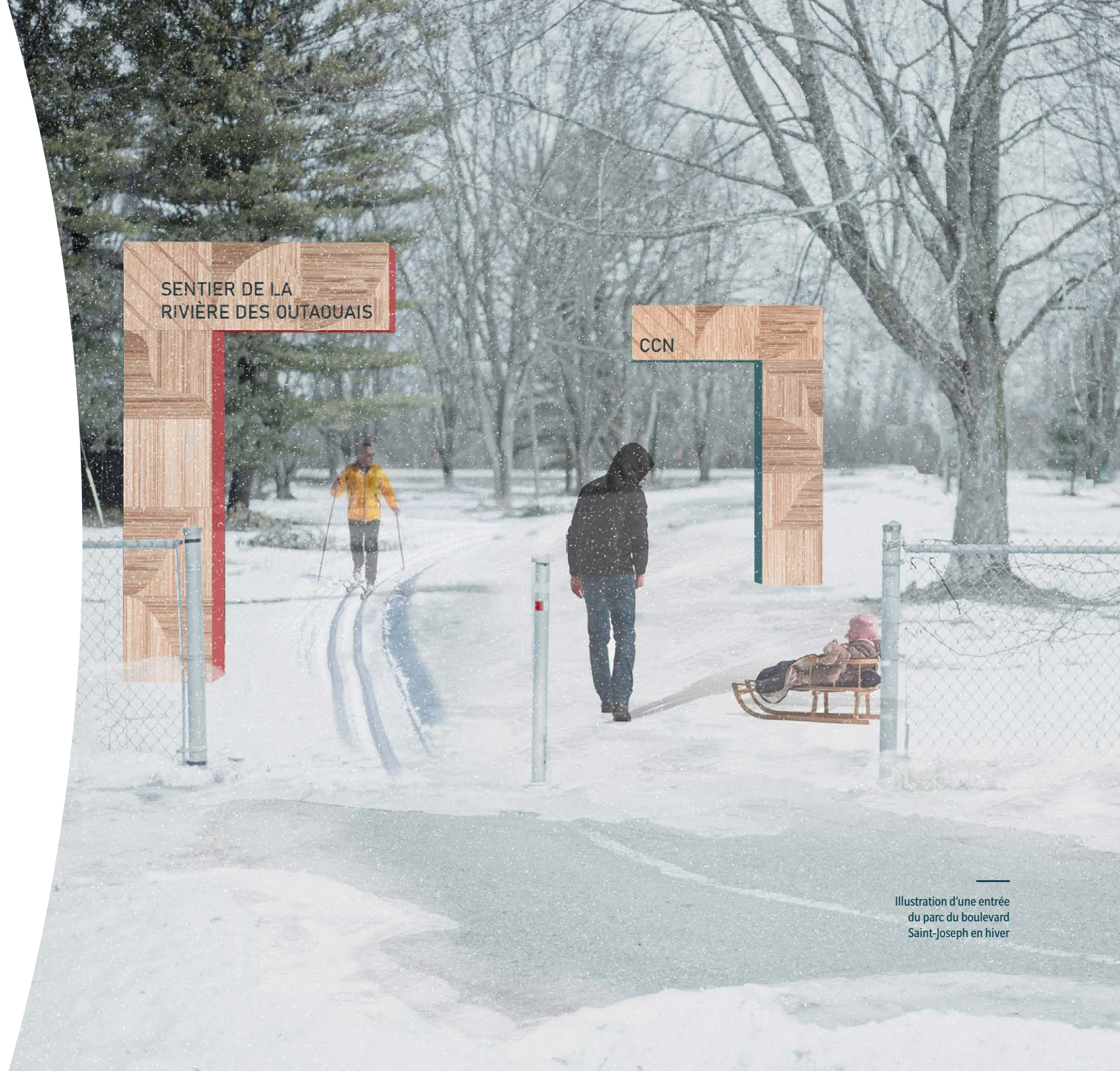
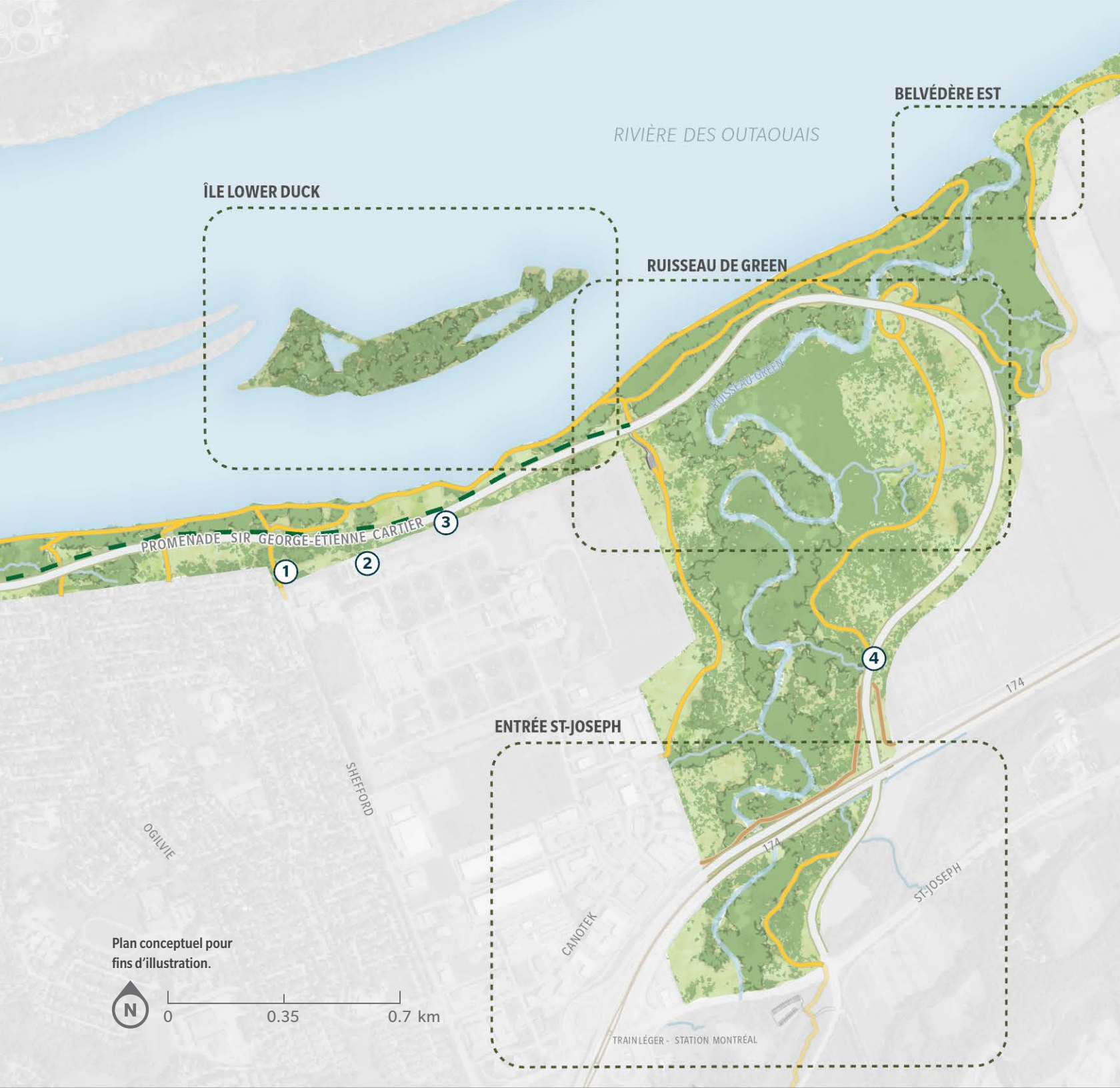


Illustration d'une entrée
du parc du boulevard
Saint-Joseph en hiver



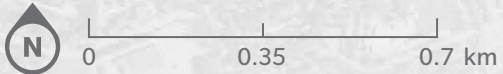
Secteur C

- — Sentiers à usages multiples projetés
- — Sentiers à usages multiples
- — Sentiers
- Pôles

- ### Recommandations
- 1** Installer des panneaux de signalisation aux principaux points de raccordement du réseau de sentiers pour diriger les usagères et usagers actifs vers les transports en commun.
 - 2** Réaménager la promenade, à l'est de la promenade de l'Aviation, afin de reproduire la section transversale de la promenade, à l'ouest de la promenade de l'Aviation, et de réduire la vitesse des véhicules, ce qui facilitera la mise en œuvre future de passages piétonniers avec signalisation le long de la promenade.
 - 3** Aménager un nouveau sentier polyvalent est-ouest le long du côté nord de la partie est de la promenade, là où le Sentier supérieur de la capitale n'existe pas.
 - 4** Améliorer le confort des usagères et usagers actifs le long de la promenade, immédiatement au nord du boulevard Saint-Joseph.



- Environnement
- Accès et connectivité
- Expériences

Plan conceptuel pour fins d'illustration.



Pôle C1



-  Sentiers à usages multiples projetés
-  Sentiers à usages multiples

PROMENADE SIR GEORGE-ÉTIENNE CARTIER

①
P27
② ④
③

⑤

Plan conceptuel pour fins d'illustration.



5.3.1

Pôle C1

Ruisseau de Green

Description

Ce pôle, situé dans la Ceinture de verdure, est organisé autour du parc de stationnement P27. Conformément à une approche axée sur la nature et l'environnement, le présent plan vise à améliorer l'environnement naturel dans la mesure du possible. Sa mise en œuvre permettra d'étudier les éléments d'interprétation qui établissent des liens entre ce secteur et l'île Lower Duck. En réponse à l'intérêt marqué du public, les possibilités d'éducation en plein air et d'initiatives de conservation seront étudiées, ce qui pourrait nécessiter l'intégration d'une petite structure de soutien. Des améliorations à l'expérience de ski de fond et l'ajout d'un sentier et d'un pont piétonnier au-dessus du ruisseau de Green sont proposés dans le cadre des offres récréatives et des occasions potentielles dans ce secteur. La priorité est de fournir un sentier et un pont piétonnier au-dessus du ruisseau de Green, soit ici ou plus au nord, plus près de l'embouchure du ruisseau de Green dans le pôle C3.

Recommandations

- 1 Réaménager le parc de stationnement pour qu'il puisse accueillir les autobus scolaires.
- 2 Encourager les programmes d'éducation en plein air dans ce pôle.
- 3 Fournir une structure afin de faciliter l'utilisation du pôle comme site d'éducation en plein air et comme brise-vent, aire de repos et endroit pour se réchauffer pour les usagères et usagers des sentiers.
- 4 Fournir des installations adéquates (p. ex. stationnement pour vélos et endroits pour s'asseoir) dans ce pôle.
- 5 Étudier la faisabilité d'un passage piétonnier supplémentaire au-dessus du ruisseau de Green.



Environnement



Accès et connectivité



Expériences



Promenade
dans la nature
(Graham)





Jardin pollinisateur



Enfants jouant
dans la neige

Pôle C2



-  Sentiers à usages multiples projetés
-  Sentiers à usages multiples
-  Promenade de bois proposée



5.3.2

Pôle C2

Belvédère est

Description

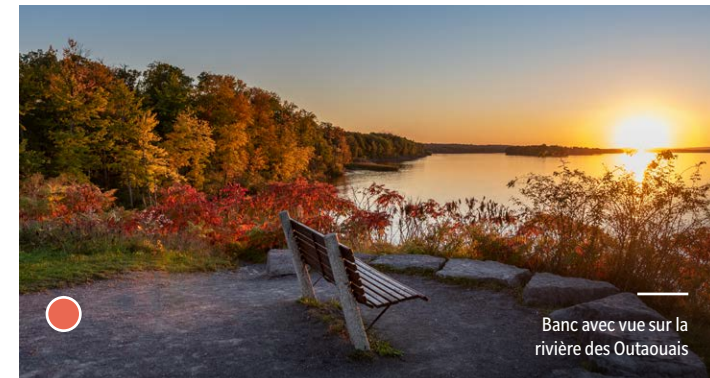
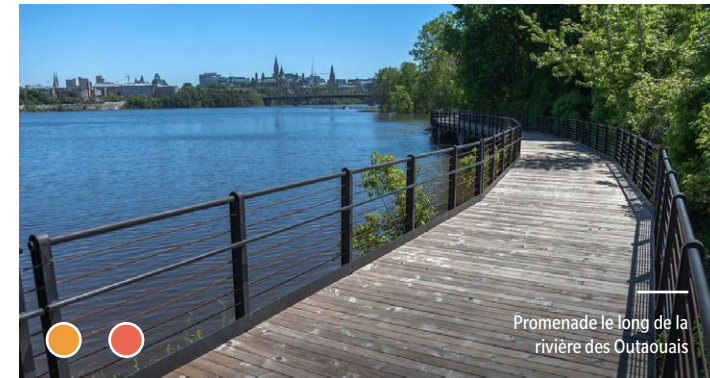
Ce pôle comprend le belvédère exceptionnellement pittoresque à l'embouchure du ruisseau de Green jusqu'à la rivière des Outaouais, inaccessible par les véhicules. Notre proposition vise à accroître l'accessibilité et à améliorer l'expérience des visiteuses et visiteurs dans ce magnifique endroit. Le belvédère sera amélioré, notamment par l'ajout de toilettes et éventuellement d'une petite aire de pique-nique. De plus, il est recommandé d'ajouter un trottoir de bois pour permettre un accès à la rivière. Ce site se prête également à l'aménagement d'un pont piétonnier au-dessus du ruisseau de Green afin d'améliorer l'accès au Sentier de la capitale.

Recommandations

- 1 Construire un trottoir de bois accessible à toutes et à tous le long de la rivière, en dehors de la plaine inondable, ainsi qu'un sentier accessible vers le trottoir, conformément aux pratiques exemplaires pour éviter tout impact négatif sur la rivière et les milieux aquatiques.
- 2 Améliorer l'expérience visuelle à ce pôle en fournissant des éléments de confort comme des endroits pour s'asseoir, une aire de pique-nique, des toilettes publiques et un accès au site pour les visiteurs ayant des capacités différentes.
- 3 Protéger et améliorer la vue de la rivière des Outaouais par l'aménagement et la gestion de la végétation.
- 4 Étudier la faisabilité d'un passage polyvalent supplémentaire au-dessus du ruisseau de Green.

 Accès et connectivité

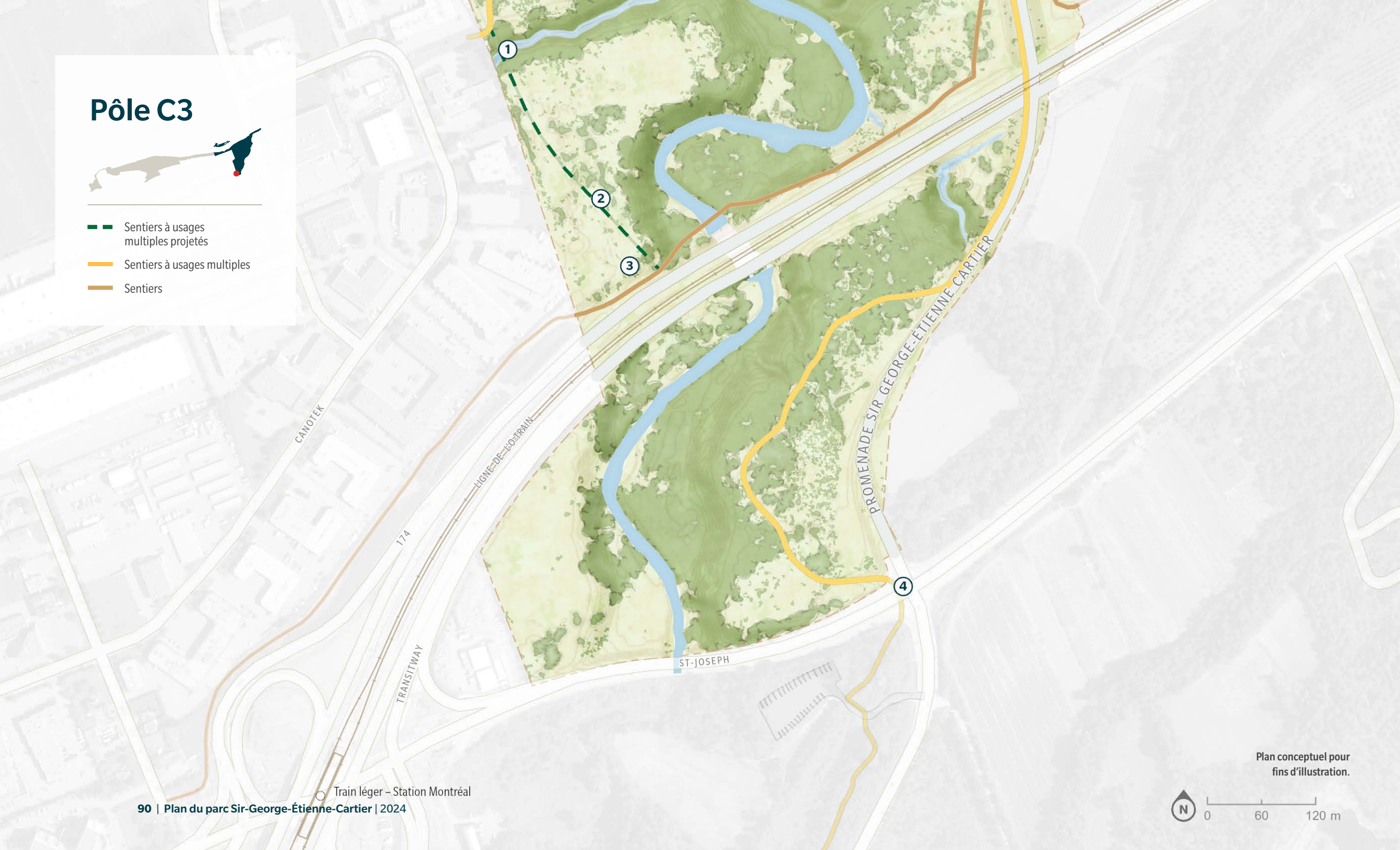
 Expériences



Pôle C3



- Sentiers à usages multiples projetés
- Sentiers à usages multiples
- Sentiers



5.3.3

Pôle C3

Entrée Saint-Joseph

Description

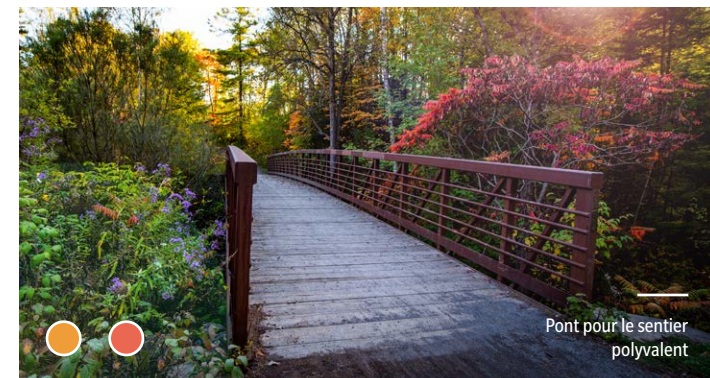
Faisant office de porte d'entrée est et sud du parc, ce pôle est commodément situé à distance de marche de la station du chemin Montréal de l'O-Train, offrant un accès simplifié aux visiteuses et visiteurs venant de plus loin souhaitant faire du vélo, du ski de fond ou tout simplement profiter du parc. Il est proposé que ce pôle devienne la principale porte d'entrée piétonnière du parc à l'extrémité est. Il est suggéré d'installer des panneaux et de créer des lieux piétonniers afin d'améliorer l'expérience des visiteuses et visiteurs. De plus, il est proposé de créer une liaison piétonne pour diriger les gens vers le stationnement P27, le chemin le plus direct vers la rivière.

Recommandations

- 1 Établir un sentier polyvalent offrant un lien direct vers le stationnement P27 en traversant le ruisseau de Green.
- 2 Améliorer l'expérience d'entrée dans le parc en installant des panneaux d'information et des éléments de création de lieux d'intérêt.
- 3 Travailler avec la Ville d'Ottawa pour soutenir les entrées piétonnières et de mobilité active menant au parc qui relie la station du chemin Montréal de l'O-Train.
- 4 Collaborer avec la Ville d'Ottawa pour aménager une intersection protégée au boulevard Saint-Joseph afin de ralentir la circulation automobile et d'améliorer l'expérience des piétonnes et piétons et des cyclistes.

 Accès et connectivité

 Expériences



Pôle C4



— Sentiers à usages multiples



ÎLE LOWER DUCK

1

2

Plan conceptuel pour fins d'illustration.

PROMENADE SIR GEORGE-ÉTIENNE CARTIER



5.3.4

Pôle C4

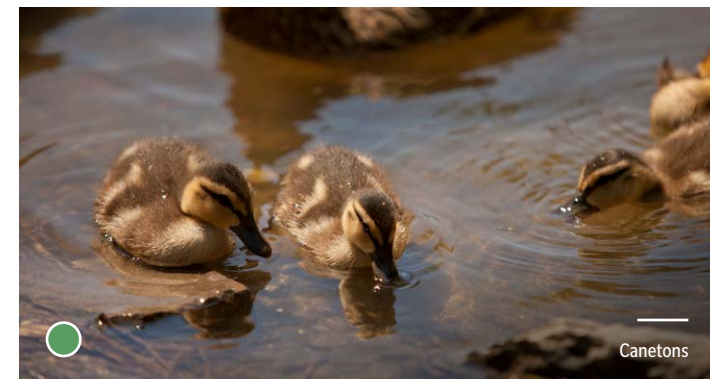
Île Lower Duck

Description

L'île Lower Duck fait partie du plan du parc visant à établir des politiques de gestion et de protection sous la direction des biologistes de la Ceinture de verdure. C'est un site important pour les oiseaux migrateurs et un habitat pour de nombreuses espèces. Comme aucun changement n'est demandé pour cet emplacement, aucun élément d'aménagement n'est proposé.

Recommandations

- 1 Soutenir les efforts de conservation et de protection de l'habitat naturel.
- 2 Créer des éléments d'interprétation sur la berge du parc pour fournir de l'information au sujet des îles et décourager les gens d'y accéder.



6

Prochaines étapes et mise en œuvre

Le présent chapitre contient des recommandations visant à atteindre le résultat souhaité présenté dans le plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier. Il recommande des mesures pour la mise en œuvre des initiatives du plan, qui sont non seulement conformes aux objectifs de la vision énoncés dans le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067, le Plan des terrains urbains de la capitale et le Plan directeur de la Ceinture de verdure, mais qui sont aussi plus détaillées, en s'appuyant sur les commentaires du public et des intervenants obtenus au cours du processus de participation. Il définit également les prochaines étapes pour faire progresser le plan, notamment les études supplémentaires, les processus d'examen et d'approbation fédéraux et les étapes recommandées pour la mise en œuvre.



Banc avec vue sur la rivière des Outaouais

1 Initiatives décennales

Bien que le plan vise à établir la vision du parc pour les 30 à 50 prochaines années, plusieurs projets et initiatives sont indiqués ci-dessous et devraient être achevés au cours de la période d'examen du plan, qui est d'environ 10 ans.

- 1 Améliorer l'accès et la mobilité vers les quartiers adjacents et au-delà.
- 2 Améliorer l'aménagement dans le centre et l'est du parc.
- 3 Améliorer les liens et l'orientation entre la Maison riveraine et les quartiers adjacents.
- 4 Améliorer l'orientation et l'accès du public autour de l'aéroport de Rockcliffe afin d'encourager les visiteuses et visiteurs du parc à se déplacer vers l'eau.
- 5 Ajouter des installations et des interventions à la rampe de mise à l'eau du chemin Blair afin de mieux servir l'ensemble des usagères et usagers.
- 6 Désigner et promouvoir un site dans le parc comme site d'événements communautaires de taille moyenne.
- 7 Créer et établir une image de marque et une orientation pour le parc et ses éléments composites (p. ex. la zone d'interprétation C1 et la Ceinture de verdure dans le secteur C).
- 8 Fournir un éclairage adapté à l'environnement du parc et à celui des sentiers.
- 9 Améliorer le lien entre le stationnement P27 et le sentier de la rivière.
- 10 Améliorer l'expérience au jardin des pollinisateurs près du stationnement P27 en agrandissant le stationnement et en aménageant une aire de demi-tour pour autobus ainsi qu'un stationnement pour autobus, et ajouter un abri pour les pique-niques et d'autres activités extérieures.
- 11 Améliorer l'expérience des piétonnes et piétons et des cyclistes sur le plan de la sécurité et de l'esthétique lorsqu'ils accèdent au parc sur le boulevard Saint-Joseph.
- 12 Relier le sentier le long du côté nord de la route 174 d'Ottawa, vers le nord, de l'autre côté du ruisseau de Green vers le stationnement P27.
- 13 Établir une porte d'entrée au parc reliant la gare du chemin de Montréal de l'O-Train et la route 174 d'Ottawa au parc.

2 Établissement du budget

Il s'agit d'un plan à long terme pour orienter l'aménagement futur du parc. Tous les projets proposés seront conformes au plan d'entreprise pluriannuel au fur et à mesure que les fonds seront attribués et grâce aux possibilités de renouvellement des actifs.

3 Mobilisation des parties prenantes et partenariats continus

De nombreux groupes de parties prenantes et des centaines de membres du public ont participé aux ateliers de consultation organisés à l'appui du plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier. La première série de consultations publiques a commencé à l'automne 2021 et visait à soutenir l'élaboration d'une vision et de principes directeurs pour le plan. La deuxième série de consultations publiques a porté sur l'élaboration des concepts et des objectifs du plan. La troisième et dernière série de consultations publiques s'est concentrée sur la validation du plan dans son ensemble, notamment les politiques et les plans de secteur.

4 Approbations fédérales

Le plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier entrera en vigueur dès que le conseil d'administration de la CCN l'aura approuvé. Le présent plan est la principale référence en matière de planification pour les décisions d'aménagement, de planification et de conception concernant le parc. Le processus d'approbation fédéral (approbation de l'utilisation des terrains fédéraux par la CNN, de l'aménagement de ces derniers et des transactions connexes) s'appliquera à la mise en œuvre de toutes les propositions concernant les terrains fédéraux visés par le plan. Ce processus permet de s'assurer que les propositions sont conformes aux objectifs du plan.

Annexes

Annexe I – Glossaire

accès équitable : veiller à ce que les pôles et les secteurs du parc soient accueillants pour tout le monde en offrant l'accès et les mêmes possibilités d'utilisation à l'ensemble des usagères et usagers potentiels du parc (identiques dans la mesure du possible ou équivalentes dans le cas contraire).

accès universel : concevoir des sites et fournir des services qui permettent à toutes et à tous de découvrir le parc.

aménagement résilient face au changement

climatique : aménagement d'un site, d'une infrastructure ou de programmes d'une manière qui prévoit les conditions climatiques changeantes, en tient compte et s'y adapte.

aménagement : processus de construction, de modification ou d'agrandissement de biens bâtis, ou modification de l'utilisation des biens bâtis ou des infrastructures.

apprentissage actif : apprendre en utilisant activement les éléments du parc.

apprentissage passif : une façon d'apprendre où les personnes observent et intériorisent l'information obtenue au moyen de textes écrits (p. ex. panneaux d'interprétation), d'éléments de paysage culturel et d'éléments naturels.

approche adaptée au contexte : prise en compte du potentiel et des contraintes d'un site, notamment les éléments physiques, environnementaux, historiques et sociaux qui sont pris en compte dans la planification et l'aménagement.

arbres remarquables : arbres ayant une valeur intrinsèque en raison de caractéristiques uniques ou particulières comme l'âge, l'emplacement, la taille, l'apparence, la variété et la rareté de l'espèce, ou d'autres caractéristiques précieuses.

belvédère : des espaces ou des projections de structure qui permettent d'apprécier le lien visuel avec le bord de l'eau et l'expérience d'être « au-dessus » de l'eau.

conservation : série de mesures prises pour influencer sur la préservation à long terme d'une ressource, notamment la recherche et l'éducation. Le plan porte sur deux types de conservation : la conservation du patrimoine, ou conservation culturelle, et la conservation des milieux naturels. La conservation du patrimoine comprend le traitement et l'entretien préventif d'une ressource. La conservation des milieux naturels comprend la gestion d'une ressource et la protection d'une espèce, d'habitats et d'écosystèmes.

couvert forestier : la couche de feuilles, de branches et de tiges d'arbres qui recouvre le sol vu d'en haut.

création d'un lieu d'intérêt : l'acte ou l'intention de créer des endroits uniques qui attireront les gens parce qu'ils seront agréables, intéressants et adaptés au contexte.

effet d'îlot de chaleur : zones où la surface du sol est recouverte de matériaux qui absorbent la chaleur, comme la chaussée, les routes ou les structures, et qui absorbent et retiennent la chaleur. Il en résulte un écart de température dans les zones environnantes de la couverture terrestre naturelle.

équipement : élément qui contribue à la qualité d'un espace, notamment son esthétique visuelle et ses attributs fonctionnels.

espace d'événement : zone ouverte dotée d'une infrastructure et d'un espace adéquats pouvant accueillir un type et une taille particuliers d'événement. On suppose que pour la durée de l'événement, l'utilisation régulière du site par le public sera limitée.

espèces envahissantes : flore et faune non indigènes dans une zone qui nuisent aux habitats qu'elles envahissent. Elles perturbent les systèmes naturels existants en dominant une zone.

gestion des eaux pluviales : les eaux pluviales proviennent de la pluie, de la glace et de la fonte des neiges. Elles s'écoulent dans les rues, les pelouses et d'autres secteurs. La gestion des eaux pluviales vise à réduire ce ruissellement en offrant des possibilités qu'elles soient absorbées dans le sol et à améliorer la qualité de l'eau avant qu'elle ne se déverse dans un plan d'eau comme les ruisseaux et les rivières ou les milieux humides.

gestion hydrologique : trouver des solutions aux problèmes liés à l'eau, comme la qualité, la quantité et la disponibilité.

habitat naturel valorisé : habitat considéré comme important pour le maintien de la biodiversité en raison de la combinaison de certaines des caractéristiques suivantes : une grande diversité d'espèces, un habitat pour les espèces en péril ou les espèces migratrices, et des processus naturels intacts pour soutenir une diversité génétique accrue.

habitat : zone où un organisme vit, trouve de la nourriture et un abri, et où il peut se reproduire.

- **habitat aquatique** : habitat situé dans des zones recouvertes d'eau en permanence ou à l'occasion.
- **habitat boisé** : zone principalement boisée qui est plus ouverte que les forêts puisqu'elle possède des espaces où la lumière peut pénétrer entre les arbres. Les terrains boisés varient en fonction des espèces dominantes d'arbres qu'ils abritent et de l'espacement entre les arbres. Selon la quantité de lumière qui atteint le sol, il y aura une variété d'autres plantes au niveau du sol dans les terrains boisés, comme des fougères, des mousses, des herbes, des graminées et des arbustes.

inondation : résultat de précipitations à des fréquences définies. Il y a diverses échelles d'inondations qui comportent divers risques de dommages aux personnes et aux biens :

La crue à récurrence de 350 ans est une inondation importante choisie à l'échelle locale (CCN, Ville d'Ottawa, Conservation de la Nation Sud, Office de protection de la nature de la vallée Rideau, Office de protection de la nature de la vallée de la Mississippi) comme étant l'événement approprié pour planifier et gérer les inondations causées par les changements climatiques.

- Une crue centenaire est une inondation majeure. Le taux de probabilité qu'une telle crue se produise au cours d'une année donnée est de 1 %.
- Le taux de probabilité qu'une crue à récurrence de 50 ans se produise au cours d'une année donnée est de 2 %.
- Le taux de probabilité qu'une crue à récurrence de 20 ans se produise au cours d'une année donnée est de 5 %.
- Le taux de probabilité qu'une crue à récurrence de 5 ans se produise au cours d'une année donnée est de 20 %.

installations et équipements : infrastructures publiques comme les bâtiments de service, les toilettes, le mobilier extérieur, les fontaines à eau, etc., qui favorisent l'utilisation et la jouissance du parc par le public.

itinéraire de découverte : un sentier qui offre des occasions de voir, de découvrir et d'explorer divers paysages (p. ex. forêts, rivages, sites patrimoniaux, champs ouverts).

mesure : une initiative ou un programme précis entrepris pour régler un problème de gestion défini. Une mesure exige un effort proactif et se traduit par un produit ou un résultat qui contribuent à l'atteinte des orientations stratégiques énoncées dans la vision, les objectifs et les énoncés de politiques.

micromobilité : une gamme de petits appareils à faible vitesse utilisés pour faciliter le transport personnel. Les appareils peuvent utiliser une combinaison de propulsion humaine, par combustion et électrique. Ils comprennent les fauteuils roulants et les scooters électriques, les vélos adaptés, les vélos, les vélos électriques, les trottinettes électriques, les planches à roulettes électriques, les monocycles électriques et les planches gyroscopiques.

milieu naturel : caractéristiques, notamment les plaines inondables, les rives, les zones boisées et gazonnées, et d'autres habitats. Cela comprend l'interaction à l'intérieur de ces zones et entre ces dernières, et entre toutes les espèces vivantes, le climat et la météo.

mobilité active : toute forme de transport à propulsion humaine.

mobilité durable : une gamme de mesures qui permettent aux gens de se déplacer de façon efficace et écologique.

orientation : ensemble d'éléments architecturaux ou d'aménagement qui facilitent l'orientation.

parc national : parc de 111 acres immédiatement adjacent au parc de Rockcliffe à l'est. Il a été acquis par la CEO entre 1904 et 1906. En 1935, on a cessé d'y faire référence, puisqu'il a été considéré comme intégré au parc de Rockcliffe.

passage piétonnier : passage piétonnier ou cyclable traversant une route ou une promenade avec signalisation électronique pour les automobilistes à l'emplacement du passage.

patrimoine : legs qui apporte ou a apporté une valeur à une société. La valeur patrimoniale peut avoir de nombreux facteurs, comme l'association historique et culturelle, l'importance environnementale ou du patrimoine bâti, et son utilisation et son intégrité continues au fil du temps.

paysage culturel : défini par la CCN dans son document *Travailler avec les paysages culturels : Un guide pour la région de la capitale nationale*, comme suit : « ... un ensemble d'idées et de pratiques bien ancrées dans un lieu. Les "idées et pratiques" sont ce qui lui donne son caractère culturel; le "lieu" est ce qui en fait un paysage. » Les paysages culturels montrent l'évolution d'une terre et sont exprimés dans des milieux naturels, ruraux et urbains qui font partie de l'héritage de cette capitale. Ils représentent l'une des caractéristiques patrimoniales les plus marquantes de la capitale. Les paysages culturels font partie du patrimoine culturel tangible.

plaine inondable : zone basse près des cours d'eau qui est naturellement sujette aux inondations.

points d'observation : ligne de vision qui peut comprendre des éléments paysagers ou bâtis et qui mène ultimement à une caractéristique.

pôle d'activité : points d'activité et de service le long du réseau d'espaces verts, notamment les parcs linéaires et les rives de la promenade, comme il est indiqué dans le plan.

pôles : secteurs comportant des caractéristiques, des équipements, des installations et des services particuliers aux fins de loisirs actifs et calmes.

politique : un énoncé qui engage la CCN à adopter une ligne de conduite cohérente à court, à moyen et à long terme.

porte d'entrée : point d'arrivée ayant des marques distinctives et identifiables qui indiquent l'entrée dans le parc et qui représentent le caractère du parc.

pratique exemplaire : méthode ou moyens par lesquels les ressources naturelles sont protégées pendant l'aménagement ou la construction. Par exemple, des mesures conçues pour réduire au minimum les répercussions de l'aménagement des terres sur la qualité de l'eau, comme le contrôle de l'érosion, la préservation de la végétation naturelle et la rétention sur place des eaux pluviales pour filtrer les polluants.

pré : habitat végétalisé par de l'herbe et d'autres plantes non ligneuses. Les prés sont importants parce qu'ils sont des zones ouvertes et ensoleillées qui attirent et soutiennent des plantes, des animaux et des insectes qui ne pourraient pas bien se développer dans d'autres conditions.

principe directeur : précise une orientation ou un principe stratégiques pour la réalisation de la politique, de la stratégie ou de la vision énoncée.

Projet de restauration de l'habitat des pollinisateurs dans la Ceinture de verdure : un projet de restauration où une variété de vivaces indigènes privilégiées par les pollinisateurs ont été plantées dans deux prés de la Ceinture de verdure, totalisant 3,8 hectares.

promenade : voie à accès limité et à vitesse réduite dans un parc ou un environnement paysager ou naturalisé qui relie les parcs et sur laquelle les camions et les véhicules commerciaux n'ont pas le droit de circuler.

ralentissement de la circulation : variété de mesures visant à rendre les routes plus sécuritaires; par exemple, rendre les routes plus étroites ou placer des obstacles de sorte que les conducteurs doivent ralentir.

rampes de mise à l'eau et quais : plateformes surélevées ou flottantes qui permettent d'accéder à l'eau. Elles peuvent servir de points d'amarrage ou de points de mise à l'eau ou de sortie de l'eau pour les petites embarcations non motorisées, ou de lieux de pêche.

réseau d'espaces verts de la capitale : vastes étendues de terrains de la CCN dans la Ceinture de verdure, le parc de la Gatineau, les espaces verts urbains et les rives, et liens avec des écosystèmes régionaux plus vastes.

résilience climatique : capacité d'un système social ou écologique à se préparer au changement climatique et à prospérer dans un climat changeant, tout en conservant sa structure et ses modes de fonctionnement de base.

secteurs : zones de parc plus vastes qui s'étendent sur des kilomètres. Ils se distinguent les uns des autres par leur paysage culturel, leur topographie, leurs aires écologiques, leur utilisation des terres et leurs expériences.

section transversale urbaine : section transversale de la route délimitée par des bordures de trottoir ou une bordure et un caniveau de chaque côté.

Sentier de la capitale : un réseau de sentiers polyvalents appartenant à la CCN et gérés par celle-ci, qui est distinct de la circulation automobile et qui peut se trouver soit à l'intérieur de l'emprise routière, soit à l'intérieur de son emprise indépendante, et qui comprend des installations construites pour le vélo, la marche ou d'autres modes de déplacement actifs.

sentier polyvalent : sentiers faisant partie du réseau de sentiers régionaux de la CCN et qui desservent divers types d'usagères et usagers, notamment les marcheuses et marcheurs, les coureuses et coureurs, les cyclistes et les utilisatrices et utilisateurs d'autres modes non motorisés sur une surface partagée.

sentier : voie destinée à la mobilité active (comme la course, la marche ou le vélo). Dans le contexte du plan, les sentiers sont propres aux usagères et usagers et séparés en fonction de la différence de vitesse entre les utilisateurs.

services écosystémiques : services que les gens obtiennent grâce à des fonctions écologiques, comme le contrôle de la qualité de l'air, la filtration de l'eau, la régulation du climat, le stockage du carbone, le contrôle de la pollinisation et de l'érosion, ainsi que les produits de consommation comme les aliments, le carburant et des médicaments.

services : une installation ou une mesure fournie par la CCN au nom des usagères et usagers du parc. Exemples : toilettes, fontaines à eau, sentiers, déneigement et entretien paysager.

site propice aux pollinisateurs : zone conçue et plantée pour répondre aux besoins d'une vaste gamme d'insectes pollinisateurs locaux.

symboles de la capitale : éléments de la capitale qui ont été désignés comme représentant des secteurs d'importance dans la capitale.

symboles nationaux : symboles qui représentent la culture canadienne en ce sens qu'ils sont considérés comme étant typiquement canadiens ou ayant des caractéristiques typiquement canadiennes.

terrain boisé : zone principalement boisée qui est plus ouverte que les forêts puisqu'elle possède des espaces où la lumière peut pénétrer entre les arbres. Les terrains boisés varient en fonction des espèces dominantes d'arbres qu'ils abritent et de l'espacement entre les arbres. Selon la quantité de lumière qui atteint le sol, il y aura une variété d'autres plantes au niveau du sol dans les terrains boisés, comme des fougères, des mousses, des herbes, des graminées et des arbustes.

toponymie : l'acte ou le processus consistant à nommer ou à renommer un bien géré par la CCN en fonction de ses origines.

transport durable : un système de transport qui permet de répondre aux besoins d'accès de base des personnes et des groupes de façon sécuritaire et conforme à la santé humaine et environnementale.

trottoir de bois : sentier surélevé et flottant qui permet de faire du vélo et de marcher essentiellement au-dessus du paysage riverain et qui peut offrir des possibilités d'observation des oiseaux et de la faune.

utilisation active : interaction du public avec les équipements, les installations et les services du parc dans des secteurs comme les berges de la rivière des Outaouais, les pôles du parc, les sentiers récréatifs, les installations d'art public et les infrastructures de lieux d'intérêt.

vision : énoncé directeur qui donne le ton à la planification et à l'aménagement à long terme. Elle a une portée intentionnellement large pour assurer la longévité et fournir un cadre de référence et un rappel de l'esprit et de l'intention d'un plan.

voie cyclable : sentier, piste ou emprise prévus pour les déplacements à vélo.

vie dynamique : endroit où il y a une séquence de vues du sujet, parfois clairement visible, parfois voilé pendant un certain temps, et révélé de nouveau plus tard.

zone d'intérêt naturel et scientifique des sciences de la vie : zones qui contiennent des exemples des nombreux paysages naturels, communautés, plantes et animaux que l'on trouve dans les zones naturelles de l'Ontario. (Plan directeur de la Ceinture de verdure)

zones d'animation : zones construites et conçues pour encourager l'activité soutenue. Il peut s'agir de caractéristiques visuelles et physiques et de l'inclusion d'installations et d'équipements publics de soutien.

Bibliographie

Common Bond Collective (2022). *Sir-George-Étienne-Cartier Park Cultural Landscape Study*, Toronto, 162 p.

Frederick Todd (1903). *Preliminary Report to The Ottawa Improvement Commission*, Ottawa, 36 p.

Genivar Inc. (2013). *Management Recommendations for the Valued Natural Ecosystems and Habitats of the Greenbelt and Urban Lands*, rapport n° 121-16398-00, Commission de la capitale nationale, Ottawa, 525 p.

Greber, J. (1950). *Projet d'aménagement de la Capitale nationale : rapport général*, Ottawa, 394 p.

Hirschfield, M. (2016). *Sir John A. Macdonald Parkway Traffic Diversion Potential*, Commission de la capitale nationale, Ottawa, 22 p.

Commission de la capitale nationale (1984). *Ligne de conduite relative aux promenades*, Ottawa, 29 p.

Commission de la capitale nationale (2006). *Réseau de sentiers de la région de la capitale du Canada – Plan stratégique de 2006*, Ottawa, 81 p.

Commission de la capitale nationale (2013). *Plan directeur de la Ceinture de verdure de la capitale du Canada*, Ottawa, 202 p.

Commission de la capitale nationale (2015). *Plan des terrains urbains de la capitale*, Ottawa, 137 p.

Commission de la capitale nationale (2017). *Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067*, Ottawa, 95 p.

Commission de la capitale nationale (2018a). *Plan des parcs de la rive nord de la rivière des Outaouais*, Ottawa, 115 p.

Commission de la capitale nationale (2018b). *Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais*, Ottawa, 149 p.

Commission de la capitale nationale (2018c). *Stratégie de développement durable 2018-2023*, Ottawa, 30 p.

Commission de la capitale nationale (2021). *Stratégie sur les forêts 2021-2026*, Ottawa, 31 p.

Commission de la capitale nationale (en cours). *Lignes directrices pour la planification et la conception des promenades*, Ottawa.

Source d'images

À moins d'indications contraires, toutes les photographies et les illustrations utilisées dans ce plan sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.

P. 16: Image 1

Ballantyne, J. (1901). *Rockcliffe Park*, PA-133404. Bibliothèque et Archives Canada.

P. 17: Image 1

Ballantyne, J. (1902). *Rockcliffe Park*, PA-133417. Bibliothèque et Archives Canada.

P. 17: Image 2

Bureau de cinématographie du gouvernement canadien - Ministère du Commerce - Negative SH-28B.

P. 18: Image 1

Département de l'intérieur du Canada (années 1920). *Rockcliffe Park and the Ottawa River*, Ottawa, Ont, PA-043369. Bibliothèque et Archives Canada.

P. 18: Image 2

Topley, W. (1910). *Street Car travelling through Rockcliffe Park*, PA-008797. Bibliothèque et Archives Canada.

P. 18: Image 3

Grant, T. (1961). *N.C.C. Houses [and the Soper Fountain at the Rockeries]*. Bibliothèque et Archives Canada.

P. 18: Image 4

Bureau de cinématographie du gouvernement canadien. (1930). *Ski-jumping at Rockcliffe Park*, PA- 148970. Photothèque/Bibliothèque et Archives Canada.

P. 19: Image 1

Office national du film, *The Mouth of the Gatineau River Viewed from Rockcliffe Park*. (1950). Projet d'aménagement de la Capitale nationale.

P. 19: Image 2

Lund, C. (1952). *One male and one female hiker stop to view scene from a height overlooking the Ottawa River in Rockcliffe Park Village*, Ontario. Bibliothèque et Archives Canada.

P. 21: Image 1

Woodside, H.J. (1902). *Rockcliffe Ranges*, PA-016483. Bibliothèque et Archives Canada.

P. 21: Image 2

Ministère de la Défense nationale du Canada. (1941). *Fleet 'Fort' aircraft 3562 of the R.C.A.F., Rockcliffe, Ont., 25 October 1941*. Bibliothèque et Archives Canada.

P.21: Image 3

(1973). Gendarmerie royale du Canada. <https://rcmp.ca/en/corporate-information/musical-ride/history-rcmp-musicalride>

P. 22: Image 1

Office national du film, *Rockcliffe Park*. (1939). Projet d'aménagement de la Capitale nationale.

P. 22: Image 2

Département de l'intérieur du Canada. (années 1920). *Lookout Rockcliffe Park*, PA- 034258. Bibliothèque et Archives Canada.

P. 23

Lund, C. (1952). *Two cyclists - one man and one woman - consult a road map on the bank of the Ottawa River in Rockcliffe Park Village*, Ontario. Bibliothèque et Archives Canada.

5.1.1 – Pôle A1 – Pine Hill

P. 69: Image 3

stockcake.com/i/park-entrance-sign_1094719_946474

5.2.1 – Pôle B1 – Rockcliffe Yacht Club

P.79: Image 2

Light, C. (2019). *Switchbacks on the Marsh Trail, Galien River County Park*. <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.en>. https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Boardwalk_Trail_19-10-04_216.jpg

5.2.2 – Pôle B2 – Rampe de mise à l'eau du chemin Blair

P.81: Image 3

Siegmund, W. (2010). *Boat trailers 2956*. <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.en>. https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Boat_trailers_2956.JPG

5.2.3 – Pôle B3 – Zone d'interprétation P7

P.83: Image 2

Macpherson, D. (2013). *Rustic Lookout Pavilion from SW*. <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.en>. en.m.wikipedia.org/wiki/File:Rustic_Lookout_Pavilion_from_SW.jpg

P.83: Image 2

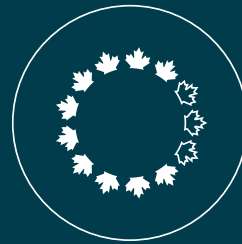
Globetrotter19. (2019). *Outdoor theatre/Modern amphitheatre*. <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.en>. [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Outdoor theatre, Radnóti Miklós utca park, 2019 Szigetszentmiklós.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Outdoor_theatre,_Radnóti_Miklós_utca_park,_2019_Szigetszentmiklós.jpg)

5.3.1 – Pôle C1 –Ruisseau de Green**P.87: Image 1**

Graham, R. (2023). *Boardwalk through the marsh*. <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.0/deed.en>. [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Boardwalk through the marsh - geograph.org.uk - 5258471.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Boardwalk_through_the_marsh_-_geograph.org.uk_-_5258471.jpg)

5.3.3 – Pôle C3 – St. Entrée Saint Joseph**P.91: Image 1**

City of Ottawa. (2019). www.cbc.ca/news/canada/ottawa/lrt-shut-down-hours-1.5270632



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET ÉCONOMIQUE STRATÉGIQUE

PLAN DU PARC SIR-GEORGE-ÉTIENNE-CARTIER

SEPTEMBRE 2024

1 CONTEXTE

Afin que les décisions clés du gouvernement du Canada tiennent compte des considérations environnementales et économiques potentielles, en particulier celles liées aux changements climatiques et à la biodiversité, la [Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale et économique stratégique](#) exige que toutes les propositions transmises au Cabinet pour décision, toutes les propositions réglementaires et toutes les demandes de financement soient accompagnées d'une évaluation environnementale et économique stratégique (EEES).

La réalisation d'une EEES a pour but :

- d'améliorer la compréhension et l'intégration des effets environnementaux et économiques attendus des décisions du Cabinet;
- de minimiser les dommages et maximiser les avantages pour l'environnement et l'économie.

Le processus d'EEES permet de faire en sorte que les ministères, les organismes et les sociétés d'État du gouvernement fédéral effectuent des analyses environnementales et économiques de manière rigoureuse, cohérente et comparable et qu'ils tiennent compte des engagements, des stratégies et des objectifs fédéraux liés au développement durable (en particulier, les buts et les cibles pertinents de la Stratégie fédérale de développement durable) lorsqu'ils élaborent des politiques, des programmes et des règlements.

Afin de se conformer aux pratiques exemplaires en matière de durabilité, la Commission de la capitale nationale effectue des EEES pour ses plans dans le cadre de son processus de planification à long terme, même si ces plans ne sont pas assujettis à l'approbation du Cabinet et ne nécessitent pas d'EEES. Bien que cette pratique soit effectuée sur une base volontaire, elle appuie l'objectif de la Directive du Cabinet sur l'EEES mentionnée ci-dessus ainsi que la priorité d'entreprise de la CCN qui consiste à faire preuve de leadership national dans l'aménagement d'une région de la capitale nationale durable sur le plan environnemental et résiliente aux changements climatiques.

Le présent rapport décrit en détail le processus d'EEES et résume les résultats de l'EEES pour le Plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier (ci-après « le Plan »).

2 PROCESSUS D'EEES

Le cadre d'EEES est fourni par la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale et économique stratégique et est géré par le Secrétariat de l'EEES à Environnement et Changement climatique Canada. L'[Optique de climat, de nature et d'économie: gabarit de référence](#) est utilisé pour élaborer l'EEES. Les différentes sections du gabarit sont décrites ci-dessous.

Examen préliminaire

L'examen préliminaire sert à déterminer si les impacts potentiels du projet justifient une analyse environnementale ou économique complète et est fondé sur les questions ci-dessous.

- EP-1 La proposition pourrait-elle avoir des effets importants sur les gaz à effets de serre (GES) ou des répercussions sur les plans ou cibles de réduction des émissions de GES du Canada?
- EP-2 La proposition pourrait-elle avoir d'importantes répercussions sur la nature et la biodiversité?
- EP-3 La proposition pourrait-elle entraîner d'autres effets importants sur l'environnement?
- EP-4 Est-ce que les impacts actuels ou projetés liés aux changements climatiques posent un risque particulier ou accru pour la réalisation des objectifs énoncés de la proposition?
- EP-5 La proposition affectera-t-elle, positivement ou négativement, l'adaptation ou la résilience du Canada aux changements climatiques?
- EP-6.1 La proposition implique-t-elle des dépenses, des recettes, des coûts ou avantages pour le secteur privé de 15 M\$ ou plus par an pendant au moins une des années de la mise en œuvre de la proposition?
- EP-6.2 Cette proposition est-elle une proposition réglementaire assujettie à la Directive du Cabinet sur la réglementation?

Lorsqu'aucun effet important n'est prévu, une justification est fournie. S'il est déterminé que le plan pourrait produire des effets importants dans l'une ou l'autre des catégories ci-dessus (c.-à-d. si la réponse à l'une ou l'autre des questions ci-dessus est « oui »), une analyse plus détaillée est effectuée en remplissant les sections pertinentes (parties A à D) du gabarit de référence de l'Optique de climat, de nature et d'économie, qui sont décrites ci-dessous.

Partie A : Analyse environnementale stratégique

Cette section fournit plus de détails sur les impacts environnementaux dans les domaines suivants :

- A-100 Effets sur les émissions de gaz à effet de serre
- A-200 Effets sur la biodiversité
- A-300 Effets sur l'environnement
- A-400 Incidence des changements climatiques sur la proposition et les solutions d'adaptation
- A-500 Effets sur la résilience climatique du Canada

Pour déterminer les impacts environnementaux potentiels, les éléments suivants sont pris en compte :

Fréquence et durée	<ul style="list-style-type: none">• L'effet se produira-t-il une seule fois?• Est-il de courte ou de longue durée?
--------------------	---

Emplacement et ampleur	<ul style="list-style-type: none">• Quelle est la portée prévue de l'effet?• Sera-t-il local, régional, national ou international?
Période	<ul style="list-style-type: none">• L'effet se produira-t-il probablement à une période où les caractéristiques environnementales sont plus sensibles aux perturbations (migration de la faune, saison de nidification, etc.)?
Risque	<ul style="list-style-type: none">• Existe-t-il un risque élevé lié à l'effet, comme l'exposition d'humains, de la flore ou de la faune à des contaminants ou de la pollution ou encore à un risque d'accident élevé?
Irréversibilité	<ul style="list-style-type: none">• L'effet risque-t-il d'être irréversible?
Nature cumulative	<ul style="list-style-type: none">• Est-il probable que l'effet s'ajoute à d'autres dans la région, de manière à menacer un volet environnemental particulier?

Partie B : Analyse économique stratégique

La présente section porte sur les répercussions économiques des propositions qui entraînent des dépenses, des revenus ou des coûts pour le secteur privé dépassant 15 millions de dollars au cours d'une année de mise en œuvre. De telles propositions nécessitent une analyse économique qualitative et quantitative qui tient compte des impacts économiques locaux, sectoriels et nationaux.

Partie C : Considérations transversales

La présente section met l'accent sur les considérations transversales et définit les répercussions ou les contributions aux priorités fédérales en matière de réconciliation avec les peuples autochtones, de durabilité, de transparence et de responsabilité.

Les propositions pour lesquelles l'examen préliminaire a permis de cerner des impacts importants potentiels nécessitent des explications sur les considérations transversales dans les domaines ci-dessous, si elles s'appliquent à la proposition.

- C-100 Considérations sur les droits autochtones
- C-200 Leadership autochtone en matière de climat
- C-300 Stratégie fédérale de développement durable
- C-400 Perspectives publiques
- C-500 Subvention aux combustibles fossiles
- C-600 Répercussions sur les emplois durables

Partie D : Questions personnalisées

Cette section porte sur d'autres considérations pertinentes au mandat de la CCN (ou d'un autre ministère responsable) qui n'ont pas été abordées dans les parties A à C.

3 RÉSUMÉ DU PLAN DU PARC SIR-GEORGE-ÉTIENNE-CARTIER

Le Plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier fournit un cadre qui guidera l'aménagement, la gestion et l'utilisation à long terme (de 30 à 50 ans) des terrains du parc le long de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier, un tronçon de 13 kilomètres de terrains fédéraux le long de la rive sud de la rivière des Outaouais, à l'est du centre-ville. Ce parc linéaire s'étend de Rideau Hall à l'ouest jusqu'à l'extrémité de la promenade, au boulevard Saint-Joseph, à l'est, et comprend la promenade, les sentiers, les pistes et les parcs. Le Plan prévoit l'aménagement d'un « parc riverain distinctif et durable qui célèbre l'environnement, le patrimoine et la culture, favorise un accès inclusif et sécuritaire à la rivière des Outaouais et offre des possibilités récréatives toute l'année ». Le Plan vise à atteindre les objectifs ci-dessous.

- Environnement : promouvoir et protéger un environnement naturel sain.
 - Accès et connectivité : favoriser un accès sûr et continu au parc et à la rivière.
 - Culture et patrimoine : célébrer le patrimoine, la culture et la diversité du corridor riverain.
- Expériences : créer et promouvoir des expériences de parc diversifiées et attrayantes qui établissent un équilibre entre la conservation et les loisirs.

4 RÉSULTATS DE L'EEES POUR LE PLAN DU PARC SIR-GEORGE-ÉTIENNE-CARTIER

Cette section présente un résumé des résultats de l'EEES pour le Plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier, conformément au gabarit de référence de l'Optique de climat, de nature et d'économie.

Examen préliminaire

Les résultats de l'examen préliminaire indiquent que les impacts du Plan sur les changements climatiques, la biodiversité, la résilience climatique ou d'autres effets environnementaux ne sont pas suffisamment importants pour nécessiter une analyse plus approfondie. De plus, le plan n'a pas d'impact économique sur le secteur privé et ne nécessite donc pas d'analyse économique. Toutefois, il a été déterminé que les répercussions actuelles et prévues des changements climatiques posent un risque accru pour l'atteinte des objectifs du Plan. D'autres justifications et les résultats des analyses sont présentés dans les sections ci-dessous.

Partie A : Analyse environnementale stratégique

A-100 Effets sur les émissions de gaz à effet de serre (GES)

Aucun grand projet d'infrastructure n'est associé à la mise en œuvre de ce plan. Plusieurs petites améliorations de l'infrastructure, comme l'amélioration de la chaussée pour accroître la sécurité des piétons et des cyclistes et l'amélioration de l'accès à la rivière, auront des répercussions limitées sur les émissions de carbone. Aucun nouveau bâtiment ou remplacement complet de la chaussée ou de ponts n'est prévu, bien que de nouveaux sentiers soient proposés.

A-200 Effets sur la biodiversité

Aucun changement majeur à l'utilisation du sol n'est proposé dans le cadre de ce plan. Les politiques du Plan formalisent certaines utilisations du sol actuelles et apportent plus de clarté pour assurer la conservation des zones abritant des habitats naturels sensibles ou valorisés. L'impact global sur la biodiversité et la santé de l'écosystème devrait être positif en raison de l'accent mis sur le transport actif et durable et de l'intégration de mesures visant à protéger le couvert forestier, à surveiller et à protéger les espèces en péril, à maintenir les services écosystémiques et à favoriser une conception axée sur la résilience climatique.

A-300 Effets sur l'environnement

Aucun changement majeur à l'utilisation du sol ni aucun projet d'infrastructure majeur n'est associé aux politiques de ce plan ou à sa mise en œuvre.

A-400 Incidence des changements climatiques sur la proposition et les solutions d'adaptation

La proposition fait face à un risque spécifique ou accru en raison des impacts et dangers climatiques ci-dessous.

Impacts actuels	Impacts futurs
<input type="checkbox"/> Chaleur extrême et canicules	<input checked="" type="checkbox"/> Chaleur extrême et canicules
<input type="checkbox"/> Sécheresse	<input type="checkbox"/> Sécheresse
<input checked="" type="checkbox"/> Inondation	<input checked="" type="checkbox"/> Inondation
<input type="checkbox"/> Érosion côtière	<input type="checkbox"/> Érosion côtière
<input type="checkbox"/> Ondes de tempête	<input type="checkbox"/> Ondes de tempête
<input checked="" type="checkbox"/> Événements météorologiques extrêmes	<input checked="" type="checkbox"/> Événements météorologiques extrêmes
<input type="checkbox"/> Incendies	<input checked="" type="checkbox"/> Incendies
<input type="checkbox"/> Autre (préciser) : _____	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) : _____

Comme ce projet n'est pas d'envergure nationale, les effets climatiques sur ce projet se limiteront aux impacts dans la région de l'Ontario, plus précisément dans la région de la capitale nationale.

Les impacts actuels ou prévus des changements climatiques dans la région de la capitale nationale pourraient endommager les infrastructures physiques nouvelles ou existantes associées au Plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier. Ces risques sont pris en compte dans l'évaluation des risques et de la vulnérabilité climatiques de la CCN, et des solutions d'adaptation visant à éviter ou à réduire les impacts des changements climatiques sur la proposition ont été intégrées au Plan.

Selon les [Projections climatiques pour la région de la capitale nationale](#), la région couverte par le Plan sera exposée à des étés plus chauds, à une plus grande quantité de précipitations (entraînant des inondations terrestres et fluviales), à des hivers plus courts avec moins de neige, à une pluie verglaçante plus abondante et à des conditions plus chaudes favorables aux tempêtes, aux tornades et aux feux de forêt.

Les impacts climatiques potentiels sur ce plan, selon l'évaluation des risques et de la vulnérabilité climatiques de la CCN, sont énumérés ci-dessous.

- Les routes et les sentiers glissants, l'érosion des berges, les dommages aux sentiers et aux biens bâtis, le risque accru d'exposition aux terrains contaminés et l'augmentation des vecteurs de maladies (comme les tiques) nécessitent des opérations d'entretien des terrains accrues pour assurer la sécurité des utilisateurs et le maintien du capital naturel.
- La saison hivernale écourtée nécessite des modifications de programmation et entraîne une augmentation des coûts d'entretien.
- La capacité de la CCN et de ses entrepreneurs à intervenir en cas d'événements aggravants ou à se remettre des impacts climatiques antérieurs (p. ex., les inondations) est réduite.

Le Plan contient de nombreuses politiques et recommandations pour l'aménagement de pôles distinctifs qui contribueront à limiter ou à atténuer ces impacts.

- Fonder la planification sur une norme de fréquence d'inondations d'une fois tous les 350 ans et faire une analyse de la plaine inondable pour tous les nouveaux projets à l'intérieur du parc.
- Concevoir et réaliser des infrastructures résistantes aux niveaux d'inondation et aux courants ou les déplacer à l'extérieur de la plaine inondable.
- Concevoir et planifier des initiatives liées au parc de façon novatrice et souple pour qu'elles s'adaptent aux niveaux d'inondation plus élevés, aux tempêtes plus fréquentes et plus intenses, à l'augmentation des températures et aux changements de la végétation. Par exemple, on doit choisir la norme de fréquence d'inondations d'une fois tous les 350 ans pour la planification et la mise en œuvre du projet, déplacer ou élever des sentiers à l'extérieur de la plaine inondable lorsque cela est possible, et concevoir et réaliser les infrastructures résistantes aux niveaux d'inondation et aux courants.
- Prévoir des mesures pour le maintien et l'amélioration des services écosystémiques dans la planification et la conception de projet et mettre en œuvre des projets de plantation d'arbres conformément aux désignations d'utilisation du sol. Élaborer des plans d'intervention d'urgence pour restaurer le couvert forestier après des vents extrêmes.
- Établir un plan de priorisation de la gestion des espèces envahissantes pour des zones précises du parc.

D'autres documents et plans d'action de la CCN contribueront également à atténuer les répercussions des changements climatiques sur la mise en œuvre du Plan en fournissant des orientations stratégiques et de planification ou des données de base, ou en mettant en œuvre des mesures visant à intégrer la résilience climatique dans les secteurs d'activité de la CCN.

- Le Plan stratégique du Sentier de la capitale décrit une approche proactive de gestion des impacts des inondations sur les tronçons vulnérables du sentier.
- Des cartes des sites archéologiques connus et potentiels ont été ajoutées au système géomatique interne de la CCN afin que le sauvetage d'artefacts archéologiques puisse être envisagé à l'échelle du projet.
- Le Plan d'adaptation au climat de la CCN décrit plusieurs mesures qui, une fois mises en œuvre, réduiront les impacts climatiques, telles que la réalisation d'évaluations de la vulnérabilité et des risques climatiques pour les projets, l'élaboration de lignes directrices pour l'adaptation aux changements climatiques et d'une politique d'aménagement dans les plaines inondables, l'intégration de l'analyse environnementale à l'élaboration des projets, la formation sur le climat pour le personnel de la CCN, l'adoption d'une approche coordonnée pour adapter les offres récréatives aux changements climatiques, une évaluation des risques des ressources archéologiques et l'inclusion de la vulnérabilité climatique dans les inspections des biens.
- La politique et les lignes directrices de la CCN sur la gestion des eaux pluviales font en sorte que les pratiques exemplaires sont suivies pour atténuer les impacts de l'urbanisation et des changements climatiques sur le cycle hydrologique.
- La Stratégie de développement durable veille à ce que les objectifs d'adaptation aux changements climatiques et de carboneutralité soient respectés dans les projets.

A-500 Effets sur la résilience climatique du Canada

Aucune collectivité n'est située dans la zone d'aménagement. Les collectivités adjacentes à la zone d'aménagement devraient être dans la même situation, voire dans une meilleure situation, pour se remettre des vagues de chaleur et des tempêtes à la suite de cette proposition, en raison des objectifs du Plan de maintenir ou d'améliorer le couvert forestier actuel dans le secteur et d'élaborer un plan d'intervention d'urgence pour restaurer le couvert forestier après des événements extrêmes. Les politiques du Plan contribueront à la construction d'infrastructures publiques physiques capables de résister à des conditions environnementales de plus en plus extrêmes, mais comme les quelques biens bâtis de la zone d'aménagement sont principalement utilisés à des fins récréatives, cela n'aura pas d'effet positif significatif sur les collectivités. La mise en œuvre du Plan maintiendra ou améliorera légèrement la capacité de l'infrastructure naturelle à atténuer les catastrophes naturelles et les autres impacts des changements climatiques dans la zone d'aménagement. Ce plan n'aura pas d'incidence sur les progrès vers l'atteinte des objectifs de la Stratégie nationale d'adaptation.

Partie B : Analyse économique stratégique

Cette proposition n'entraînera pas de dépenses, de revenus, de coûts ou d'avantages pour le secteur privé de 15 millions de dollars ou plus par année, quelle que soit l'année de mise en œuvre de la proposition, et elle ne sera pas non plus assujettie à la Directive

du Cabinet sur la réglementation. Par conséquent, une analyse économique stratégique n'est pas nécessaire.

Partie C : Considérations transversales

C-100 Considérations sur les droits autochtones

La zone d'aménagement du Plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier se trouve sur le territoire traditionnel non cédé de la Nation algonquine anishinabe. Des rencontres ont eu lieu avec les Algonquins de Pikwakanagan et de Kitigan Zibi Anishinabeg afin d'échanger de l'information sur le projet et d'évaluer l'intérêt en vue d'une collaboration potentielle. Les deux collectivités ont indiqué qu'elles souhaitent participer au processus de planification et de mise en œuvre du Plan, et la CCN continuera de collaborer avec ces collectivités sur des sujets d'intérêt.

Dans le cadre de ce plan, des histoires relatant le patrimoine algonquin anishinabeg seront diffusées par l'art public, des événements, l'aménagement paysager, ainsi que par des expositions d'artefacts à des endroits appropriés. Les sites et les histoires importantes des Algonquins seront conservés et interprétés. Les politiques du Plan engagent la CCN à collaborer avec les communautés autochtones à la représentation et à la présentation des éléments culturels et historiques algonquins anishinabeg dans le parc, et à travailler avec les communautés algonquines pour mieux comprendre et intégrer les modes de connaissance, la culture et la langue autochtone.

C-200 Leadership autochtone en matière de climat

Cet article ne s'applique pas au Plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier.

C-300 Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable

Ce plan contribue positivement aux priorités du gouvernement du Canada en matière de durabilité dans le cadre de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD). Plus précisément, le présent plan appuie les stratégies de mise en œuvre de la SFDD tel qu'il est indiqué ci-dessous.

- Mettre en œuvre la Loi sur la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* :
 - Dans le cadre du Plan, la CCN s'engage à travailler avec les Algonquins Anishinabeg afin de promouvoir et de faire connaître le patrimoine algonquin anishinabeg par l'art public, des événements, des aménagements paysagers et des expositions d'artefacts.
- Investir dans le transport en commun et le transport actif :
 - Le Plan comprend des politiques visant à soutenir les modes de transport actif et à améliorer la connectivité avec les voies de transport durables.
- Favoriser l'accès aux espaces verts, au patrimoine culturel et naturel :

- Le Plan augmentera l'accès équitable et durable aux parcs grâce à une meilleure conception des routes, à de nouveaux liens entre les sentiers et à de meilleures commodités offrant un accès universel dans le parc.
- Le Plan favorisera les activités récréatives tout au long de l'année dans le parc et le long de la rivière.
- Réduire les risques posés par les changements climatiques pour les biens, les services et les activités du gouvernement fédéral.
 - Le Plan comprend des mesures visant à améliorer la résilience du réseau de sentiers aux inondations et à appliquer une conception résiliente aux changements climatiques aux projets.
 - Le Plan prévoit l'inclusion de mesures visant à maintenir les services écosystémiques et le couvert forestier dans la planification et la conception des projets.
- Préserver les espaces naturels.
 - Le Plan protégera les zones déjà désignées comme des habitats naturels valorisés.
- Prévenir, détecter, traiter et gérer les espèces envahissantes.
 - Le Plan prévoit l'élaboration d'un plan de gestion des espèces envahissantes pour des secteurs précis du parc.

C-400 Perspectives publiques

La CCN a mené deux rondes de consultation avec le public et les intervenants en 2021 et en 2022-2023. Cette mobilisation comprenait des réunions du comité consultatif public, une réunion du comité consultatif technique, une réunion des intervenants, une réunion publique portes ouvertes et deux consultations en ligne. Plus de 1100 personnes ont pris part au processus de consultation. Les commentaires ont porté sur la nécessité de préserver et d'améliorer l'environnement naturel du parc, d'équilibrer le développement et la conservation de la nature, d'encourager la mobilité active et d'honorer et de communiquer l'histoire autochtone. Ces questions et possibilités ont été abordées dans le Plan et ont éclairé la vision, les concepts, les objectifs et les recommandations du Plan.

C-500 Subvention aux combustibles fossiles

Cet article ne s'applique pas au Plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier.

C-600 Répercussions sur les emplois durables

Cet article ne s'applique pas au Plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier.

Partie D : Questions personnalisées

Il n'y a pas d'autres considérations pertinentes au mandat de la CCN qui n'ont pas été abordées dans les parties A à C.



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Plan du parc Sir-George-Étienne- Cartier

RAPPORT DE CONSULTATION
NOVEMBRE 2021 À JUIN 2024

ÉBAUCHE

Canada

Table des matières

Contexte.....	3
À propos du secteur à l'étude	3
À propos du projet.....	3
Processus d'engagement.....	4
Présentation au comité consultatif public.....	5
Consultation en ligne	5
Commentaires reçus	6
Points saillants par thématique.....	6
Environnement.....	6
Accès et connectivité.....	7
Culture et patrimoine.....	7
Expériences.....	7 8
Points saillants par secteur	8
Secteur A.....	8
Secteur B.....	9
Secteur C	10 9
Prochaines étapes.....	11 10
Annexe 1 : Comité consultatif public.....	12 11
Annexe 2 : Stratégie de promotion.....	13 12

Contexte

À propos du secteur à l'étude

En tant qu'intendante des terrains fédéraux dans la région de la capitale nationale, l'une des priorités de la Commission de la capitale nationale (CCN) est de faciliter l'accès public aux berges de la capitale. Le parc Sir-George-Étienne-Cartier qui est à l'étude s'étend sur 13 km de terres fédérales qui longent la rive sud de la rivière des Outaouais, désignée comme rivière du patrimoine canadien. Le parc est composé de 600 hectares de terrain comprenant les berges de la rivière des Outaouais, la promenade, des sentiers multifonctionnels et un mélange d'espaces récréatifs publics et privés. D'ouest en est, cette zone s'étend de Rideau Hall, à la hauteur de l'avenue Princess, jusqu'à l'extrémité de la promenade, à la hauteur du boulevard Saint-Joseph.

Offrant une grande variété de paysages, des champs agricoles aux falaises de calcaire, le secteur est un endroit convoité pour admirer la nature, il permet au public de profiter de certaines des vues les plus pittoresques de la rivière des Outaouais, et d'avoir un accès à l'eau en plein cœur de la ville.

À propos du projet

Le plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier encadrera la planification, la gestion et l'utilisation des lieux au cours des 30 à 50 prochaines années. La CCN aspire à mettre en valeur l'environnement, le patrimoine et la culture du lieu, à favoriser un accès inclusif et sécuritaire à la rivière des Outaouais et à offrir des possibilités récréatives tout au long de l'année. Ce plan permet de réimaginer l'avenir de ses terrains riverains et d'en améliorer les éléments qui ne répondent pas aujourd'hui aux besoins et aux aspirations du public.

La CCN a finalisé au printemps 2024 une troisième et dernière ronde de consultation publique. L'objectif des trois phases de consultation était d'impliquer le public tout au long du processus de planification, en lui permettant de jouer un rôle important dans l'élaboration du cadre du plan.

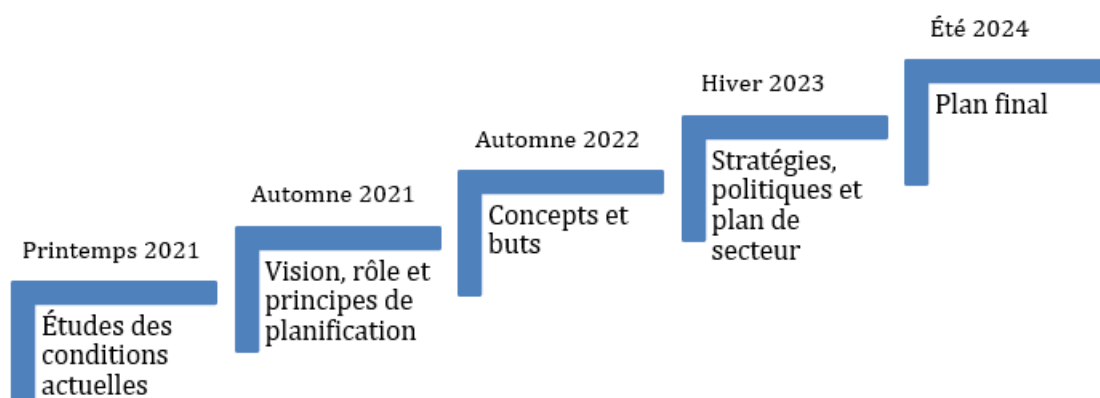


Figure 1 : Grande phase du processus de conception du plan Sir-George-Étienne-Cartier

Processus d'engagement

Depuis le début du processus d'élaboration du plan en 2021, plusieurs activités de consultation ont été réalisées avec le public et les parties prenantes. Voici un bref sommaire de ces activités.

Phase 1 : 2021-2022

Réunion du comité consultatif public

novembre 2021



9 personnes

Consultation publique en ligne

décembre 2021



523 personnes
répondantes
293 sondages remplis

Réunion publique en ligne

février 2022



7 personnes

Lien vers la [phase 1 du rapport de consultation publique](#)

Phase 2 : 2022-2023

Réunion du comité consultatif public

décembre 2022



22 personnes

Réunion du comité consultatif technique

décembre 2022



8 personnes

Portes ouvertes publiques

février 2023



84 personnes

Consultation publique en ligne

janvier-février 2023



472 sondages remplis

Lien vers la phase 2 du rapport de consultation publique

Phase 3 : 2024

Réunion du comité consultatif public

mai 2024



7 personnes

Consultation publique en ligne

mai-juin 2024



414 commentaires
281 personnes
répondantes uniques

Lors de la troisième ronde de consultation publique, le comité consultatif et le public ont été invités à s'exprimer une dernière fois sur les aspects fondamentaux du plan, à proposer des façons d'en améliorer la lisibilité et à ajouter des éléments qui auraient été négligés.

Ainsi, le public était invité à lire l'ébauche finale du plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier et à partager leurs commentaires par la plateforme de consultation publique PlaceSpeak ou par courriel à l'adresse de l'équipe des affaires publiques de la CCN.

Activités de la phase 3

Présentation au comité consultatif public

Date : Le 3 avril 2024

Endroit : En ligne par MS Teams

Participation :

Sept personnes représentant les groupes suivants :

- Association des résidents du parc de Rockcliffe (Rockcliffe Park Residents' Association)
- Alliance pour les espaces verts de la capitale du Canada (Greenspace Alliance of Canada's Capital)
- New Edinburgh Club d'Ottawa (Ottawa New Edinburgh Club)
- Association communautaire de Manor Park (Manor Park Community Association)
- Association des propriétaires de Rothwell Heights (Rothwell Heights Property Owners Association)
- Société franco-ontarienne du patrimoine et de l'histoire d'Orléans
- Garde-Rivière des Outaouais (Ottawa RiverKeeper)

Format :

- Présentation de l'ébauche 90 % du plan du parc de Sir-George-Étienne-Cartier et des modifications apportées depuis la dernière rencontre du comité consultatif public.
- Période de questions et de discussion.

Consultation en ligne

Date : Du 23 mai au 6 juin 2024

Plateforme : plateforme PlaceSpeak de la CCN

Participation :

281 personnes répondantes uniques pour un total de 414 commentaires

- 326 commentaires sur PlaceSpeak

- 88 commentaires reçus par courriel

Format :

- Trois questions ouvertes sollicitant l'opinion et les suggestions des personnes répondantes sur le plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier.

Question 1 :

Êtes-vous d'accord avec les recommandations du plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier? Veuillez expliquer les raisons de votre accord ou de votre désaccord.

Question 2 :

Avez-vous des suggestions pour améliorer le plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier? Veuillez ajouter vos suggestions.

Question 3 :

Y a-t-il autre chose que vous aimeriez nous dire au sujet du plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier?

Commentaires reçus

Une majorité des personnes répondantes sont favorables à l'idée générale du plan, plus précisément aux objectifs de protection de l'environnement, ainsi qu'à l'amélioration de l'accès au parc et aux berges et la rivière. Malgré tout, certaines ont mentionné qu'elles auraient voulu voir plus de détails ou mieux comprendre les investissements nécessaires pour mettre le plan en œuvre. Plusieurs questionnements ont été soulevés, plus précisément dans les secteurs de Pine Hill, Acacia-Hillsdale et Mile Circle.

Points saillants par thématique

Environnement

- La majorité des commentaires reçus reflètent un désir commun de respecter et de valoriser l'environnement naturel du parc. Toutefois, certaines personnes répondantes estiment que le plan devrait prioriser l'environnement naturel en place et minimiser l'intervention humaine.
- Dans une quinzaine de commentaires, les personnes formulent le souhait que plus d'arbres soient plantés et une personne suggère d'en planter davantage le long de la promenade pour étendre les zones boisées existantes.
- Quelques personnes ont proposé des suggestions uniques, telles que planter des fleurs sauvages pour remplacer l'herbe et ainsi aider les pollinisateurs et économiser sur l'entretien, transformer la promenade existante en piste cyclable ou encore la convertir en voies de transport en commun ou en tramway.

Accès et connectivité

- La majorité des personnes répondantes saluent l'idée d'améliorer l'accès à la promenade de Sir-George-Étienne-Cartier et une vingtaine de personnes proposent d'envisager des services de navettes pour accéder au parc ou un service d'autobus municipal plus fréquent jusqu'au centre-ville d'Ottawa. Une quinzaine de personnes répondantes voient une réduction de la vitesse des automobiles sur la promenade comme une bonne suggestion alors qu'une dizaine y voient un plus grand problème de congestion. Un très petit nombre de personnes proposent plutôt la fermeture permanente de la promenade aux automobiles ou suggèrent de rendre le parcours à sens unique.
- Plusieurs suggèrent l'ajout de passages de traverse pour accéder en toute sécurité aux sentiers de la promenade depuis le côté résidentiel. On souligne plus précisément le besoin de traverses aux intersections de la promenade depuis l'avenue Birch, la promenade de l'Aviation/l'avenue Blasdell ainsi que le chemin Buena Vista.
- Une vingtaine de personnes répondantes ont souligné la nécessité de séparer les gens à vélo des gens à pied sur les sentiers ou de maintenir un accotement pavé sur la promenade (particulièrement dans les environs du Musée de l'aviation) pour les cyclistes qui souhaitent faire de la vitesse ou qui désirent un accès plus direct au centre-ville pour le travail.
- Quelques-unes souhaiteraient que des modifications soient apportées à l'intersection de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier et de la promenade de l'Aviation comme l'ajout d'un rondpoint pour ralentir la circulation et améliorer la sécurité et l'expérience du public.
- Quelques préoccupations ont été partagées concernant l'expansion des stationnements existants ou nouveaux, qui sont vus comme pouvant empiéter sur les espaces verts. Certaines personnes répondantes suggèrent de travailler avec des institutions locales pour maximiser l'utilisation de leur stationnement avant d'en construire de nouveaux alors que d'autres soulignent la nécessité d'augmenter le nombre de places de stationnement, plus spécialement pour les personnes à mobilité réduite ou les sites animés comme la maison riveraine.

Culture et patrimoine

- Quatre personnes répondantes souhaiteraient honorer l'histoire des Premières Nations, en mettant de l'avant leur histoire à travers des récits et des œuvres d'art. Plus précisément, une personne estime important de commémorer les lieux et voies de portage des Premières Nations.

Expériences

- Quelques personnes répondantes ont mentionné souhaiter davantage de toilettes et de poubelles le long de la piste cyclable. Elles ont aussi mentionné désirer d'autres aménagements tels que des bancs, des fontaines et des œuvres d'art.

- Quelques personnes suggèrent d'aménager plus d'emplacements pour la baignade, le tennis, le VTT et de créer des plages pour chiens et des quais de pêche publics.
- Une personne répondante propose de concevoir plus de possibilités récréatives, en soutenant les fournisseurs existants et en créant des espaces de rassemblement pour les groupes.

Réponses de l'équipe de projet :

Le plan vise à guider la façon dont nous planifions, gérons et utilisons le parc. Il établit des politiques pour guider les actions futures pour faire du parc un endroit formidable dont tout le monde peut profiter. Les commentaires que nous avons reçus nous ont donné d'excellentes idées pour améliorer le parc encore davantage. Ces suggestions vont nous aider dans la prochaine étape à gérer le parc et à mettre en œuvre de nouveaux projets.

Points saillants par secteur

Secteur A

- **Pine Hill** : Une majorité des personnes répondantes ont exprimé leurs préoccupations face aux changements proposés, qui selon elles, pourraient altérer l'aspect naturel du parc ainsi que sa fonction de parc canin sans laisse. L'idée d'un belvédère a suscité des réactions parmi les personnes répondantes. En effet, plus de la moitié sont préoccupées par la préservation des arbres et remettent en question la construction de ce type d'infrastructure.
- **Parc de Rockcliffe** : Certaines personnes répondantes suggèrent des améliorations possibles, comme la réparation du pavillon, l'ajout d'offres commerciales pour tirer parti des installations existantes et l'amélioration de l'accès au parc grâce à des sentiers pour faciliter la connexion. Une personne suggère aussi de permettre la circulation automobile jusqu'au stationnement seulement et de fermer le reste de la route, comme c'est le cas en hiver.
- **Acacia-Hillsdale** : Une soixantaine de personnes répondantes ont exprimé des inquiétudes face à l'évolution du site et souhaitent avoir plus de détails sur le remplacement possible des bâtiments et des terrains de tennis actuels du Ottawa New Edinburgh Club (ONEC). Elles souhaiteraient aussi que l'association soit consultée avant la réalisation de tout projet et qu'elle soit reconnue comme partie intégrante de la communauté. Certaines personnes ont mentionné la nécessité de préserver le charme et le caractère naturel des installations existantes et ont dit être préoccupées par l'impact environnemental d'une possible augmentation des places de stationnement.
- **Mile Circle** : Plusieurs personnes répondantes soulignent l'importance de préserver cet espace en tant qu'oasis naturelle et une quinzaine de personnes remettent en question l'idée de formaliser un jardin de pollinisateurs, qui viendrait perturber

l'habitat naturel des pollinisateurs existants. Les personnes ayant commenté cette section souhaiteraient que les changements apportés au secteur soient minimes et suggèrent plutôt de concevoir des aménagements naturels autosuffisants, qui demanderaient moins d'entretien.

Réponses de l'équipe de projet :

- **Pine Hill** : Les recommandations du plan porteront sur l'amélioration de l'accès aux points d'entrée du site et de leur identification. En raison de la présence d'espèces en péril sur le site, le plan recommandera de trouver des façons de rendre les sentiers officiels pour tenir les gens et les chiens à l'écart des zones fragiles. Les arbres seront préservés et de possibles modifications mineures comme l'élagage des arbres pour améliorer la vue pourraient être envisagées.
- **Parc de Rockcliffe** : Le plan vise à améliorer l'accès au site et à explorer les occasions de se pencher sur la meilleure façon d'utiliser le site pour répondre aux besoins du public tout en respectant son caractère patrimonial.
- **Acacia-Hillsdale** : Les installations devront être modernisées au cours des 50 prochaines années, que ce soit en raison de la détérioration normale ou de leur utilisation accrue. Le plan en tient compte et fournit des orientations lorsque ces éventualités vont se présenter. La CCN fera participer le public et les associations communautaires quand des projets de ce genre seront proposés pour le réaménagement du site.
- **Mile Circle** : Le projet existant pour les pollinisateurs (situé au nord de la promenade au stationnement P27) est une initiative menée par l'Université d'Ottawa en collaboration avec la CCN. Les spécialistes dans ce domaine cherchent à améliorer et étendre l'habitat des pollinisateurs et non pas le perturber et ont les connaissances et l'expertise pour instaurer de nouveaux champs pour les pollinisateurs sans nuire à l'écosystème local ou empiéter sur le secteur résidentiel adjacent.

Secteur B

- **Rockcliffe Yacht Club** : Les personnes répondantes ayant commenté cette section ont présenté certaines inquiétudes sur l'emplacement suggéré du sentier piétonnier sinueux, qui se trouve en terrain abrupt et débute à une intersection où les véhicules, hydravions et bateaux passent régulièrement entre les quais et les entrepôts. L'ajout d'une zone de mise à l'eau pour les embarcations non motorisées, à l'embout du sentier, est aussi remis en question. Elles estimaient que la zone choisie serait trop dangereuse pour le public à cause du fort courant de la rivière et de la proximité du quai du Rockcliffe Yacht Club utilisé par les bateaux à moteur et les hydravions de l'aéroport de Rockcliffe. On propose plutôt de déplacer le sentier et la zone de mise à l'eau plus à l'est, là où le chemin Airport-Marina tourne en direction de l'aéroclub de Rockcliffe.
- **Rampe de mise à l'eau du chemin Blair** : La plupart des personnes répondantes ayant donné leur avis sur cette section du plan approuvent l'amélioration des installations de mise à l'eau du chemin Blair et sont enthousiastes à l'idée

d'aménager des installations pour des concessions alimentaires, la location d'embarcations nautiques, ainsi qu'un accès sécurisé pour la baignade. Deux personnes ont par contre mentionné préférer que les installations soient minimales pour maintenir l'aspect naturel de la berge et une personne souhaiterait que la mise à l'eau soit seulement accessible pour les embarcations non motorisées.

- **Intersection du sentier menant à la rampe de mise à l'eau du chemin Blair :** Quelques personnes répondantes ont souligné l'importance d'améliorer la signalisation ou l'aménagement des voies polyvalentes pour assurer la sécurité des gens à pied ou à vélo qui passent devant la rampe de mise à l'eau du chemin Blair, et des véhicules qui y sortent disposant d'une vision limitée.

Réponses de l'équipe de projet :

- **Rockcliffe Yacht Club :** L'emplacement exact pour les propositions comme le sentier en lacet ou la rampe de mise à l'eau pour les embarcations non motorisées n'a pas encore été déterminé. Si ces propositions aboutissaient, il faudrait mener d'autres études, dont l'arpentage et les mesures du courant d'eau.
- **Rampe à l'eau du chemin Blair :** Si ces propositions aboutissaient, des installations sanitaires seraient fournies et les autres installations étudiées devraient rester minimales puisque le site n'est pas desservi.
- **Intersection du sentier menant à la rampe de mise à l'eau :** Il va sans dire que la signalisation pour se rendre au parc et à l'intérieur du parc n'est pas suffisante. Une des politiques du plan est d'élaborer un système de signalisation coordonné pour guider les déplacements, assurant une connexion intuitive aux principaux pôles, aux sentiers et à la promenade.

Secteur C

- **Zone d'interprétation P7 :** Certaines personnes répondantes ayant commenté cette section s'interrogent sur la pertinence de sélectionner ce lieu pour y accueillir une zone d'interprétation et proposent plutôt un espace plus près du Musée de l'aviation et de l'espace du Canada, et ce, pour diverses raisons : meilleur accès, plus grande visibilité et plus grand stationnement partagé avec le Musée.
- **Ruisseau de Green :** Il y a division. En effet, une moitié des personnes répondantes ayant commenté cette section sont en faveur de la proposition d'un passage piétonnier au-dessus du ruisseau de Green ou souhaiteraient même qu'il y ait plus de sentiers, alors que les autres souhaitent que la zone reste naturelle sans empreinte humaine.
- **Belvédère est :** Il y a une certaine préoccupation environnementale et les personnes répondantes veulent plus de précisions concernant une possible passerelle piétonnière au-dessus de l'embout du ruisseau de Green et l'ajout d'une promenade de bois le long de la rivière.

Réponses de l'équipe de projet :

- **Zone d'interprétation P7** : Les commentaires reçus ont été notés et seront pris en considération avant d'aller de l'avant avec les idées conceptuelles présentées dans le plan.
- **Ruisseau de Green** : Concilier les différents besoins et points de vue lors de l'élaboration des politiques et des plans est un défi courant pour les urbanistes. Dans cette situation, un équilibre a été trouvé entre l'amélioration de l'accès pour la mobilité active dans le parc et la proposition d'un projet dans une zone importante sur le plan environnemental.
- **Belvédère est** : La suggestion d'ajouter une passerelle et une promenade de bois est conceptuelle et, si le projet va de l'avant, leur conception et leur emplacement seront assujettis à la *Loi fédérale sur l'évaluation d'impact*.

Prochaines étapes

Les commentaires recueillis ont été examinés par l'équipe de projet et guideront les modifications et la finalisation du plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier.

Le plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier sera présenté pour approbation devant le conseil d'administration à l'automne 2024. Les prochaines étapes du processus d'élaboration du plan consisteront à identifier et à étudier la mise en œuvre des projets potentiels, ce qui impliquera d'autres consultations du public et des parties prenantes impliquées avant leur mise en œuvre.

Annexe 1 : Comité consultatif public

Le comité consultatif public a été formé afin de favoriser la participation régulière et officielle de la population à l'élaboration du plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier. L'objectif principal du comité est d'offrir des conseils et une orientation. Le comité est composé de personnes aux antécédents et à l'expertise variés, qui partagent une même passion pour l'avenir du parc.

Membre	Organisation/Groupe d'intérêts
Jane Brammer	Association des propriétaires de Rothwell Heights
Katherine Forster	Association communautaire de Manor Park
Nicole Fortier	Société franco-ontarienne du patrimoine et de l'histoire d'Orléans
Ian Gadbois	Ski Heritage Est
Meghan Hanlon	Ottawa New Edinburgh Club
Matthew Henderson	Rockcliffe Park Residents Association
Paul Johanis	Alliance pour les espaces verts de la capitale du Canada
Heather Matthews	New Edinburgh Community Alliance
John Murray	Rockcliffe Yacht Club (*ancien membre)
Laura Reinsborough	Garde-rivière des Outaouais

Annexe 2 : Stratégie de promotion

La campagne promotionnelle a obtenu des résultats exceptionnels de diffusion. En effet, elle a touché plus de personnes dans la région de la capitale nationale que toutes les autres consultations réalisées au cours des trois dernières années.

Web

- Page Web du projet [Plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier – Commission de la capitale nationale \(ccn-ncc.gc.ca\)](http://ccn-ncc.gc.ca)
- Page de consultation publique <https://www.placespeak.com/fr/topic/6689-plan-du-parc-sir-george-etienne-cartier/#/overview>

Couverture médiatique

- CityNews : [NCC in final round of public consultation for park by Ottawa River \(citynews.ca\)](http://citynews.ca)
- Rothwell Heights : [Have your say on the NCC's Plan for Sir George-Étienne Cartier Park! | rhpoa.ca](http://rhpoa.ca)

Infolettres

- 23 mai 2024 : Infolettre d'invitation – Liste dynamique d'engagement public
- 23 mai 2024 : Infolettre d'invitation – Liste statique de la CCN

	Courriels envoyés	Courriels ouverts (ajusté)	Courriels ouverts uniques	% de courriels ouverts	Nb de clics	Clics uniques	% de clics
Liste dynamique	3 354	2 714	1 787	54 %	395	247	6,14 %
Liste statique	204	777	124	61 %	420	57	18,63 %

Annonces publicitaires numériques

Campagne Google : 23 mai au 1 ^{er} juin				
	Impressions	Utilisateur unique	Nb de clics	CTR %
Anglais	160 499	29 396	1 187	0,74 %
Français	196 337	17 024	862	0,44 %

Campagne LinkedIn : 29 mai au 5 juin				
	Impressions	Engagement	Nb de clics	CTR %
Anglais	46 742	0,49 %	167	0,36 %
Français	11 007	0,32 %	24	0,22 %